

VILLE D'ANTONY

Conseil Municipal

3 décembre 2020

En raison de la situation sanitaire,

la séance se déroule à huis-clos.

La séance est ouverte à 15h10 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Sénant, Maire de la ville d'Antony.

Il est fait appel des conseillers municipaux par Madame Fatima Zambardjoudi.

M. GIORIA à M. SENANT M. FOYER à M. MEDAN

M. CELESTIN à Mme LAJEUNIE

M. le Maire : Mes chers collègues, à la mémoire de notre ancien Président de la République, Valéry Giscard-d'Estaing, qui vient de nous quitter, à la mémoire aussi de Samuel Paty, je propose d'observer une minute de silence.

(Une minute de silence est respectée.)

Je dois aussi vous faire part de la cyberattaque dont la ville a fait

l'objet. Mardi, avant-hier, vers 18h00, le système d'information de la ville d'Antony a été la cible d'une attaque virale malveillante extrêmement violente. Ayant détecté très précocement une intrusion dans nos systèmes, nos techniciens par mesure de précaution ont mis à l'arrêt l'ensemble de nos installations susceptibles d'être compromises par le virus. Devant le caractère intentionnel de cette attaque, notre Data Protection Officer, le DPO, a immédiatement saisi la CNIL et un dépôt de plainte est en cours. De même, la ville, dès mardi soir, a sollicité l'appui de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information, l'ANSSI, pour identifier précisément le virus, remonter vers son émetteur et nous accompagner dans la remise en exploitation progressive de l'ensemble de nos systèmes. Le rétablissement de nos infrastructures prend nécessairement du temps car c'est une action délicate qui suppose de relancer nos équipements sans provoquer la réactivation du programme de cryptage intrus.

Compte tenu des mesures qui ont pu être prises très rapidement grâce aux outils de surveillance de notre système d'information et des actions menées depuis plusieurs années pour protéger notre organisation et permettre sa restauration intégrale en cas d'événement grave, nous avons tout lieu de penser à ce stade que cette attaque n'aura pas causé de dommages irréversibles à notre réseau et à ses éléments actifs. Le rétablissement au moins partiel de nos outils est déjà engagé, notamment le téléphone qui devrait fonctionner normalement rapidement.

Il est bien évident que le développement du travail distant et de la mobilité en général offre aujourd'hui une formidable opportunité d'action à la cybercriminalité. La ville d'Antony d'ailleurs n'est pas la seule collectivité à avoir subi une telle agression récemment, ainsi sur le seul mois de novembre, les villes de Vincennes, Alfortville, Bondy et Aulnoy-Aymeries dans le nord, pour ne citer qu'elles, ont été victimes d'une attaque similaire. Nous aurons bien évidemment des enseignements à tirer de cette cyberattaque pour poursuivre de façon maîtrisée et sécurisée la modernisation de nos outils internes et de ceux que nous mettons à la disposition des Antoniens dans un souci d'amélioration permanente du service public.

Passons maintenant à l'ordre du jour.

Vous avez reçu le PV du conseil municipal du 24 septembre, avez-vous des observations sur ce PV ? Aucune observation. Donc nous pouvons le voter.

(Vote à main levée : Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des présents et représentés.)

Vous avez reçu aussi la **liste des décisions qui ont été prises pendant l'intersession.**

Mme ASCHEHOUG : Je n'interviens pas sur les décisions mais je voulais simplement prendre 30 secondes pour vous demander à propos de l'horaire de ce conseil municipal qu'il soit pris de manière exceptionnel

parce que notre groupe notamment comporte des salariés, des enseignants, des parents d'enfants en bas âge, des infirmières, et je pense qu'il y en a d'autres dans la salle, et cela nous a obligés à prendre une demi-journée de congé pour la plupart, et commencer à 18 heures aurait certainement suffi. Donc nous vous demandons expressément que cela ne se reproduise pas. Merci.

M. le Maire : Je prends note de votre observation. A l'époque où la décision a été prise, il y avait le couvre-feu ; nos réunions peuvent durer plus de trois heures, vous en êtes consciente, moi je préférerais qu'elles ne durent qu'une heure et demie mais malheureusement, ou bien heureusement pour la démocratie, elles durent plus longtemps, et donc il fallait prévoir un certain temps pour que cette réunion puisse se réaliser avant les 21h du couvre-feu. Si à l'avenir il n'y a plus de perspective de couvre-feu, effectivement on pourra repenser l'horaire, bien entendu.

M. MONGARDIEN : Bonjour M. le Maire, j'ai une remarque préalable et une question sur les décisions d'intersession : En remarque préalable, je voulais juste vous rappeler que lors du dernier conseil municipal, suite à notre demande, vous vous étiez engagé à nous adresser les documents préparatifs au conseil municipal au fil de l'eau et à l'avance, ce ne fut pas encore le cas cette fois-ci, ce qui ne facilite pas du tout notre travail d'élus. C'est aussi le cas pour les commissions municipales pour lesquelles, hormis quelques exceptions comme les commissions Sport et

Handicap, nous n'avons pas reçu de document préalable et j'attire aussi votre attention sur le fait que sur l'organisation de ces commissions, certaines dates ont été communiquées au dernier moment et ont même été changées à la dernière minute, ce qui là encore ne simplifie pas notre travail d'élus.

M. le Maire : C'est sûr, mais si vous trouvez des collectivités où ça se passe mieux, dites-le moi, en tout cas pas le Territoire comme vous avez pu vous en apercevoir. Non mais c'est difficile, d'abord c'est comme ça depuis toujours, vos prédécesseurs ont eu à souffrir des mêmes problèmes, c'est comme ça parce qu'il est rare que les dossiers soient prêts longtemps à l'avance. Donc ce que je vous ai dit la dernière fois, c'est que chaque fois que nous pourrons le faire, on le fera, mais je ne garantis pas que ça arrive souvent.

Mme CHABOT : En commission municipale, il est souvent traité de dossiers où l'on est amenés à avoir des informations sur différentes conventions, etc., pour le coup que les dossiers et les dossiers en termes de délibérations ne soient pas prêts, je veux bien l'entendre, en revanche en commission il me semble qu'il y a quand même tout un tas de dossiers qui traitent de sujets où l'on doit avoir déjà des éléments de bilans. On est amenés parfois à avoir des retours sur des conventions 2020 reconduites sans élément de bilans 2018/2019. Ça, serait plutôt inquiétant pour la commune qu'on ne dresse pas des bilans. Et c'est bien ces bilans qui

seraient utiles pour nous, pour l'étude des dossiers. Merci.

M. le Maire : Très bien. Y a-t-il d'autres questions ?

Mme CHABOT : J'avais une question. J'entends bien que les documents ne soient peut-être pas prêts très tôt avant le conseil, mais les dates des commissions pourraient peut-être nous être fournies un peu avant ? Pour rejoindre Mme Aschehoug, on a tous des activités professionnelles, tous les élus de la minorité ne sont pas défrayés pour tout le travail qu'ils fournissent pour la mairie, donc il serait quand même de bon ton que nous puissions être prévenus suffisamment à l'avance que pour que nous puissions organiser nos activités professionnelles.

Concernant l'intersession, j'ai une question sur la 94, la dernière sur la convention de réalisation d'un diagnostic et d'animation de territoire, qui a été faite avec l'ARS et l'URPS d'Ile-de-France pour un montant de 9.000 €, est-ce que ça concerne la Maison de Santé ? Sinon, dans la négative, quel en est le but ?

M. le Maire : C'est en vue de l'ouverture prochaine, je l'espère, d'une Maison Médicale, oui, comme je vous l'avais annoncé.

Mme CHABOT : D'accord et donc on peut avoir quelques éléments sur l'avancée du projet ?

M. le Maire : Ah non, pour le moment le projet n'a pas malheureusement avancé.

Mme CHABOT : D'accord. Merci.

M. le Maire : C'est d'ailleurs pourquoi on fait un diagnostic, c'est pour le faire avancer. D'accord ? D'ailleurs on commence à peu près à voir assez clairement en quoi consistera le projet... Mais je vous l'avais dit, c'était d'héberger le plus possible de médecins généralistes libéraux qui, aujourd'hui, ont du mal à venir à Antony, simplement. Et toutes les villes s'organisent maintenant pour faciliter leur accessibilité si je puis dire dans leur commune. Donc nous, nous faisons la même chose et nous pensons le faire sur une grande échelle parce qu'aujourd'hui il manque une bonne quinzaine et peut-être même une vingtaine de médecins libéraux généralistes. Donc on va essayer de créer, d'acheter une ou plusieurs structures pour loger ces médecins libéraux dans des centres médicaux à la place des cabinets individuels qu'il y a aujourd'hui.

Mme REMY-LARGEAU : Alors je rebondis sur mon intervention précédente concernant la décision 94 : En tant que groupe Antony Terre Citoyenne, nous ne pouvons qu'être d'accord avec cette réalisation d'un diagnostic, toutefois nous trouvons que ce travail de diagnostic indispensable ne devrait pas se limiter à l'adoption de cette convention avec l'ARS mais devrait être complété comme nous le proposons par une démarche volontariste associant étroitement les Antoniens. Cela faisait partie de notre programme.

D'autre part, sans attendre les résultats de ce travail, il est des diagnostics que les Antoniens peuvent déjà poser de par leur expérience

quotidienne. Par exemple, nous venons d'évoquer le manque présent et surtout à venir de médecins généralistes -mais je précise conventionnés de secteur 1- et les délais d'attente que cela occasionne ainsi que les renoncements aux soins. Quels sont vos projets à part cette Maison Médicale que nous attendons pour répondre à cette pénurie ? Car il ne manque pas que des médecins.

Il est aussi des questions auxquelles il est possible de répondre tout de suite : Combien y a-t-il de centres municipaux de santé pour une ville de plus de 60.000 habitants ? Zéro. Il y a bien un centre de santé de la Croix Rouge dans le quartier du Noyer Doré, mais même pour ce seul quartier, c'est insuffisant. Combien y a-t-il d'EHPAD communaux ou intercommunaux pour accueillir nos aînés en perte d'autonomie et qui n'ont pas les moyens de payer une place dans un EHPAD privé à but non lucratif ? Zéro. Et pourtant les besoins, c'est évident, sont nombreux. Alors la santé, et notamment la santé mentale a beau être mise à l'honneur dans le dernier bulletin municipal, et c'est très heureux, je m'en réjouis personnellement et aussi au nom du groupe, il reste encore beaucoup à faire pour que l'accès aux soins soit non seulement un droit mais une réalité pour tous dans notre ville. C'est pourquoi nous sommes et nous continuerons à être force de propositions notamment dans la commission Solidarité. Merci.

M. le Maire : Très bien, je vous remercie. Mais enfin pour le moment, notre projet est d'arriver à ouvrir une Maison Médicale pour

héberger le maximum de médecins en fonction des besoins de la ville. C'est tout. Et en plus, effectivement, on va essayer d'agrandir aussi le centre de la Croix Rouge. Le centre de la Croix rouge, vous dites que c'est la Croix Rouge, non, en fait la Croix Rouge gère le centre, le tient, mais c'est la ville qui a payé les locaux, ne l'oubliez pas. Et donc c'est nous qui paierons aussi l'agrandissement des locaux. Donc c'est une coproduction Ville-Croix Rouge. Et effectivement, le centre n'est pas assez grand aujourd'hui, on va l'agrandir de façon à ce qu'il réponde encore mieux aux besoins des habitants.

M. MAUGER : Chers collègues bonjour, j'ai deux demandes par rapport aux décisions. D'abord la plus courte sur la 37 : Il s'agit d'une solution intégrée de sécurité urbaine avec la société EDICIA qui vend des solutions que l'on voit sur son site, des solutions de « smart police », de « smart contrôle », de « smart security », la décision indique qu'il s'agit d'un marché sans montant minimum ni maximum, peut-on en savoir plus sur la nature des solutions qui seront sollicitées par la Ville ? Et je m'étonne aussi qu'un marché sans montant maximum puisse passer comme une simple décision d'intersession sans passer devant le conseil municipal.

M. le Maire : Vous pensez que c'est illégal, ce que l'on fait ?

M. MAUGER : Je m'en étonne.

M. le Maire : Attaquez au tribunal administratif, c'est tout, vous verrez !

M. MAUGER : Je m'en étonne.

M. le Maire : Moi je considère que c'est légal mais si vous n'êtes pas d'accord, saisissez le tribunal administratif. D'accord ?

M. MAUGER : Et sur la nature de ce qui est engagé ?

Mme PRECETTI : Sauf erreur de ma part, il me semble que ça a été pour augmenter en fait la capacité de notre système de stationnement et en particulier permettre de faire de l'inscription en ligne, de prendre des abonnements de stationnement en ligne et non plus au parking du centre-ville. C'est en particulier pour ça, mais derrière il peut y avoir d'autres applications effectivement qui peuvent être très intéressantes pour faire du jalonnement dynamique, pour faire ce genre de choses dans la ville, qui permettent d'avoir un stationnement je dirais au service de la mobilité.

M. MAUGER : Je vous remercie. J'avais aussi une deuxième demande par rapport à la décision numéro 17 : On y apprend que la Ville a été informée d'une vente d'un terrain d'un montant de 9,24 M€ le 20 juillet. Ensuite, début août le permis de construire déposé par un précédent acquéreur a été transféré à un nouveau promoteur immobilier ; mais début septembre la Ville s'est manifestée pour exercer son droit de préemption. L'estimation faite par les Domaines à ce moment-là était de 3,87 M€, donc nettement en-dessous du prix de vente qui était de plus de 9 M€, ce qui permettait donc à la Ville de réaliser une acquisition très avantageuse. Mais au lieu de ça, votre décision est de préempter pour 1,35 M€. Donc un

montant évidemment inacceptable pour le vendeur. D'où une première question : Pourquoi prendre la décision de préempter pour un montant totalement irréaliste ?

Par ailleurs lundi dernier, vous nous avez annoncé en commission Urbanisme avoir renoncé à cette préemption car la négociation avec l'acheteur, le promoteur Pierre Promotion, aurait permis de s'accorder sur la réalisation de 14 logements sociaux dans ce programme d'une cinquantaine de logements. Si c'est le cas, nous nous en réjouissons. Mais de quels éléments tangibles disposez-vous ? Un bailleur social se porte-t-il acquéreur de ces logements ?

Par ailleurs j'ajoute qu'au début du mois de juillet, le Préfet des Hauts-de-Seine vous a informé qu'Antony fait l'objet d'une procédure de constat de carence. Cette procédure est basée sur le non-respect des objectifs triennaux par la Ville fixés par l'Etat en matière de réalisation de logements sociaux. Elle pourrait déboucher sur une mise sous tutelle par la Préfecture de Région en matière d'autorisation d'urbanisme, de conventionnement avec les bailleurs et d'exercice du droit de préemption urbain. Cette curieuse décision 17 ressemble à un simulacre. Est-elle le fruit d'une panique ? Vouliez-vous tromper les services de l'Etat ou avez-vous réellement cru que vous alliez acquérir pour 1,35 M€ un terrain qui était vendu plus de 9 M€ ?

M. le Maire : Je vais vous rassurer M. Mauger. D'abord ce terrain,

c'est le terrain de l'ancien immeuble de France Télécom aux Rabats, je ne sais pas si vous voyez, qui avait été vendu par son propriétaire qui n'était pas France Télécom, qui était une foncière qui le louait déjà à France Télécom, il a été vendu à un promoteur il y a deux ans et demi pour une opération de construction d'immeubles. Et cette opération qui avait été autorisée à l'époque, en 2018, traînait en longueur. Elle traînait même tellement en longueur que le promoteur titulaire du permis de construire avait décidé de vendre, de transférer sa propriété à un autre promoteur Pierre Promotion. Donc nous avons le sentiment que cette opération traînait en longueur et ne sortirait pas, qu'il n'arrivait pas du tout à vendre, et donc nous nous sommes dit que peut-être après tout, on pourrait l'acheter, on pourrait finalement, devant un promoteur découragé l'acheter... Alors vous vous étonnez du prix, mais non, c'est le prix normal pour du logement social. A plus de 1,250 M€ on ne peut pas construire un logement social, c'est trop cher. Ça peut être compétitif pour des logements d'accession chers mais pas pour du logement social. Le prix n'est pas le même. Donc nous avons tenté le coup et nous avons lancé une préemption et demandé au promoteur de nous vendre ce terrain pour 1,3 M€, mais il s'est avéré en fait que le nouveau promoteur avait un projet qui finalement avançait beaucoup plus qu'on ne l'imaginait et que par conséquent il était parfaitement viable et donc on a accepté de retirer la préemption pour le laisser faire l'opération qui était viable. Mais si l'opération n'avait pas été

viable, nous aurions effectivement acquis en définitive ce terrain pour y construire des logements sociaux.

Alors maintenant, la procédure de carence, c'est une grosse blague ! Je l'ai déjà dit au Territoire, puisque vous avez posé la même question au Conseil Territorial : Les services de la DRIHL nous harcèlent sur un différend que nous avons d'interprétation sur les logements PLAI. Les logements PLAI, pour ceux qui ne suivent pas le logement social de près, ce sont des logements pour les personnes les plus démunies qui paient un loyer de l'ordre de 6 € le mètre carré qui est inférieur aux loyers normaux des logements dits PLUS qui sont les logements normaux du domaine social, qui sont autour de 6,50 à 7 € le mètre carré, et des logements pour familles plus aisées sont autour de 10 à 11 €, ce sont les PLS. Pour les PLAI, c'est 6 € la base, c'est pour les familles vraiment en difficultés, qui sont au niveau le plus bas de revenus. Nous, dans le parc d'Antony de Haut-de-Bièvre Habitat, nous avons des logements qui sont encore moins chers que les PLAI, beaucoup moins chers, ils sont à 4 €, 4,50 €, moins de 5 € en tout cas le mètre carré. Ils sont habités par des familles qui gagnent aussi des salaires beaucoup plus bas, les salaires vraiment les plus bas. Au lieu de payer 6 € dans des logements qui sont officiellement des PLAI, ils paient 4 €, 4,50 €, pour des logements qui ne sont pas des PLAI mais qui sont à 4,50 €. Et la DRIHL ne veut pas accepter puisque ces logements qui sont des logements des années 60 ne sont pas

considérés officiellement comme des PLAI, elle reste intraitable et elle dit : « A Antony, vous n'avez pas suffisamment de logements pour loger les familles modestes ». Et nous, nous disons : « Mais si ! on a 450 logements à bas loyers qui ne sont pas officiellement considérés comme des PLAI, nous considérons qu'avec ceux-là on loge les familles modestes » et ça fait des années que dure ce conflit entre la DRIHL et nous, j'espère que nous finirons par convaincre le préfet et les autorités supérieures du Logement pour qu'ils finissent par considérer que nous avons suffisamment de logements très sociaux à offrir à nos habitants.

Donc n'ayez pas d'inquiétude ni de joie mauvaise dans cette affaire, il n'est pas question que nous ayons un constat de carence.

M. MAUGER : La décision interviendra d'ici la fin du mois, si j'ai bien compris.

M. le Maire : Non, elle n'arrivera pas avant la fin du mois.

M. MAUGER : Ah ? C'est dans le courrier de l'Etat.

M. le Maire : Elle arrivera bien après !

M. MAUGER : Bon. Par ailleurs, vous avez rappelé effectivement que j'avais abordé le même sujet en Conseil Territorial...

M. le Maire : Oui.

M. MAUGER : Et dans le bulletin municipal, vous avez tout à fait déformé mes propos, ce que je trouve inacceptable.

M. le Maire : Oh non...

M. MAUGER : En mettant dans ma bouche des mots qu'essayait de me prêter le Président Berger.

M. le Maire : Pourquoi ? Qu'est-ce que j'ai dit ?

M. MAUGER : ... disant que « nous souhaitions détruire des pavillons pour faire du logement social ». Ces propos n'ont jamais été tenus.

M. le Maire : Non mais vous avez dit que vous vouliez faire des logements sociaux, des immeubles sociaux dans les quartiers pavillonnaires, comment les feriez-vous ? Sans détruire des pavillons ? Vous garderiez le pavillon et vous construiriez dans le jardin des logements sociaux ? Non ! Restons sérieux !

M. MAUGER : J'ai bien entendu que vous taxiez de « blague » la question de la carence et donc ça veut dire de blague le courrier du préfet ? Mais c'est le préfet lui-même qui vous a fait des propositions en ce sens.

M. le Maire : Je sais.

M. MAUGER : Voilà.

M. le Maire : Mais des propositions que vous avez approuvées. Alors le préfet c'est normal, lui, il est pour la densification. Et vous, jusqu'à présent, je croyais que vous ne l'étiez pas ?

M. MAUGER : Nous sommes pour la mixité sociale dans tous les quartiers d'Antony.

M. le Maire : Oui mais aussi, vous êtes contre la densification ?

M. MAUGER : Nous sommes pour la mixité sociale dans tous les quartiers d'Antony.

M. le Maire : Oui mais vous êtes contre la densification, c'est bien ça, d'accord ? Vous êtes contre ?

M. MAUGER : En tout cas les propos que vous m'avez prêtés étaient faux.

M. le Maire : Oui, donc vous ne vouliez pas construire des logements sociaux dans les zones pavillonnaires ?

M. MAUGER : Je vous remercie de le reconnaître.

M. le Maire : Vous l'avez bien dit ? Allez, arrêtons de jouer sur les mots ! Avouez que vous êtes pour ! Ce qui est vrai, tout le monde le sait. On passe à la question suivante.

Mme DESBOIS : Toujours sur la décision d'intersession numéro 17 : Simplement pour reprendre ce que vous avez dit, vous évoquiez un programme « pur » de logement social qui justifiait le prix de vente du foncier, le prix d'achat, or en commission j'ai cru comprendre que c'était un programme mixte, 58 logements dont 14 logements sociaux, ça avait été votre précision Mme Précetti, donc je voulais juste un éclaircissement sur le sujet.

Et d'autre part, par rapport à ce projet, qu'en est-il de sa faisabilité, de sa constructibilité au regard effectivement de la mise en application du PLUI modifié, notamment de la bande des 20 mètres ?

M. le Maire : C'est concernant la question 17, c'est celle-là ? Le permis de construire a été attribué il y a deux ans, donc il échappe totalement au nouveau PLU.

Mme DESBOIS : Excusez-moi mais vous n'avez pas répondu à la question : S'agit-il d'un programme mixte, 58 logements dont 14 sociaux ? Ou d'un programme intégralement de logements sociaux ?

M. le Maire : Non, pas intégralement, c'est un programme mixte, oui.

Mme DESBOIS : Vous avez dit l'inverse tout à l'heure.

M. le Maire : J'ai dit l'inverse ? Non, j'ai dit que la Ville a souhaité préempter au départ pour faire un programme totalement de logements sociaux, totalement. Mais comme je l'ai dit, nous avons finalement renoncé à la préemption, on laisse le promoteur réaliser le programme.

M. MAUGER : Et vous n'avez pas répondu à la question tout à l'heure, à savoir de quels éléments tangibles vous disposez pour être sûr que ce promoteur réalise effectivement 14 logements sociaux. Est-ce qu'il y a un bailleur social qui va acheter ces 14 logements ?

M. le Maire : Non mais attendez, ce n'est pas encore fait ! On va voir. On va voir.

M. MAUGER : C'est juste des échanges oraux.

M. le Maire : Oui. Ce n'est pas encore signé. Mais on va essayer. Et il y a d'autres cas de figure où nous allons essayer aussi de convaincre des

promoteurs qui ont des projets uniquement d'accession de nous donner une partie de leurs logements en logement social, oui. C'est intéressant lorsqu'on a du mal à vendre. Un promoteur qui a du mal à vendre des logements d'accession peut être intéressé par faire des logements sociaux. Là, il est sûr d'avoir la recette. Pas au même prix mais il est sûr d'avoir la recette.

M. MONGARDIEN : Sans parler de tribunal administratif, sur l'ensemble des décisions intersession qui ont été prises, on en a relevé 22 qui ont des implications financières. Parmi ces 22, il y en a 6 qui sont passées à la commission des appels d'offres à laquelle je participe et qui se réunit de façon mensuelle, il y en a 16 qui sont restées hors commission des appels d'offres, donc j'aimerais connaître quels sont les critères qui font qu'une décision passe ou pas devant la commission d'appels d'offres surtout que l'ensemble de ces 16 décisions représente un montant de plus de 1,2 M€ ; et comme l'a dit David Mauger, il y en a certaines qui sont sans montant maximal, avec des montants assez conséquents.

Et dernier point : Je pense que la précédente réponse apportée à la question de David Mauger concernait plutôt la décision 29 sur les horodateurs et non pas la question 37 sur le marché d'hébergement de la solution de sécurité intégrée. Merci.

M. le Maire : Pour la commission d'appels d'offres, il y a des seuils, des seuils de niveau de marché. Les marchés les plus importants passent

en commission d'appel d'offres mais il y a beaucoup de marchés qui n'y passent pas. Il y a des procédures qui échappent très largement à la commission d'appel d'offres. Vous ne voyez pas tout à la commission d'appel d'offres, vous voyez les plus gros marchés seulement.

M. MONGARDIEN : Ce n'est pas ce que j'ai constaté jusqu'à maintenant parce que quand je vois les montants qui sont engagés, encore une fois...

M. le Maire : Non mais c'est la règle

M. MONGARDIEN : L'ensemble des décisions prises hors la commission d'appels d'offres représente 1,2 M€. Aujourd'hui, de ce que j'ai pu voir en commission des appels d'offres, quand on est sur des marchés annuels qui atteignent 60 - 70.000 €, c'est le bout du monde, et on discute de deux à trois marchés par session.

M. le Maire : Non mais les marchés de travaux n'ont pas les mêmes seuils que les marchés ordinaires. Je vous assure que la Ville applique les règles de la commission d'appels d'offres, nous avons actuellement un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes qui a regardé tout ça et on n'a aucune observation, à ma connaissance en tout cas, donc si vous voulez être mieux renseignés, venez consulter le service juridique et on vous expliquera tout ça.

M. MONGARDIEN : D'accord. Merci.

Mme HUARD : Et pour continuer d'ailleurs sur la question des

logements, j'aurais aimé savoir votre position sur l'encadrement des loyers et le permis de louer pour éviter le logement insalubre et aussi permettre aux Antoniens d'accéder à des logements à prix abordable.

M. le Maire : L'encadrement des loyers, je suis contre. Je suis totalement contre l'encadrement des loyers. Ça a bloqué la construction de logements en France entre les deux guerres, le fait que les loyers soient plafonnés a bloqué la construction ; dans un pays qui est libre, les loyers doivent être libres. Sauf bien sûr dans le domaine social, mais sinon les constructeurs ne construisent plus.

Mme HUARD : Donc vous préférez que les loyers augmentent du fait d'ailleurs de la spéculation immobilière et de l'augmentation des prix des terrains ?

M. le Maire : C'est le marché, c'est le marché.

Mme HUARD : Et les loyers peuvent augmenter sans intervenir !

M. le Maire : Attendez, si vous voulez qu'il n'y ait plus de construction du tout ... Nous sommes un pays d'économie libre. Dans ce cas-là, si vous voulez un marché qui ne soit plus libre, il n'y aura plus de marché immobilier, il y a la construction publique mais il n'y a plus de construction libre. La construction libre se fait dans le cadre d'un marché et sur ce marché, si les prix augmentent, ils augmentent, c'est tout ! Mais pour contrebalancer le fait que le marché peut voir ses prix augmenter, il y a les logements sociaux.

Mme HUARD : Mon intervention porte sur la décision n° 2, c'est une simple information : C'est un partenariat avec la Cité de la Musique, est-ce qu'il s'agit des classes Démos ? Et combien d'élèves seront accueillis cette année ?

M. le Maire : La Démos ? Est-ce que c'est le même nom que d'habitude ... M. Ben Abdallah ?

M. BEN ABDALLAH : Ce sera 15 élèves qui seront accueillis cette année. Ça correspond au même nombre que les années précédentes.

Mme HUARD : Merci pour votre réponse. Et j'avais une deuxième question sur la décision 7 : C'est un marché portant sur la fourniture de clôtures, portillons et portails, est-ce que ça concerne le square de Collégno qui est actuellement fermé pour clôture justement par arrêté municipal depuis le 20 octobre et dont il est indiqué qu'il sera ouvert désormais de 7h à 19 h ? Quelles sont les raisons de cette fermeture ? Est-ce que vous pouvez nous dire ce qui a motivé cette décision ?

M. le Maire : C'est le marché général de clôtures de la ville pour quatre ans. Donc qu'est-ce qu'on fera de ce marché ? Vous verrez. D'accord ?

Mme HUARD : Et concernant la fermeture du square ?

M. le Maire : Ecoutez, vous verrez aussi. Je n'en sais rien.

Mme HUARD : Mais pour quelles raisons ce square est-il fermé ?

M. le Maire : Parce qu'il y a des bandes de jeunes qui viennent s'y

établir le soir et que les riverains protestent.

Mme HUARD : Et dans ce cas-là, que fait la police municipale ?

M. le Maire : Non, la police municipale, elle dort toute la nuit ! Elle ne travaille pas la nuit, vous devriez le savoir ! La police municipale n'a jamais travaillé la nuit à Antony. C'est la police nationale. Et la police nationale, pour le moment, n'est pas très motivée par le sujet. Voilà.

Mme REMY-LARGEAU : Je voudrais intervenir au sujet de la décision 52. Cette décision concerne une demande de subvention pour réaliser des diagnostics énergétiques des différents groupes scolaires et expérimenter des cours Oasis. Nous avons à ce sujet quelques questions et remarques à formuler :

- La première question est la suivante : Quel est le planning de transformation de ces cours ?

- Deuxième question : La cour de l'école La Fontaine doit être aménagée prochainement, est-ce que c'est un projet Oasis également ? -

- Et enfin une remarque plus générale : il nous semble qu'il y a urgence à ne pas attendre, en tant que représentante de parents d'élèves, j'ai assisté à de nombreux conseils d'école, la question des températures trop élevées dès le printemps parfois dans les groupes scolaires est systématiquement posée depuis plusieurs années. Il nous est parfois même demandé de manière non officielle, je vous en informe si vous ne le saviez pas, de garder si possible nos enfants à la maison pour préserver leur santé

de ces températures trop élevées. Merci pour votre réponse.

M. le Maire : Eh bien je répondrai à votre question lors de la réponse à la question écrite qui m'a été posée sur le même sujet, en tout cas sur un sujet très proche.

Quant à la demande de subvention, elle a été refusée.

Mme REMY-LARGEAU : Oui, je sais.

M. le Maire : Voilà. L'Etat n'a pas d'argent pour financer, pour le moment en tout cas, ce genre de projet.

Mme REMY-LARGEAU : Mais la ville en a.

M. le Maire : La ville en a, la ville le fera quand même, malgré tout, n'ayez crainte.

Mme REMY-LARGEAU : Merci. Nous nous en réjouissons.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions encore ?

Mme DESBOIS : Je reviens sur la décision 37 puisque vous avez répondu à une question qui correspondait à une autre question d'intersession tout à l'heure. Je réitère la question de M. Mauger : Qu'est-ce que c'est que cette solution intégrée de sécurité urbaine ? Est-ce que vous pourriez nous en dire plus s'il vous plaît ? Merci.

M. le Maire : Quelle est la question ?

Mme DESBOIS : Quelle est cette solution intégrée de sécurité urbaine dont fait l'objet l'attribution de marché de maintenance, hébergement et prestations sur l'intersession 37 ?

Mme PRECETTI : Je pense que je vous ai répondu tout à l'heure,

M. le Maire : Oui, je croyais, oui.

Mme PRECETTI : Ce sont toutes des solutions intégrées effectivement, et EDICIA c'est déjà un logiciel que l'on utilise, que la police municipale et que nos ASVP utilisent en fait pour gérer les contraventions, les forfaits de stationnement entre autres ; en fait ils relèvent à partir de ce logiciel. Ce sont des systèmes qui nous permettent de gérer en fait entre nos policiers, nos ASVP, les contrôles qui sont faits dans la rue. Donc ça relève de plusieurs choses, ce sont des systèmes intégrés informatiques et ça nous permettra aussi dans un avenir proche, c'est ce que je vous disais tout à l'heure, de donner plus de services au citoyen en lui permettant de contractualiser des abonnements en direct sur internet. Et M. Mongardien parlait d'autre chose sur Flowbird, c'est autre chose. Flowbird et les horodateurs, c'est la mise à niveau de nos horodateurs que l'on a actuellement, on en a 90 environ, il se trouve qu'il y a une nouvelle norme carte bleue qui doit être mise en place sur ces matériels 5.5, je ne rentre pas dans le détail technique, mais voilà, il faut passer à cette nouvelle norme et donc soit on a la possibilité sur des horodateurs suffisamment modernes simplement de les mettre à niveau, soit on a d'autres horodateurs que l'on a besoin de changer. Sur toutes nos machines, 66 seront modernisées et 38 seront changées.

M. MAUGER : Je reviens sur un point qui a été soulevé par Irène

Huard, à savoir celui du permis de louer. Vous n'avez pas donné votre opinion sur ce dispositif qui permet de lutter contre les marchands de sommeil et qui apparemment a les faveurs du Territoire. Je ne sais pas si la Ville d'Antony adhèrera à ce dispositif ?

M. le Maire : Si, nous adhérons au projet du Territoire. Mais pour le moment, vous avez une idée claire du projet du Territoire, vous ? Moi non.

M. MAUGER : J'espère que vous en avez une !

M. le Maire : Mais il faut dire que nous sommes moins concernés que d'autres car nous n'avons pas, nous, de quartiers difficiles où il y a des logements insalubres. On n'en a pas. Dans les villes qui sont anciennes, ça existe, mais nous, on n'a pas ça. On a par contre des logements, des petits logements insalubres au fond d'une cour ou au fond d'un jardin, mais ils sont isolés. On n'a pas de quartiers vraiment insalubres. On n'est pas à Marseille.

M. MAUGER : Non mais je crois que la ville de Grigny qui n'est pas si loin est confrontée à ce problème...

M. le Maire : Non mais vous nous comparez à Grigny...

M. MAUGER : Et que l'un des propriétaires n'est pas sans rapport avec la ville d'Antony.

M. le Maire : Non, on n'est pas comparables à Grigny ! Non, quand même pas. Mais des villes proches de Paris, peut-être Malakoff, là il peut y avoir effectivement des problèmes de ce type, mais à Antony je n'en ai pas,

je n'en vois pas en tout cas. Il peut y avoir des cabanons insalubres mais pas vraiment de quartiers qui soient vraiment insalubres. Donc on est moins concernés que d'autres par ce problème. Mais on y adhère quand même, c'est un sujet qu'il faut traiter. D'autres questions ?

Mme HUARD : C'est toujours pour revenir sur cette décision 37, quand on regarde ce que fait la société Edicia, elle ne fait pas que de la supervision d'horodateurs mais aussi le pilotage d'instances sécuritaires, « l'hypervision augmentée », enfin ce que l'on comprend, c'est qu'elle peut aussi s'occuper des caméras de surveillance dont vous projetez également l'installation. Donc s'agit-il dans ce marché de mettre en place ce type de système ?

M. le Maire : Oui. David Aït-Ouaraz va vous répondre, l'homme de la police !

M. AÏT-OUARAZ : Effectivement Edicia propose tout un tas de services et de produits. Ce n'est pas parce qu'on va passer un partenariat ou une convention avec cette société qu'on va acquérir l'ensemble des produits de cette société. Nous sommes déjà utilisateurs d'un certain nombre de modules d'Edicia, donc il s'agit ici de les étendre. En ce qui concerne les éléments que vous citez, ils ressortent du pouvoir de police du Maire et donc M. le Maire a tout à fait l'autorisation de prendre sa décision hors consultation du conseil municipal.

Mme HUARD : Excusez-moi mais il me semble quand même que

s'agissant de ce type de dispositifs qui ont quand même un impact sur les libertés publiques, les intentions de la Mairie devraient être soumises au conseil municipal pour la transparence.

M. AÏT-OUARAZ : Tout cela est très encadré par la législation nationale, donc vous n'avez aucun souci à vous faire, nous n'allons pas regarder ce que vous faites à l'intérieur de votre appartement.

Mme LAJEUNIE : Décision 22 sur la commande d'un nouvel équipement public en remplacement du centre André Malraux avec la société In Extenso TCH. Faute d'information, nous avons consulté leur site internet et nous avons découvert avec surprise qu'ils sont spécialisés dans l'hébergement culturel et touristique, spécialistes en schémas de développement touristique, d'hébergement et de politique culturelle. Leurs références : l'hôtellerie touristique autour de l'impressionnisme en Normandie, le patrimoine gallo-romain de Périgueux. Nous nous étonnons à double titre de cette orientation culturelle et touristique pour cette zone historiquement industrielle depuis 83.

Aujourd'hui, nous n'avons aucun plan d'aménagement global, tout au moins présenté sauf celui de l'emprise de la gare, ni expliqué. Vous avez promis aux entreprises de la zone qu'elles seraient consultées avant fin juin 2020, ce qui n'est pas encore le cas, ce qui commence mais ce qui n'est toujours pas fait, on va mettre ça sur le compte de la Covid ; mais là notre étonnement tient au fait que vous commencez sur l'étude d'un lieu culturel,

au milieu de nulle part, sans aménagement global.

Notre seconde interrogation tient à votre choix unilatéral de changement de destination de cette zone d'activité industrielle et professionnelle. Il y a eu l'avant Covid 19, il y aura l'après Covid 19. A l'heure où l'Europe, l'Etat, la Région, la Métropole du Grand Paris prennent conscience d'un besoin de souveraineté industrielle, des enjeux écologiques, de l'emploi de proximité, des transports, et mobilisent des fonds importants en ce sens, vous décidez seuls de partir à contre-courant, d'expulser des entreprises, d'encourager le départ des autres, bref de détruire des emplois de proximité à destination de toutes les catégories socioprofessionnelles. La crise sanitaire que nous vivons est la preuve qu'une orientation exclusive de tourisme et de culture est dangereuse, le secteur le plus touché et qui mettra longtemps à se redresser. En tous domaines la mixité est nécessaire y compris dans une ville.

Effectivement le préfet impose une densification mais pas coûte que coûte, et il est tout à fait favorable à une création de logements en cohérence avec un emploi de proximité durable pour la population. Pour une étude canadienne, la santé de la population dépend pour 60 % de son environnement social, économique et physique. Le sociologue Alain Bourdin indique, lui, qu'il faut intégrer les acteurs de la ville : commerces, industries, artisanat, associations, habitants en diverses étapes au fil de la conception d'un projet d'aménagement.

M. le Maire, Mesdames et Messieurs les élus de la majorité, cassez ce schéma historiquement vertical de l'aménagement du Territoire et tentez le jeu de l'interdépendance du monde actuel qui répartit les compétences de chacun, même de celles des élus de l'opposition. Merci.

M. le Maire : La question que vous me posez concerne Malraux ou l'ensemble d'Antonyville ? Je suppose que c'est l'ensemble d'Antonyville, si c'est l'ensemble d'Antonyville, nous avons, j'ai déjà eu l'occasion de le dire à diverses reprises, nous avons confié le conseil sur l'ensemble de l'aménagement de ces 40 hectares, même de ces 50 hectares, à un groupement d'urbanistes, AUC, et de paysagistes, Michel Desvigne et d'autres spécialistes qui travaillent sur un projet global d'aménagement. Lorsque le premier plan guide, le premier projet de plan guide -parce qu'en matière d'aménagement, surtout pour un espace aussi important, ça prend du temps- lorsque le premier projet de plan guide nous paraîtra tenir debout, nous vous le présenterons ainsi qu'à la population, et après nous travaillerons sur la mise en œuvre progressive des différentes phases de ce plan. Donc vous serez consultés, vous aurez votre mot à dire et vos critiques à exprimer sur ce projet lorsqu'il sera prêt mais pour le moment, il n'est pas prêt. Mais je ne désespère pas que dans quelques mois nous puissions vous présenter un premier plan guide.

S'agissant de Malraux, il m'est apparu à moi il y a déjà un an et demi indispensable de reconstruire Malraux puisque nous avons prévu de vendre

le bâtiment actuel dans le cadre de l'ensemble de l'espace qui entoure la gare actuellement en construction d'Antony. Au départ, je sais qu'on pensait que Vasarely pourrait suffire largement à remplacer Malraux. Ce n'est pas le cas ; même si certains d'entre vous considéraient que Vasarely était beaucoup trop grand et était même pharaonique, comme je l'ai entendu dire : Vasarely était pharaonique, eh bien non, Vasarely c'est beaucoup trop petit ! On ne peut pas y faire tout ce que l'on fait encore actuellement à Malraux et donc on va reconstruire Malraux ; et ce sera un équipement qui aura une part culturelle. Il aura aussi une autre part qui sera moins culturelle, il y aura diverses activités associatives ou autres qui se feront à Malraux, dans le futur Malraux, mais il y aura aussi une activité culturelle bien entendu. Et par conséquent le cabinet que nous avons chargé de travailler sur ce projet a aussi une compétence culturelle, mais il n'a pas qu'une compétence culturelle. Il y a une compétence générale en matière de grands équipements. Si Aviel Bensabat peut vous en dire plus, je lui passe la parole.

M. BENSABAT : Bonsoir Mme Lajeunie, bonsoir tout le monde. C'est vrai que sur le nouveau Malraux on est encore en discussion avec le cabinet In-Extenso, c'est pour cela que pour l'instant vous n'êtes pas conviés parce qu'on est encore en discussion avec eux sur l'ensemble du projet, mais vous serez de toute façon conviés, et l'opposition sera conviée à discuter du nouveau Malraux quand on aura conclu avec eux les

premières décisions. Vous serez tenus informés de toute façon de l'évolution de ce projet-là.

Mme DESBOIS : Le principe d'une consultation ou d'une concertation, ce n'est pas une présentation une fois que les choses sont décidées, M. Bensabat. Simplement ce que j'entends, c'est qu'effectivement la logique, c'est de présenter les choses une fois qu'elles sont décidées. Je pense qu'il faut revoir effectivement ce que c'est que le principe d'une concertation et d'une consultation.

M. BENSABAT : Je vous remercie pour votre précision ; en fait on est vraiment en discussion avec le cabinet, donc même nous, au sein de l'équipe on est en discussion sur le projet du nouveau Malraux ; sur l'emplacement de ce lieu aussi. On discute un petit peu de tout cela, c'est pour cela que pour l'instant il n'y a rien qui est figé et vous serez bien sûr dans la consultation avant la prise de décision.

Mme LAJEUNIE : Il n'y a pas de ma part un désaccord face à un nouveau bâtiment sur plus de culturel ou d'organisation, peu importe, on verra, effectivement on sera d'accord et on sera présents pour la concertation, une vraie concertation ; la seule chose pour cet endroit, c'est que je constate simplement que nous sommes à nouveau en amont pour un lieu culturel et que malheureusement dans vos propos, quels qu'ils soient depuis un certain temps, on n'entend jamais parler ni industrie ni entreprise, ni emploi de proximité, ce qui est la destination de cette zone actuellement.

C'est simplement ce que je voulais dire.

M. le Maire : Alors attendez, juste avant de passer la parole à François Goulette, je voudrais vous dire quand même que dans les premières prévisions de notre futur plan guide d'Antony, il y a 3.500 logements mais il y a aussi 150.000 mètres carrés de locaux industriels ou de bureaux tertiaires, donc soit du tertiaire soit de l'industriel mais 150.000 mètres carrés de locaux tout simplement parce que c'est le bord de l'autoroute. Nous avons 1,100 km d'autoroute le long d'Antony et là, on peut difficilement y mettre des logements, vous imaginez, donc ce seront des locaux d'activité, il y a de quoi loger des milliers de salariés. J'espère que nous les trouverons. Le problème aujourd'hui, c'est de trouver les entreprises ! Elles ne se battent pas pour venir. En France, les entreprises ont quand même de plus en plus de problèmes, c'est évident ! Par conséquent nous espérons en avoir, mais il y aura de la place pour tout le monde sauf pour des activités qui peuvent causer trop de nuisances ou bien qui ont besoin d'espaces importants, et donc qui ont plutôt leur place en Essonne ou dans des zones agricoles. Mais s'agissant d'Antony, effectivement ce que nous cherchons, ce sont des entreprises qui fassent le maximum dans le minimum d'espace. Un peu ce que nous avons déjà de l'autre côté de l'autoroute avec Stallergènes ou avec les autres entreprises que nous connaissons, Air Liquide par exemple, qui produisent le maximum de produits de haute technologie dans un espace très limité. Stallergènes

est le deuxième producteur mondial de médicaments contre les allergies, dans un espace à peine plus grand que notre Vasarely. Donc c'est ça que nous cherchons et j'espère que nous trouverons le maximum d'entreprises et d'emplois sur ce site.

M. GOULETTE : Je voulais apporter un complément : De toute façon il y aura une offre pour les entreprises d'Antonypole et notamment dans la zone où se trouve l'actuel centre Malraux, et il y aura une offre notamment privée avec un incubateur, il y aura aussi un hôtel qui pourra offrir des espaces en location pour les entreprises.

Maintenant en ce qui concerne le futur centre Malraux, nous intégrons dans la réflexion actuelle la perspective de faire une offre aux entreprises également d'espace de location pour des réunions, pour des séminaires, donc c'est intégré dans la réflexion et les élus et les services du développement économique participent aux réflexions sur le futur centre Malraux.

Mme HUARD : Si je peux intervenir à nouveau, vous dites justement que les entreprises ne se pressent pas pour venir mais que faites-vous pour celles qui souhaitent rester et qui vont partir ? Notamment l'entreprise Essilor a cherché à s'agrandir sur les terrains d'Antonypole et vous avez indiqué que vous préféreriez qu'elle s'en aille parce qu'elle prenait trop de place pour moins d'emplois ; nous avons également Sanofi sur le territoire d'Antony qui décide de partir, qui a annoncé son départ ; donc que faites-

vous justement pour retenir des entreprises qui aujourd'hui sont sur le territoire et qui effectivement fournissent des emplois de toutes catégories aux Antoniens et pas seulement des emplois très qualifiés de tertiaire et autres ?

M. le Maire : On ne cherche pas à retenir, on cherche à trouver des entreprises qui aient leur place à Antony. Celles qui ont besoin de deux hectares pour cent salariés ont plutôt leur place en Essonne, ce n'est pas la peine qu'elles soient établies dans une zone urbanisée. Ce dont nous avons besoin, c'est d'entreprises qui aient leur place dans l'espace antonien. Nous allons chercher dans ce sens.

Mme HUARD : Et vous nous accusez de vouloir densifier !

M. le Maire : Densifier quoi ? Densifier les entreprises, oui, effectivement. Nous avons besoin d'entreprises comme Stallergènes, par exemple ; Stallergènes c'est quand même près de 1.000 salariés dans un espace très limité. Ça c'est bien. L'immeuble qui vient de s'installer à la Croix de Berny, l'immeuble d'Eiffage, c'est un millier de salariés dans un espace également très limité. C'est ça qu'il nous faut. Nous sommes dans les Hauts-de-Seine, nous n'avons pas de grands espaces à offrir aux entreprises ; nous avons besoin d'entreprises performantes dans un espace contraint. Au prix où est le mètre carré à Antony, ce n'est pas bien sûr le lieu pour les entreprises qui ont besoin de beaucoup d'espace. Vous comprenez bien !

M. MAUGER : J'entends un petit peu vos rêves de miniaturisation des entreprises, je ne sais pas dans quelle mesure ils sont réalistes ! L'entreprise Essilor souhaitait s'étendre et investir 40 M€ dans une nouvelle implantation en réunissant 300 personnes, c'est ça que vous avez refusé.

M. le Maire : Non, je ne refuse pas, si elle s'installe dans un espace plus petit et plus dense, c'est possible, mais si elle a besoin de deux hectares, non.

M. MAUGER : Là, pour le coup, vous semblez très dirigiste. Vous deviez rencontrer la direction d'Essilor avec vos collègues de Vaulx en Velin et d'Allones, quel a été le résultat de ce rendez-vous ?

M. le Maire : Je ne les ai pas rencontrés, je n'ai pas eu de demande de rendez-vous de la part de personne.

M. MAUGER : C'est dommage. Que faites-vous pour préserver les emplois à Antony ?

M. le Maire : Non mais je ne cherche pas à préserver des emplois !

M. MAUGER : Tout est dit !

M. le Maire : Non mais attendez, ce n'est pas le sujet ! Se battre pour préserver des emplois, c'est se battre pour le passé ! Nous, on est tournés vers l'avenir, pas vers le passé, et nous avons avec l'arrivée de l'immeuble d'Eiffage quand même autre chose, c'est un millier d'emplois sur 16.000 mètres carrés ! L'arrivée précédemment dans les deux immeubles de la Croix de Berny, c'est 3.000 emplois ! Ce n'est pas 300, c'est 3.000,

c'est pour cela qu'on se bat, ce n'est pas pour avoir quelques centaines d'emplois sur deux hectares. Nous sommes dans les Hauts-de-Seine, ne l'oubliez pas.

M. PARISIS : Je vous ai entendu parler autour d'Antonypole de votre volonté de ne pas mettre de logements le long de l'autoroute et d'y mettre des entreprises peut-être, moi ça me questionne quand même sur le mal-être au travail en France... Est-ce qu'il ne serait pas plus judicieux d'y mettre une forêt-jardin, une trame verte sur toute cette bordure d'autoroute ? Et pourquoi pas derrière bien sûr des entreprises et des logements ? Là, je pense qu'il y a un très, très beau projet à réaliser.

M. le Maire : Le projet d'Antonypole sera très vert. Je ne veux pas déflorer le plan-guide que vous découvrirez dans quelques mois mais il sera très vert, très, très vert. D'ailleurs l'un des concepteurs du projet, c'est Michel Desvigne, c'est l'homme des forêts urbaines. C'est ce qui l'a lancé en particulier 'est le spécialiste international des forêts urbaines. Donc nous aurons un espace extrêmement vert à Antonypole, rassurez-vous.

M. PARISIS : Très bien, merci.

Mme CHABOT : Je voulais juste faire une remarque concernant l'immobilier de bureau : Avec l'extension du télétravail que nous voyons actuellement, nous voyons se transformer profondément le besoin des entreprises en termes de bureaux. Donc espérons que ces 150.000 mètres carrés trouvent preneur. Parce que c'est vrai que pour beaucoup

d'entreprises, si leurs salariés ne sont pas là deux jours par semaine, leurs besoins en termes de bureaux se réduisent de 40 %.

M. le Maire : C'est vrai, vous avez raison, et j'en suis bien conscient. C'est pour cela que je disais tout à l'heure que je n'étais pas sûr de pouvoir remplir 150.000 mètres carrés de bureaux. On me reproche de ne pas faire assez pour avoir des entreprises à Antony mais je constate que c'est très difficile d'en avoir parce qu'effectivement, elles demandent de moins en moins de place. Et c'est le problème.

M. HOBEIKA : M. le Maire, chers élus, Mesdames Messieurs, dans l'aménagement du territoire, on vient de le voir, vous avez raison M. le Maire, historiquement c'est vertical, très descendant, et même avec la décentralisation cela n'a pas changé. Donc cette solution ne peut évoluer qu'avec une initiative locale, et donc on compte sur vous pour faire évoluer les choses, en misant beaucoup sur l'usage de l'urbanisme ; et puis après, en transformant le territoire, on a besoin de tout le monde pour faire un monde. Le sociologue Alain Bourdin, à partir d'aujourd'hui, c'est-à-dire après la Covid, dit : « Il faut intégrer les habitants en trois étapes au fil de la conception d'un projet d'aménagement. On ne peut plus faire un projet d'aménagement tout seul. » Dans un premier temps, il faut mettre en place des ateliers et des tables rondes qui définissent vraiment le projet et l'aboutissement d'un projet. Deuxièmement on essaie d'intégrer davantage des acteurs et projets locaux dans l'utilisation de futurs aménagements.

Donc autrement dit, créer une adresse, création des incubateurs, commune, etc. pour donner vraiment un élan. Et en troisième, le projet terminé, c'est là que l'on fait une consultation plus large, etc.

Donc on a terminé avec un monde vertical très descendant et on vous demande vraiment d'initier ces trois outils qui doivent vraiment permettre de graviter autour des idées d'inclusion, de durabilité et d'intelligence.

M. le Maire : Ecoutez, tout cela n'est pas nouveau M. Hobeika, cela fait 35 ans déjà avec les lois Bouchardeau ... ça remonte à Mitterrand vous voyez, les lois Bouchardeau c'était la Ministre de l'Environnement et de l'Equipement de l'époque, les lois ont prévu qu'effectivement tous les projets d'aménagement feraient l'objet d'une telle procédure. Donc ce n'est pas nouveau. Nous, nous allons effectivement renforcer les consultations, lancer de plus en plus la démocratie participative là-dedans ; il est clair que dès que l'on aura une idée à peu près sérieuse du plan d'aménagement d'Antonypole, on le fera partager aux habitants d'Antony et vous verrez suivant quelle méthode de consultation. Ce ne sera pas seulement des groupes de travail avec 3 à 4 personnes qui vont discuter, ce sera vraiment une consultation très générale des Antoniens sur l'avenir d'Antonypole et sur le plan qu'on leur propose. Mais d'abord, on veut avoir un plan à proposer.

Déjà, pour le Noyer Doré, il faut le dire, à l'époque on n'avait pas

tous les moyens qu'on a aujourd'hui en matière de numérique, mais j'ai à l'époque participé à des dizaines de réunions de consultation des habitants tant sur le plan guide du Noyer Doré que sur les différentes phases de conception du projet. Pour Antonypole ce sera pareil, mais ce sera plus consultatif, on consultera davantage d'habitants, pas seulement au cours d'une réunion publique où il y a 50 personnes qui se battent et où l'opposition joue un rôle majeur en général, non, ce sera vraiment une consultation générale de la population qui se fera sur les grands projets d'aménagement et notamment sur Antonypole, rassurez-vous. Avez-vous encore des questions ?

Mme DESBOIS : Sur la problématique de l'immobilier de bureaux : une fois qu'on a dressé le constat effectivement que ça va être très compliqué pour les promoteurs autour de l'immobilier de bureaux, je vois que M. Nehmé opine du bonnet, en tout cas d'un air ... Aujourd'hui le télétravail, ça vient nous questionner nous Territoire sur la capacité que l'on a à intégrer ces nouveaux usages. On a des Antoniens qui de plus en plus vont être en télétravail et qui vont potentiellement chercher des lieux au-delà de leur domicile pour pouvoir effectivement effectuer leur activité professionnelle. C'est une belle occasion pour promouvoir le déploiement de tiers-lieux, de centres de coworking qui pourront être commercialisés, où les entreprises pourront acheter des espaces, et ça permet que le territoire offre une possibilité qui s'adapte en fait aux nouveaux usages et aux

nouvelles formes du travail de demain. Cela, ce sont des projets d'innovation, certaines communes en mènent, les tiers-lieux ont vraiment le vent en poupe et vont de plus en plus se développer. Il me semble que sur Antony on devrait également passer à l'échelle supérieure sur le sujet.

M. le Maire : M. Goulette va vous répondre, il a déjà créé un tiers-lieu depuis trois ou quatre ans, il va vous répondre.

M. GOULETTE : Oui, nous avons créé un lieu qui s'appelle Antonypole Innovation, ce n'est pas exactement un tiers-lieu mais c'est ce à quoi fait référence M. le Maire, sur la question des tiers-lieux, c'est-à-dire des espaces où les salariés viennent pour travailler, pour créer leur espace de travail, il faut savoir qu'actuellement nous avons identifié deux projets privés de création de tiers-lieux. Ce n'est pas la vocation de la Mairie de se substituer à l'initiative privée si elle peut fonctionner toute seule. En revanche la Mairie peut accompagner ce type de projet.

Donc il y a actuellement deux projets privés que nous avons identifiés, nous connaissons les porteurs, et je sais que pour l'un d'entre eux, il a pris du retard à cause de la crise sanitaire malheureusement parce que ce projet notamment voulait se faire sous une forme aussi de conception participative, mais c'est très compliqué de réunir les gens dans les circonstances actuelles, mais donc nous avons identifié des initiatives, nous les suivons avec attention et si des initiatives privées peuvent avoir lieu, il faut les encourager et c'est ce que nous ferons.

M. le Maire : Et je complète ce qu'a dit François Goulette : Dans le projet Linkcity, le projet « Inventons la Métropole », à l'emplacement de l'actuel Malraux, il y a un tiers-lieu très important qui a été prévu, je crois qu'il y a à près de 15.000 mètres carrés, c'est autant que l'immeuble de la Croix de Berny qui vient de se construire, 15.000 mètres carrés réservés à un tiers-lieu. Voyez, ça fait du monde ! Des centaines de personnes travailleront en télétravail sur ce domaine. Donc il y a un grand projet de tiers-lieu de prévu mais en attendant 2025, on peut effectivement en faire d'autres ailleurs. Et François Goulette s'y emploie parce que c'est un sujet effectivement important déjà dans le présent, mais surtout pour l'avenir.

M. GOULETTE : Si je peux ajouter un mot, effectivement j'avais oublié cela dans le projet : c'est un projet très ambitieux, il faut savoir que dans le projet porté par Linkcity, ce projet sur les espaces, lorsque nous avons eu les présentations des projets, des candidats et du projet qui a été retenu, ce projet intègre toutes les réflexions que vous avez faites sur les évolutions du monde du travail, même avant la crise sanitaire ; ils sont construits aussi pour intégrer ces évolutions du monde du travail et pour être modulaires, c'est-à-dire aussi pour pouvoir s'adapter aux évolutions non prévues qui peuvent encore survenir dans les années qui viennent. Donc voilà, effectivement il y a quelque chose de très ambitieux qui est déjà prévu sur Antonympole sur ce sujet.

Mme REMY-LARGEAU : Une réflexion : A vous écouter les uns et

les autres, j'ai l'impression au fur et à mesure des questions, des remarques, que finalement beaucoup de choses sont déjà prévues. Et c'est bien ce « déjà », je crois, qui pose question à nos trois groupes minoritaires et sans doute à beaucoup d'Antoniens.

M. le Maire : J'ai cru qu'on était quand même en train de répondre à des questions sur les décisions prises pendant l'intersession. Est-ce que quand même on pourrait passer à la suite de l'ordre du jour ? Ce serait pas mal pour changer ! Est-ce que votre question porte sur les décisions ? Et laquelle ? Quel numéro ?

M. PARISIS : J'ai juste une petite question, c'était sur la PADAF qui est vraiment un lieu formidable d'économie...

M. le Maire : Quel numéro la PADAF ?

M. PARISIS : Par rapport à Antonypole, est-ce qu'il sera réservé ...

M. le Maire : Oui mais quel numéro ? On pourrait faire un débat sur Antonypole toute la soirée, mais non, il faut revenir à l'ordre du jour. L'ordre du jour c'est 94 décisions. Sur laquelle voulez-vous poser une question ? Il n'y en a pas, alors on passe à la suite du programme.

La suite, ce sont les DIA : Y a-t-il des questions sur les DIA ? Il n'y en a pas, on passe donc à l'ordre du jour qui appelle d'abord une question écrite du Groupe Antony en Mouvement que je vais vous lire, elle est longue.

Monsieur le Maire,

La ville d'Antony possède 26 écoles maternelles et élémentaires, dont elle assume la charge des travaux de construction et d'entretien. Les services techniques réalisent régulièrement l'entretien courant pendant l'année. Les travaux plus importants d'aménagement ou de rénovation sont intégrés dans le budget d'investissement de la commune et sont votés lors du budget annuel.

Malheureusement chaque année, des travaux pourtant indispensables à la sécurité des élèves ou au bon fonctionnement des écoles sont reportés.

Face à cette insuffisance de moyens, des parents d'élèves ont été contraints lors de la mandature précédente de faire des demandes via le budget participatif : aménagements aux abords des écoles, préau, alors qu'il s'agissait de travaux nécessaires qui auraient dû être pris en charge par le budget communal strict.

Par ailleurs, la crise sanitaire que nous traversons a rappelé l'importance des règles d'hygiène, en particulier le lavage régulier des mains tout au long de la journée. Ce respect nécessite des sanitaires et lavabos en nombre suffisant, en lien avec le nombre d'élèves accueillis dans chaque école. Or le nombre et l'état des sanitaires sont un sujet de préoccupation récurrent des personnels des écoles et des parents d'élèves antoniens.

Dans ce contexte ;

- Quel engagement prenez-vous d'augmenter les futurs budgets d'investissement concernant les écoles afin de répondre à ces besoins et garantir les exigences de santé, de sécurité et de bien-être des personnels des écoles et des élèves antoniens ?
- Quel est concrètement le plan de travaux prévu pour cette année scolaire 2020/2021 ?

D'autre part lors de la dernière commission municipale « Éducation, Enfance et Jeunesse » vous avez annoncé un plan de travaux d'isolation thermique de l'ensemble des écoles de la ville. Pouvez-vous préciser :

- Combien d'écoles seront concernées et dans quel délai ?
- Quel en sera le budget estimatif pluriannuel financé par la ville et les financements externes sollicités ?

Dans l'attente de vos réponses et engagements, nous vous prions d'agréer nos salutations respectueuses.

Pour le Groupe Antony en Mouvement

Nadia Desbois
Christophe Mongardien
Agnès Chabot

Je vous donne la réponse :

« En clair, vous considérez que la Municipalité néglige les écoles ; qu'elle n'assure même pas les travaux indispensables à la sécurité des élèves et au bon fonctionnement des établissements qui sont, m'écrivez-vous, « systématiquement reportés ». Selon vous les parents d'élèves doivent compter sur les maigres crédits alloués au budget participatif pour obtenir que soient aménagés les abords des écoles et construits des préaux indispensables.

Vous ajoutez que les sanitaires sont un sujet permanent de préoccupation alors que la crise sanitaire impose plus que jamais aux élèves de se laver régulièrement les mains. En réalité la Ville investit dans les écoles chaque année un budget considérable ! Au cours des 7 dernières années, le montant des travaux s'est élevé dans les écoles à 23,5 M€, sans compter les 20,6 M€ investis dans la construction du nouveau groupe scolaire Dunoyer de Segonzac. Rien qu'en travaux de réparation, près de 3,5 M€ par an en moyenne pendant 7 ans ! Vous pensez vraiment que ce n'est rien ?

Au cours des 4 dernières années, le groupe scolaire Ferdinand Buisson a bénéficié de près de 5 M€ de travaux qui lui ont rendu la beauté de sa jeunesse du début du 20^{ème} siècle. 2,5 M€ ont été investis dans le

groupe scolaire La Fontaine. Les groupes scolaires Velpeau et Les Rabats ont été mis aux normes d'accessibilité à toutes les formes de handicap. 1 M€ ont été consacrés à André Chénier. Et 500.000 € au groupe scolaire Paul Bert.

Mais c'était bien sûr insuffisant, il manquait l'essentiel ! Il manquait le préau de Paul Bert ! Avec 70.000 € le budget participatif va combler ce manque, ouf !

La crise du Covid que nous traversons a mis en lumière le besoin d'augmenter le nombre de sanitaires pour permettre aux élèves de se laver les mains plus fréquemment. Un audit est actuellement en cours pour évaluer l'état des sanitaires existants et le besoin de nouveaux équipements qui seraient à prévoir et qui seraient plutôt des blocs sanitaires que des lavabos dans chaque classe.

Il est à noter que la réalisation de sanitaires n'est pas chose facile, elle nécessite des raccordements qui sont à coordonner avec les autres travaux prévus dans les écoles comme l'aménagement de cours OASIS, la modernisation des offices, les travaux d'accessibilité et le programme de rénovation énergétique.

Un plan d'actions sera établi dans les prochains mois qui permettra d'organiser la mise en œuvre de l'ensemble de ce programme.

En ce qui concerne plus particulièrement la rénovation énergétique des bâtiments, la Ville a réalisé dès 2009, donc il y a 11 ans, des

diagnostics de performance énergétique, DPE, sur l'ensemble des bâtiments de plus de 1 000 mètres carrés, soit à l'époque 37 bâtiments. Sur la base de ces diagnostics, la Ville a engagé un programme d'investissements de 15 M€ sur dix ans, qui ont généré une économie de 22 % sur les consommations d'énergie. Les consommations d'énergie sont passées de 21,1 millions de kwatt/heure en 2008 à 16,5 millions de kwatt/heure en 2018, pour une surface bâtie de 140.000 mètres carrés. En 2019, la Ville s'est engagée dans la démarche d'élaboration d'un schéma directeur énergétique, nous avons fait ce choix ambitieux de traiter l'ensemble de notre patrimoine de plus de 250 mètres carrés et non plus de 1 000 mètres carrés comme pourtant le prévoyait le décret.

En parallèle, nous avons initié l'analyse de potentiels photovoltaïques les couvertures des bâtiments importants, analyse qui sera intégrée au schéma directeur d'énergie. Pour 21 bâtiments parmi lesquels les EHPAD, l'Hôtel de Ville, 4 crèches, le stade, et deux centres de vacances, nous avons fait le choix d'aller plus loin et de mettre en œuvre un programme d'audits techniques approfondis afin de viser les objectifs BBC. Sur cette base, nous établirons une programmation des investissements 2021 – 2024, quatre ans, visant des objectifs BBC par bâtiment avec une approche globale. Ce programme sera présenté à la commission Environnement d'avril ou de mars 2021 et servira de base à l'établissement du budget d'investissement 2021 qui sera voté à ce moment-là.

Les premiers retours d'audits, les notes du bureau d'études Altérea, sur la base de pré-diagnostic déjà réalisés, permettent d'envisager une enveloppe d'investissement sur quatre ans de l'ordre de 35 M€, en coût de travaux uniquement, sans compter les études. Il conviendra bien sûr de se mettre à la recherche de financements et nous comptons beaucoup sur le plan de relance pour y contribuer. Mais nous comptons d'abord sur nos propres ressources.

Parallèlement la Ville va engager en 2021 l'expérimentation de deux cours OASIS, le programme complet des cours OASIS sera présenté lors du vote du budget 2021, et donc aussi lors de la commission Environnement de mars 2021. Je pourrai donc répondre de manière plus précise à vos questions lors de la présentation du projet de budget 2021 et auparavant lors du débat que nous aurons début février sur nos orientations budgétaires. Mais vous ne serez pas déçus, mes chers collègues, notre programme d'investissement en particulier dans le domaine de la transition écologique sera extrêmement ambitieux ! Ce qui montre à ceux d'entre vous qui en doutaient qu'il nous faut beaucoup d'autofinancement pour le réaliser. »

Nous passons maintenant au premier point de l'ordre du jour qui concerne les nouvelles dénominations que nous proposons pour la place du marché et pour le théâtre.

1 - NOUVELLES DENOMINATIONS DE LA PLACE DU MARCHÉ ET DU THEATRE FIRMIN GEMIER

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : Alors mes chers collègues, en hommage à Patrick Devedjian qui nous a quittés le 28 mars dernier, je vous propose de donner son nom à l'actuelle Place du Marché et à l'actuel théâtre Firmin Gémier.

Au lendemain du décès de Patrick Devedjian, dans l'impossibilité dans laquelle nous nous trouvions en raison de l'épidémie d'organiser toute cérémonie, j'avais promis que la Ville d'Antony saurait lui rendre le jour venu l'hommage qu'il méritait. Patrick Devedjian en effet a été Maire d'Antony pendant 19 ans, de 1983 à 2002, et ce ne fut pas un Maire comme les autres. Il a réveillé la ville, il l'a sortie de la gangue de la banlieue, il lui a donné une identité qu'elle possède aujourd'hui par les choix qu'il a opérés dans les années 80. Antony en effet, on le sait, aurait pu évoluer différemment, elle aurait pu évoluer comme les villes voisines du Val de Marne en multipliant la construction de cités ; elle aurait pu évoluer comme certaines villes denses des Hauts-de-Seine si le projet d'urbanisme envisagé dans les années 70 avait été mis en œuvre. C'est Patrick Devedjian qui a choisi de lui donner son caractère provincial en privilégiant son cadre de vie, en permettant aux pavillons de se maintenir en se renouvelant, en soutenant le commerce de proximité et le marché, et en repoussant tous les projets d'implantation de grandes surfaces et de

centres commerciaux, en lançant aussi des animations comme la Foire aux fromages et le semi-marathon qui sont devenus en trente ans des traditions incontournables. C'est à ces choix stratégiques que nous devons la ville que nous connaissons aujourd'hui et que nous continuons de faire évoluer pour qu'elle soit de plus en plus agréable pour ses habitants, comme il l'avait souhaité.

Figure politique nationale, député pendant plus de trente ans, trois fois Ministre, Président du Département pendant treize ans, sa notoriété a aussi beaucoup fait pour l'image de notre ville qui en bénéficie encore. La ville d'Antony ne doit pas oublier Patrick Devedjian, c'est pourquoi nous devons inscrire son nom dans notre territoire.

Antony a eu entre les deux guerres un autre maire illustre, Auguste Mounié, Maire de 1912 à 1940, pendant 28 ans, Sénateur de la Seine en 1927, Sous-Secrétaire d'Etat au Travail en 1930, il présida à la première phase de l'urbanisation de notre commune qui passa sous son mandat de 3.000 à 20.000 habitants. Quand il est mort en 1940, le conseil municipal donna son nom à la rue principale de la ville et à la Place des Ecoles située devant l'hôtel de ville de l'époque.

Je vous propose de donner le nom de Patrick Devedjian à la future place centrale que nous allons inaugurer au printemps prochain, la place du marché. Notre centre-ville conservera ainsi la mémoire côte à côte des deux maires qui ont le plus marqué notre cité.

Patrick Devedjian était aussi un homme de culture, une qualité qui se perd de plus en plus dans le monde politique d'aujourd'hui. A Antony, il a ouvert la Maison des Arts et construit le Conservatoire. Dans le département, il a réalisé la Scène Musicale, une œuvre remarquable qui marquera à jamais son mandat à la tête des Hauts-de-Seine. Il a porté aussi un autre projet d'envergure qui reste à réaliser : le Musée du 17ème siècle.

Je vous propose de donner son nom au nouveau théâtre dont la construction s'achève. C'est lui qui en a décidé la construction et en a choisi en son temps le nouvel emplacement.

Je vous propose donc, chers collègues, de voter ces deux délibérations ; les travaux d'aménagement de la place du marché devraient s'achever en février prochain, les restaurants et les commerces devraient ouvrir en avril ou en mai, nous pourrions donc inaugurer la place Patrick Devedjian au printemps. Ensuite, en ce qui concerne le théâtre, il devrait être livré mi-février normalement, mais il restera à en aménager le parvis, ce qui va prendre du temps et qui en repousse l'ouverture à la rentrée de septembre.

Donc les délibérations que je vous propose sont les suivantes, il y en a deux : En hommage à Patrick Devedjian je propose au conseil municipal de donner son nom d'une part à l'actuelle place du Marché,

d'autre part au nouveau théâtre qui s'appellera « Théâtre Firmin Gémier-Patrick Devedjian ».

Mme CHABOT : Patrick Devedjian a été une grande figure antonienne et nous sommes bien entendu favorables à honorer son action en donnant son nom à un site remarquable de la ville. A ce titre le choix du théâtre nous semble judicieux, Patrick Devedjian ayant été un homme de culture, comme vous l'avez relevé. Nous avons eu la délibération modifiée en arrivant car effectivement nous étions attachés à ce que le nom Firmin Gémier ne soit pas effacé de la mémoire collective puisque Firmin Gémier a été un acteur, un metteur en scène et surtout un grand directeur de théâtre, et qu'il a été le fondateur du Théâtre National Populaire en 1920. Notre suggestion, avant que vous ne proposiez d'accoler leurs deux noms, était que le parvis du théâtre prenne le nom de Firmin Gémier afin d'associer effectivement sur ce lieu symbolique les noms de Firmin Gémier et de Patrick Devedjian.

Le réaménagement de la place du marché est en cours, il va être achevé effectivement en 2021 ; il nous semble qu'en hommage à l'action de Patrick Devedjian qui a eu plus de quarante ans d'engagement politique, comme vous l'avez rappelé, Maire d'Antony, député, plusieurs fois Ministre, Président du Conseil général et départemental, il serait plus symbolique et plus judicieux de renommer la place du marché « Place de la République ».

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous vous proposons donc d'honorer la mémoire de Patrick Devedjian en donnant son nom au nouveau théâtre tout en perpétuant le souvenir de Firmin Gémier et de donner sens au combat politique de toute la vie de Patrick Devedjian en donnant à Antony la Place de la République que notre ville mérite.

Mme ASCHEHOUG : Vous comptez aujourd'hui débaptiser le théâtre Firmin Gémier pour le renommer « Théâtre Patrick Devedjian » et ce projet nous consterne et pour beaucoup nous indigne. Et il a dû consterner au-delà de notre groupe puisque vous nous le présentez modifié à la dernière minute, ce qui ne le rend pas plus acceptable et témoigne de beaucoup d'improvisation sur ce dossier. Le nom d'un théâtre doit être fédérateur pour les citoyens et les citoyennes d'une ville. La culture, le spectacle nous rassemblent avec nos différences et génère le partage, nous font réfléchir ensemble au-delà de nos opinions, interrogent le devenir de notre monde tout en nous divertissant. La culture est une composante essentielle de la démocratie. S'il est de tradition de conserver la mémoire des hommes et des femmes qui ont marqué un territoire de leur action, le choix d'un théâtre nous paraît en l'espèce inadapté, surtout s'il s'agit d'y inscrire pour les décennies à venir le nom d'un homme politique dont l'action depuis sa jeunesse jusqu'à la fin de sa vie ne fut pas un modèle d'ouverture et de démocratie. Les gouvernements auxquels il a participé

n'ont pas défendu la culture et son budget famélique ; son action culturelle en tant que Maire ne fut pas plus dynamique.

De plus, il nous semble excessif que les noms de la place du marché et du théâtre soient attribués à M. Devedjian. Vous faites comme si ce théâtre vous appartenait ainsi qu'à votre famille politique, or c'est à nous, Antoniens et Antoniennes, qu'il appartient, et la moindre des choses aurait été de nous demander notre avis avant de renommer ce bien commun. Avez-vous pris l'avis du conseil d'administration du théâtre, des associations culturelles ? Nous considérons qu'accoler le nom de Firmin Gémier à celui de Patrick Devedjian est une injure à l'histoire.

Firmin Gémier, acteur et directeur de théâtre, fut le fondateur et l'ardent animateur du Théâtre National Populaire dont l'esprit et le projet de mettre la culture à portée de tous ont ouvert la voie aux maisons de la culture dont les quartiers d'Antony sont si peu pourvus. Quel symbole que de vouloir effacer ainsi cette mémoire et ce projet qui a suscité des créations inoubliables ! Rappelons ici « Le Bal », création collective présentée en 1981 au théâtre Firmin Gémier par la Compagnie du Théâtre du Compagnol dirigé par Jean-Claude Penchenat.

Force est de constater que si notre ville est bien pourvue en équipements culturels, ils sont principalement fréquentés par un public doté en capital culturel et que les catégories populaires n'y ont plus accès. Beaucoup de travail reste donc à faire et l'ambition de Firmin Gémier doit

être poursuivie. C'est pourquoi M. le Maire, nous vous demandons solennellement d'annuler l'article 2 et de conserver à notre théâtre ce nom qui lui fait honneur et qui rayonne bien au-delà de notre ville : « Théâtre Firmin Gémier ». Merci.

M. PARISIS : Monsieur le Maire, connaissez-vous Firmin Gémier ?

M. le Maire : Pardon ?

M. PARISIS : Connaissez-vous Firmin Gémier ?

M. le Maire : Bien sûr, oui.

M. PARISIS : D'accord. Si vous le connaissiez, vous ne prendriez pas une telle décision. A trente ans, je découvre le théâtre à l'école Charles Dullin, lui aussi grand réformateur du théâtre. Dullin fut un acteur chez Gémier puis Dullin fut le professeur de Jean Vilar qui poursuivra l'aventure de Gémier avec le TNP ; la boucle est ainsi bouclée. J'ai eu la chance d'avoir eu pour professeur un homme qui fut le secrétaire de Charles Dullin et qui fut membre également de la compagnie Jacques Fabbri ; les passeurs succèdent aux passeurs pour notre plus grand bonheur.

Pourquoi je vous raconte tout cela ? Car la mémoire du compagnonnage de ces hommes qui traversent les siècles et portent le théâtre sur la voie d'un accès aux grandes œuvres classiques et contemporaines pour tous les citoyens doit être respectée. Messieurs les élus, le théâtre est le berceau et le cercueil des poètes. Nous sommes invités chaque soir à leur chevet. Firmin Gémier était de ceux-là. Firmin

Gémier, créateur historique du TNP dirigé ensuite par Jean Vilar, créateur lui-même du festival d'Avignon, Gémier est honoré à Paris, au Théâtre National de Chaillot dont une salle porte son nom aux côtés de Vilar et de Béjart. Nous avons la chance à Antony d'honorer cet homme et Antony est à ma connaissance la seule ville où un théâtre porte son nom. S'il vous plaît Messieurs les élus, un peu de dignité : on n'enlève pas le nom d'un homme sur son tombeau qui de surcroît pour Gémier est un autel de perpétuelle renaissance.

M. le Maire : Bien. Il n'y a plus de demande d'intervention ? Alors je rappelle M. Parisis que le nom de Firmin Gémier va rester. Je propose en effet pour le théâtre le nom « Firmin Gémier-Patrick Devedjian ».

M. PARISIS : Quand j'ai écrit ces lignes on nous présentait le théâtre...

M. le Maire : Maintenant que vous savez quelle est la décision et ce que je vous propose, est-ce que vous maintenez votre opposition ?

M. PARISIS : Moi je ne comprends pas tellement cette association.

M. le Maire : Mais moi je la comprends.

M. PARISIS : Et pourquoi pas le prochain stade de foot le stade Juliette Gréco par exemple ?

M. le Maire : Le foot peut-être pas mais ... le conservatoire peut-être, oui ?

Mme REMY-LARGEAU : Alors moi d'une part je suis surprise que

l'on trouve en arrivant au conseil municipal une modification de dernière minute, je ne trouve pas ça correct.

M. le Maire : Ce sont des choses qui arrivent souvent...

Mme REMY-LARGEAU : Je veux bien croire qu'il y ait des dossiers qui ne soient pas bouclés plus de cinq jours avant le conseil municipal mais ça, vous l'avouerez je pense assez facilement, vous auriez pu l'anticiper. Le découvrir là, encore une fois je pense que je ne suis pas la seule à ne pas trouver cela correct. Cela donne l'impression, je partage mon impression, d'avoir pris conscience quand même qu'il y avait quelque chose de gênant effectivement à supprimer le nom de cet homme de théâtre et y accoler le nom d'un homme politique ne change rien au problème, je dirais même, il l'aggrave, il est d'autant plus choquant. Donc nous voterons Contre.

M. le Maire : Très bien. Nous passons au vote, nous votons d'abord pour le « Théâtre Firmin Gémier-Patrick Devedjian ».

(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 5 voix Contre.)

M. le Maire : Nous votons maintenant pour la place Patrick Devedjian.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour, 1 voix Contre et 7 Abstentions.)

M. le Maire : Nous passons maintenant au point 2 de l'ordre du jour.

2 - ADOPTION D'UNE MOTION DE SOUTIEN DU CONSEIL MUNICIPAL AU HAUT-KARABAGH ET OCTROI D'UNE AIDE HUMANITAIRE DE 20 000 EUROS A LA VILLE D'EREVAN, POUR PARTICIPER A LA PRISE EN CHARGE DE REFUGIES PAR SON QUARTIER DE DAVTASHEN, JUMELÉ DEPUIS 2015 AVEC ANTONY

(Rapporteur : M. le Maire)

M. le Maire : Mes chers collègues, comme le Sénat, comme la Région Ile-de-France, comme le Département des Hauts-de-Seine, comme la Ville de Paris et comme beaucoup de villes des Hauts-de-Seine, je vous propose de voter une motion de soutien à la région du Haut-Karabagh qui vient d'être victime d'une agression militaire de la part de l'Azerbaïdjan renforcée par les missiles et les drones de la Turquie et par des mercenaires djihadistes. Je vous propose également de voter une aide humanitaire à notre ville jumelle de Davtashen, arrondissement d'Erevan, la capitale de l'Arménie, Erevan accueille aujourd'hui en effet plus de 120.000 réfugiés du Haut-Karabagh, rescapés des bombardements et qui ont fui devant l'avancée des troupes azéries.

Le Haut-Karabagh est une terre arménienne peuplée en quasi-totalité d'Arméniens, qui a été arbitrairement rattachée par Staline à l'Azerbaïdjan, décision sur laquelle le gouvernement soviétique n'a jamais voulu revenir, contrairement au principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Dans les années 89-94, la région du Haut-Karabagh a

demandé son indépendance, une guerre en a résulté au cours de laquelle la population du Haut-Karabagh a subi plusieurs massacres et a fini avec le soutien militaire de l'Arménie par obtenir une indépendance de fait. Depuis 1994 les puissances réunies dans le cadre du groupe de Minsk, la France, la Russie et les Etats-Unis notamment, se sont efforcées d'aboutir à une solution pacifique du conflit, processus auquel l'agression militaire de l'Azerbaïdjan a mis fin. C'est pourquoi je vous propose de condamner l'agression de l'Azerbaïdjan, de demander au Gouvernement français d'exiger le retrait immédiat des forces armées azéries du territoire du Haut-Karabagh et de tout mettre en œuvre pour parvenir enfin à un règlement du conflit qui assurera la sécurité des populations arméniennes et le droit et le retour des personnes déplacées ; de demander au Gouvernement français de reconnaître la république du Haut-Karabagh ; et enfin d'accorder une aide humanitaire de 20.000 € à la ville d'Erevan pour aider son quartier de Davtashen jumelé depuis 2015 avec Antony à prendre en charge les réfugiés du Haut-Karabagh. Oui ?

Mme REMY-LARGEAU : Je m'appelle Isabelle Rémy-Largeau, je le rappelle parce que vous semblez avoir un peu de mal à le mémoriser, donc je le répète.

M. le Maire : Pourquoi vous dites ça ?

Mme REMY-LARGEAU : Eh bien je dis ça parce que chaque fois que mes collègues prennent la parole, enfin quand quelques collègues

prennent la parole ils ont droit à leur nom, et moi, jusque-là non. Donc je le fais puisque vous ne le faites pas.

M. le Maire : Bien. D'accord. Très bien. Et alors ?

Mme REMY-LARGEAU : L'objet de mon intervention n'était pas centré sur ma personne mais bien sur la proposition que vous faites.

M. le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, notre groupe et plus largement notre collectif Antony Terre Citoyenne, est naturellement enclin de par ses convictions humanistes et ses engagements citoyens à soutenir toute initiative à vocation humanitaire. Toutefois, nous tenons à rappeler ici que le principe d'humanité signifie qu'une solution doit être trouvée aux souffrances humaines partout où elles se manifestent, en prêtant une attention particulière aux populations les plus vulnérables. Le principe de neutralité qui est consubstantiel à ce principe d'humanité signifie que l'aide humanitaire ne doit pas prendre parti, ne doit en aucun cas favoriser un camp lors de conflits armés ou autres.

Nous voterons donc contre cette délibération, je précise bien, j'insiste, telle qu'elle est rédigée, car non seulement elle ne donne aucune garantie quant à l'usage qui sera fait des sommes allouées, article 4, mais aussi parce qu'en nous demandant de prendre position dans les articles 1, 2 et 3, elle contredit les principes mêmes de toute action humanitaire. Mais nous restons évidemment prêts à revoir notre position si une autre rédaction de cette délibération nous est proposée -et visiblement vous êtes capables

très rapidement de proposer une nouvelle formulation puisque ça a été fait pour la première délibération- une rédaction qui garantirait d'une part le bon usage des fonds versés et d'autre part respecterait le principe de neutralité. Encore une fois, je vois que vous écoutez avec beaucoup d'attention mon intervention... merci, peut-être qu'il serait intéressant de l'écouter pour pouvoir y répondre... donc en garantissant le bon usage des fonds versés et en respectant le principe de neutralité dont je répète qu'il est consubstantiel à toute aide humanitaire. Je vous remercie de votre attention.

M. MAUGER : Je voudrais ajouter au propos d'Isabelle Rémy-Largeau un étonnement : Le courrier que vous avez reçu du conseil municipal d'Erevan date du 20 octobre. Il s'adressait notamment à notre conseil municipal ici, nous n'en avons été informés que plus d'un mois plus tard. Donc je ne comprends pas pourquoi avoir attendu tellement longtemps avant de nous le communiquer.

Par ailleurs, dans ce courrier, à l'époque, il y avait un conflit sanglant dans le Haut-Karabagh, la situation semblait suffisamment urgente pour que vous nous transmettiez ce courrier et pour qu'éventuellement le conseil municipal prenne une position en faveur d'un arrêt des hostilités ou de ce type de chose. C'était d'ailleurs demandé dans le courrier. C'était l'un des points. Donc je ne comprends pas pourquoi nous n'avons pas été informés

et pourquoi c'est seulement après la fin des hostilités que nous sommes saisis de cette question.

M. le Maire : Bon, il y a d'autres interventions ? Non, on passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 5 voix Contre.)

I – FINANCES

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA GESTION DE LA DETTE

M. MEDAN : Bonjour à tous. Ce n'est pas une raison parce que nous avons commencé à 15h pour finir à 23h, donc je vais être bref. Vous avez eu le document sur la gestion de la dette, je dirais que l'encours au 1er janvier était de 118,7 M€, l'encours au 31 décembre sera de 116,2 M€, donc on a une légère réduction de l'encours ; la répartition évolue toujours vers plus d'emprunts à taux fixe : aujourd'hui elle se situe environ à 36 % pour les fixes, 34 % pour les variables, et en 2020 nous aurons payé un taux moyen net de 1,66 %. La dette est totalement sous contrôle, il n'y a aucun problème. Les seuls petits soucis que vous avez pu noter et dont on a parlé en commission des finances concernent les emprunts dont le capital restant dû est très faible, donc même si le taux est plus élevé que le taux

moyen, ces emprunts ne représentent aucun danger pour la ville. Je vous remercie.

Mme HUARD : Au nom du Groupe ATC, je voudrais dire que nous notons avec satisfaction que, également grâce à nos prédécesseurs de la minorité Antony Terre Citoyenne qui vous ont longtemps alertés sur le sujet, il ne reste effectivement plus que deux emprunts toxiques mais si on regarde les taux, ils restent très élevés puisqu'il est à 12,03 % pour l'un d'entre eux, ce qui indique à quel point cet emprunt aurait pu mettre en danger les financements de la ville. Depuis, effectivement la Ville privilégie les emprunts à taux fixe et dont les taux sont historiquement bas. En commission vous nous avez indiqué que par choix politique la Ville dégage des excédents de fonctionnement et les utilise pour augmenter son autofinancement et se désendetter. En ce qui nous concerne, nous jugeons plus prioritaire de profiter de ces circonstances pour investir sur les priorités sociales attendues des Antoniens et notamment la construction de logements à prix abordables et de logement social.

M. MEDAN : Merci. Alors vous avez dit, je vous cite « grâce à vos prédécesseurs », enfin les vôtres, il n'y a plus ou il y a moins d'emprunts structurés, ce n'est pas du tout grâce à vos prédécesseurs, même s'ils ont apporté leur contribution. Si on avait écouté vos prédécesseurs, il aurait fallu gérer ces emprunts « à chaud », payer des sommes considérables pour nous en défaire alors que nous l'avons fait à froid et dans des

conditions très intéressantes. Donc quand vous dites « grâce... », moi je vous dis grâce aussi !

Mme LAJEUNIE : Vous vous félicitez du niveau de la dette, du taux moyen d'endettement et de la qualité des emprunts souscrits, mais ça a certainement un objectif de faire oublier que nous figurons parmi les villes les plus endettées des Hauts-de-Seine et des villes de la même strate, c'est-à-dire les 50.000 - 100.000 habitants, et certainement aussi de faire oublier le passé.

Nous pourrions valider cet endettement si nous avions une visibilité sur le pourquoi de cet endettement. Rien dans votre bilan ne le mentionne d'autant que les grandes infrastructures culturelles et sportives ont été financées en tout ou partie par la Région, le Département ou Vallée Sud Grand Paris.

Vous nous expliquez également que les taux d'intérêt n'ont jamais été aussi bas parce qu'ils baissent depuis plusieurs années, voire même pour certains atteignent des taux de niveau 0, voire même négatifs, mais ce n'est pas autorisé pour la ville ; malheureusement à Antony c'est l'inverse, le taux moyen augmente légèrement mais sûrement de 1,62 en 2017 à 1,66 en 2020 pour un coût qui peut être estimé à environ 600.000 € compte tenu du niveau de la dette et de la durée d'amortissement restante. Pour preuve, vous êtes obligés de réajuster les charges financières à la hausse dans votre décision modificative du budget 2020.

M. MONGARDIEN : Ma remarque va dans le sens de celle d'Isabelle Lajeunie. Effectivement il reste deux taux disons principalement toxiques. De mémoire ce qui nous a été communiqué en commission, c'est que les encours sur ces prêts étaient de 2 et 3 M€, qui effectivement avec le taux appliqué représentent une charge financière annuelle de l'ordre de plus de 500.000 €, ce qui représente malgré tout 20 % de la charge financière totale d'Antony. Donc de là à dire que ces prêts sont négligeables, je ne pense pas.

M. MEDAN : Je n'ai pas dit qu'ils étaient négligeables, j'ai dit qu'ils ne remettaient absolument pas en cause notre gestion, qu'il n'y avait rien de risqué, etc. Quand j'entends Isabelle Lajeunie dire qu'on emprunte on ne sait pas pourquoi, je préfère ne pas répondre tellement la réflexion est bête !

M. le Maire : Très bien. Au moins c'est clair. Il n'y a pas de vote.

M. MONGARDIEN : M. Médan, votre réponse ne vous grandit pas !

3 - DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°1 : BUDGET VILLE EXERCICE 2020

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : On avait un magnifique document qui devait être projeté, mais qui ne l'est pas pour des raisons que M. le Maire vous a

expliquées tout à l'heure, je vais quand même m'en servir personnellement pour essayer de vous donner quelques éléments sur cette DM.

L'explication globalement, et vous le savez déjà puisqu'on en a déjà parlé, l'explication principale de cette DM et des modifications qui peuvent vous paraître importantes parfois dans les investissements notamment, s'explique entre autres par deux raisons : Il est fréquent que chaque année on n'arrive pas à réaliser tout ce qui était prévu pour différentes raisons, des retards, etc. Cela c'est classique, c'est en temps normal, et cette année il se trouve qu'en plus, à cause du virus, la situation sanitaire en a rajouté une couche et que nous avons, tant sur le fonctionnement que sur l'investissement, eu des modifications à la fois de recettes en plus et en moins, de dépenses en plus et en moins.

Donc concernant les dépenses de fonctionnement, on a une baisse des charges à caractère général de 200.000 €. C'est lié à des actions concrètes dont nous vous avons fait part contre la pandémie avec des achats de masques, de gel, le renforcement par exemple des mesures d'hygiène dans les écoles et dans les crèches, ce n'est pas négligeable, c'est indiqué dans le document, pour + 400.000 €, ce qui montre effectivement le soin que la municipalité a pris pour que les écoles et les crèches soient le plus correctement possible nettoyées pour que les enfants et les personnels vivent dans les meilleures conditions face au virus.

On a aussi un volume moindre de dépenses parce qu'il y a eu des économies sur les fluides par exemple, vous savez tous malheureusement qu'il y a eu des annulations de manifestations et de séjours, et une baisse globale de l'activité, ce qui fait qu'au total ; avec ces différentes valeurs, on arrive à une baisse des charges générales.

Concernant les dépenses de fonctionnement toujours, vous avez pu constater une forte baisse des charges de personnel, de - 800.000 € avec une réduction de l'activité, c'est ce dont on parlait. Forcément quand on annule beaucoup de choses, il y a moins de dépenses, par exemple moins d'heures supplémentaires ; il y a eu aussi, et on ne peut pas en vouloir aux différents services concernés, des retards dans le recrutement par exemple, ce qui fait -1,237 M€. En revanche il y a eu une prime Covid aux agents qui fait augmenter de 277.000 € ces dépenses ; et un renforcement du personnel dans les écoles aussi : + 160.000 €.

De la même façon, toujours pour les dépenses de fonctionnement, et pour terminer avec ces dépenses, on a un certain nombre d'autres dépenses qui sont évidemment toutes listées et détaillées dans les tableaux que vous avez reçus, on a des augmentations ou des baisses, vous l'avez noté, les charges financières ont été légèrement augmentées de 200.000 € ; il y a aussi des charges exceptionnelles non prévues qu'il nous faut rajouter ; nous avons évoqué un certain nombre de ces questions lors de la commission des finances il y a deux jours.

Concernant les recettes de fonctionnement maintenant, effectivement la moindre activité de la ville du fait de la pandémie a fait qu'un certain nombre de services ont évidemment conduit à une baisse des produits de ces services. L'exemple type, vous vous en doutez, c'est le cinéma. Le cinéma, les séjours aussi bien sûr, mais le cinéma c'est criant pour tout le monde, et on comprend bien la somme de - 570.000 €. La volonté de la Mairie a été aussi de se montrer beaucoup plus souple vis-à-vis des commerçants, ce qui fait que les droits de voirie pour les commerçants ont été baissés de 100.000 € pour les recettes évidemment. On a considéré que c'était « la moindre des choses ».

Les droits de mutation sont au niveau des recettes en augmentation de 500.000 €. Ça, c'est plutôt positif parce que ça veut dire que le marché immobilier d'Antony est toujours relativement dynamique. Cela conforte un peu ce que toutes les prévisions des grandes institutions françaises comme la Banque de France ou l'INSEE relèvent. Malgré la crise, heureusement, c'est un secteur qui continue d'avoir un certain dynamisme tant sur le marché du neuf que sur le marché de l'ancien, et vous connaissez l'adage « quand le bâtiment va, tout va », c'est au moins un élément qui est positif dans un contexte globalement difficile.

Les rôles supplémentaires d'impôts locaux, les subventions perçues, les indemnités sur un contentieux relatif à l'éclairage public, tous ces éléments ont fait que les recettes de fonctionnement ont augmenté.

Alors finalement, entre ces dépenses qui bougent, ces recettes qui bougent, comme les dépenses ont diminué et que les recettes ont globalement augmenté, on a une amélioration : Le total des dépenses de fonctionnement c'est - 525.000 €, le total des recettes de fonctionnement c'est + 322.000 €. Donc les deux cumulés donnent une amélioration de 847.000 €. Cette amélioration se traduit évidemment par une amélioration de l'autofinancement dont nous avons parlé la dernière fois, qui était en gros de 13,7 M€ et qui passe après la DM à 14,6 M€ à peu près.

Les dépenses d'investissement, elles aussi ont bougé, et on va réintroduire ces 847.000 € dans ces dépenses. Il se trouve qu'on a été obligés de restituer la taxe d'aménagement pour 1,3 M€. Nous en avons parlé lors de la commission des finances parce qu'il y a eu une question là-dessus. Au total, vous constatez qu'il y a pour 8,2 M€ de dépenses d'équipement non réalisées, donc ce sont évidemment des éléments importants dont vous avez la liste.

Quant aux recettes, elles correspondent avec le fonds de compensation de la TVA à - 480.000 €, des subventions dans le cadre du contrat départemental sur lequel je reviendrai puisque ça fait l'objet d'une délibération à part, + 2,3 M€ environ ; la dotation de soutien à l'investissement : - 500.000 € ; le remboursement de travaux pour la résidence Renaître ; la récupération des avances forfaitaires, et d'autres éléments qui constituent une globalité et qui permettent de dire que

l'ensemble de ces éléments va conduire, je le disais, à 847.000 € supplémentaires d'autofinancement, et au total, pour avoir le même raisonnement que pour le fonctionnement, les dépenses d'investissement vont baisser de 8,5 M€ en tout ; les recettes réelles d'investissement, hors besoin d'emprunts bien sûr, augmentent de 1,685 M€ ; et finalement, en ajoutant le virement qui vient de la section de fonctionnement, si vous ajoutez les 847.000 € aux 1.685.000 €, vous obtenez 2,532 M€. Ce sont les chiffres qui figurent dans le tableau de synthèse dont vous disposez et qui nous permettent d'envisager la baisse du besoin d'emprunt, cette baisse s'établit à 11,067 M€.

Donc c'est une DM qui, sur une certaine partie de ses aspects, reste classique parce que ça fait des années qu'à cette période-là nous avons une DM, il ne faut pas tout mettre sur le dos du virus ; mais une partie importante quand même cette année de cette DM met en évidence les implications positives ou négatives de la crise sanitaire. Je vous remercie.

Mme ASCHEHOUG : Nous notons ce gain de 800 K€ que vous passez en section d'investissement, la crise sanitaire expliquant en grande partie ce gain. Et puisque les taux d'intérêt sont extrêmement favorables, il n'est pas prioritaire d'augmenter l'autofinancement. En revanche la situation sociale aurait dû vous encourager à investir par exemple pour construire un centre d'hébergement d'urgence, à augmenter la subvention au Centre d'action sociale, pour venir en aide aux citoyens qui en ont besoin. N'aurait-

il pas été plus judicieux, compte tenu de la crise que nous traversons, des difficultés de beaucoup de nos concitoyens pour boucler leurs fins de mois, d'en faire profiter l'aide sociale ? Le CCAS aurait pu en profiter, vous auriez pu exonérer de loyer les locataires de logements sociaux au chômage partiel, proposer une réduction des cotisations dans les associations sportives, diminuer les tarifs des cantines... bref.

A côté de cela, j'ai d'autres questions : On aimerait avoir une explication sur l'indemnisation concernant les éclairages publics, savoir où en est le contentieux du gymnase La Fontaine, et quel est le montant des subventions qui ont été demandées au titre du Fonds d'Investissement Local et qui n'ont pas été obtenues et pour quels dossiers.

La ville n'a pas réalisé 6 M€ d'investissements en 2020, pourquoi ne pas avoir utilisé ces fonds pour préempter des terrains ou immeubles à des fins d'aménagement ultérieur, maisons de quartier, logement social, etc. ?

M. MEDAN : Sur la question globale, effectivement on peut toujours envisager de faire beaucoup de choses, je sais bien que vous considérez que l'autofinancement ne sert à rien ou que c'est « quelque chose qui est toujours trop important », mais c'est vrai que le choix de la ville, c'est un choix de développement des infrastructures et je rappellerai que ces infrastructures servent à tous les Antoniens, et donc en fait les investissements que nous faisons et que nous avons prévu de faire au cours de ce mandat sont des investissements qui, encore une fois, vont

concerner la plupart des quartiers, beaucoup d'Antoniens... Alors nous n'avons pas réussi à concrétiser la Maison de Santé par exemple mais nous n'avons pas évidemment lâché le projet, bien au contraire, donc dans tous les domaines, cet excédent nous est très utile pour compléter et pour ne pas avoir à emprunter tout simplement des sommes trop fortes.

Donc le choix politique que nous faisons depuis des années, c'est d'avoir un niveau d'investissement régulier qui concerne un petit peu la totalité des éléments qui servent les Antoniens. Voilà pour la première question.

Pour ce qui est des questions plus précises concernant certains éléments de la DM, moi je souhaiterais que vous ayez pu les poser en commission car je n'ai pas les réponses à la totalité des questions que vous avez posées, et je n'ai pas eu le temps en plus de noter. En revanche, je vous assure que nous répondrons à ces questions de manière très précise...

Mme ASCHEHOUG : Je suis désolée de ne pas les avoir posées en commission mais figurez-vous que je ne les avais pas en tête à ce moment-là.

M. MEDAN : Je ne vous en veux pas mais on peut y répondre de façon précise après le conseil si ça ne vous gêne pas. A moins que M. le Maire se souvienne des questions...

Mme ASCHEHOUG : Je pense que je n'ai pas le choix ! Je vais vous les écrire, il n'y a pas de souci.

M. MEDAN : D'accord, merci Madame.

Mme DESBOIS : Une remarque, ça n'est pas une question, simplement pour porter à la connaissance des Antoniens qui souvent entendent dire de votre part M. le Maire que l'Etat contraint. L'Etat empêche tel David face à Goliath ; or dans le cadre de ce budget aujourd'hui il y a quand même des financements qui sont offerts par l'Etat auxquels la Ville a recours : 74.000 € au titre de la participation aux masques, 13.000 € au dispositif de cantines scolaires et d'activités sportives, 10.000 € au titre de la subvention pour les colonies et les vacances apprenantes, également la mobilisation du fonds de 20.000 € offerts par le ministère de la Cohésion des territoires pour financer la plateforme Click and Collect à destination des commerçants Antoniens, donc je tiens simplement à dire que vous n'avez de cesse de souligner les difficultés et les éléments qui vous empêchent mais aujourd'hui, dans le cadre du plan de relance, il va y avoir effectivement un abondement massif des dotations de soutien à l'investissement local auxquelles la commune pourra avoir recours, les dossiers que vous avez déposés en fin d'année n'ont pas été éligibles probablement parce qu'on était en fin de budget, mais c'est, il faut que les Antoniens le sachent, 1 milliard de dotations de soutien à l'investissement local supplémentaire dans le cadre du plan de relance pour financer des

projets multiples ; et 1 Milliard de plus de nouveaux fonds dans le cadre du plan de relance dont 300.000 € pour la rénovation thermique des bâtiments.

Donc je voudrais simplement que les choses soient claires dans la tête des Antoniens et des Antoniennes sur le sujet pour arrêter effectivement de dire que tout est empêchant et que les communes ne sont pas aidées. Merci.

M. le Maire : Certaines villes l'ont sûrement été, mais en tout cas nous, on ne l'a pas été, je regrette mais nous comptons vraiment sur ce milliard dont vous parlez, j'y croyais aussi, j'y ai cru mais je n'y crois plus parce qu'on n'a pas été bénéficiaires au moins du premier versement. Il est possible que nous ayons un deuxième, on va voir, mais pour le moment en tout cas on a raté le premier. Et pourtant il y avait de l'argent, il y avait de l'argent effectivement, mais pas pour nous. Pour d'autres villes, probablement. D'accord ?

Et les sommes dont vous parlez, c'est intéressant : 10.000 €, 20.000 €, mais enfin nous avons investi 20 M€ cette année, 20 M€ ! Alors les 10.000 € dont vous parlez, c'est bien, mais il reste encore beaucoup d'argent à trouver et c'est l'argent des Antoniens qui va servir, qui sert effectivement à financer l'essentiel de nos investissements.

Vous avez dit qu'on était très aidés par les diverses collectivités ou par l'Etat ; Non, on n'est pas très aidés, on est un peu aidés mais pour l'essentiel, c'est quand même l'autofinancement qui est la ressource

essentielle du financement de nos investissements. C'est comme ça. Et donc, si nous n'avions plus d'autofinancement comme vous le proposez, en tout cas comme le proposent certains d'entre vous, nous ne pourrions plus construire de nouvelles écoles, nous ne pourrions plus améliorer la situation des écoles dont j'ai parlé ; les 35 M€ que nous allons investir pour l'isolation thermique des écoles, nous comptons d'abord sur nos ressources pour les payer, sur notre autofinancement, et donc il faut que nous fassions des économies sur le fonctionnement pour pouvoir financer ces 35 M€. Je compte bien sûr, j'espère, avoir une part du plan de relance, j'espère, mais ça commence mal !

Mme DESBOIS : Là-dessus, vous n'engageriez pas le projet M. le Maire de rénovation thermique si vous n'aviez pas la possibilité de bénéficier de subventions. Dans votre plan de financement, vous n'engageriez pas les 35 M€, sinon vous l'auriez fait avant. C'est ce que vous avez dit en commission Education, qu'il allait y avoir effectivement un recours à la dotation au titre du plan de relance.

M. le Maire : Nous allons demander mais si nous n'avons pas le montant d'argent du plan de relance que nous souhaitons, nous ferons les travaux quand même. D'ailleurs ils figurent à notre programme électoral. Et quand on inscrit des projets dans notre programme électoral, on les réalise. 90 % du programme de 2014 à 2020 a été réalisé. Nous réaliserons notre

programme mais effectivement on empruntera davantage si l'Etat ne nous aide pas que s'il nous aide. Y a-t-il d'autres questions sur la DM 1 ?

Mme HUARD : Je voulais revenir puisque vous n'avez pas répondu à Sylviane Aschehoug sur l'utilisation des excédents budgétaires...

M. le Maire : Si, j'ai répondu : ça finance nos investissements.

Mme HUARD : Non, permettez-moi d'y revenir puisque lorsque vous avez présenté le budget, vous aviez indiqué que la crise aurait un coût pour les finances de la commune, un coût très cher et que... Or nous nous apercevons aujourd'hui qu'en fait la commune n'a pas dépensé plus d'argent mais au contraire, elle a fait des économies, c'est pour ça que nous disons...

M. le Maire : Non !

Mme HUARD : Vous avez moins de dépenses de fonctionnement, c'est pour cela que nous disons qu'il est possible de mobiliser ces financements pour augmenter l'action sociale et l'aide auprès des Antoniens qui, vous le savez, pour un certain nombre, ont des difficultés dans le cadre de cette crise économique qui est extrêmement sévère.

M. MEDAN : Vous n'avez pas compris une chose, c'est qu'il y a des éléments qui ne sont pas de notre fait. Quand le cinéma ferme, on a moins de recettes. Donc vous dites « on a fait des économies sur la crise », je ne peux pas vous laisser dire ça, « à cause de la crise, ou grâce à la crise », je ne peux pas vous laisser dire ça ! Ce n'est pas possible. Nous avons

dépensé beaucoup, nous avons eu évidemment au final je dirais presque la surprise, parce que les 847.000 €, ce n'est pas nous qui les décrétons ! C'est un ensemble de sommes en plus et en moins qui viennent, qui se mélangent et qui forment ces 847.000 €, mais ce n'est pas une stratégie de notre part ! Il faut quand même que ce soit clair ! L'idée, c'est que oui il y a moins d'investissements, oui il y a des retards, oui on a moins payé d'heures supplémentaires, comment voulez-vous faire autrement ? Ce n'était pas possible de faire autrement ! Je vous rappelle qu'il y a eu le confinement, qu'il y a eu le couvre-feu. Il faut arrêter de faire croire que c'est une stratégie de la Ville et que nous sommes les maîtres de ces 847.000 €. Ce n'est pas vrai. C'est tout.

M. le Maire : J'ajoute que nous avons l'an dernier 18 M€ d'excédents, d'autofinancement. Cette année, nous allons dépasser les 14 M€. On perd 3,5 M€. Ce n'est pas rien ! On n'est pas plus riches que l'an dernier, on est moins riches. On a perdu du fait de l'année, de la crise, 3 millions et demi.

M. MONGARDIEN : M. le Maire, justement, vous nous aviez présenté lors du dernier conseil municipal un budget équilibré avec ce financement de 14,5 M€ en investissements, à l'époque vous ne comptiez pas sur ces 850.000 €. Donc aujourd'hui vous saisissez l'aubaine d'avoir 850.000 € supplémentaires qui sont liés aux conséquences de la crise, pour les transférer en investissements. Rien n'empêchait de garder ces

850.000 € en budget de fonctionnement pour éventuellement faire face à des besoins des Antoniens l'année prochaine, liés à la crise sociale qui risque d'arriver, et j'aimerais au moins que vous confirmiez l'engagement que vous avez pris en commission des finances qui était de dire que ce choix politique de transférer ces 850.000 € d'un excédent de fonctionnement en investissements que l'on ne pourra pas ramener sur le fonctionnement, ne se fera pas au détriment d'un budget de fonctionnement qui pourrait être nécessaire à soutenir les Antoniens pendant cette période de crise.

M. le Maire : Mais M. Mongardien, nous avons chaque année un excédent sur le budget de fonctionnement, il y a des villes qui n'ont pas d'excédent c'est vrai, les malheureuses ! Nous, nous avons un excédent heureusement, il n'a pas toujours été aussi élevé ; moi quand j'ai commencé, il y a maintenant très longtemps, il n'y avait que 5 M€ d'excédent, il est maintenant entre 15 et 18, voyez 14,8 cette année, c'est mieux, mais ça sert à investir comme l'a dit et n'arrête pas de le dire Pierre Médan, mais visiblement on nous entend mal, ça sert à payer les investissements, c'est-à-dire les écoles, les 35 M€ que nous allons dépenser en quatre ans, c'est-à-dire 10 M€ par an, 9 M€ par an dans les écoles, on les financera grâce essentiellement à l'autofinancement. Alors j'espère aussi que nous aurons un peu d'argent de l'Etat mais nous comptons d'abord sur nos propres ressources, et si vous les gaspillez en

dépenses de fonctionnement supplémentaires pas forcément obligatoires, eh bien nous n'aurons plus cet argent-là pour financer les travaux dans les écoles. Et je suis sûr que vous nous reprocheriez de ne pas les faire. Vous auriez raison. On les fera, les travaux, mais pour cela, il nous faut le maximum d'autofinancement. Cela n'empêchera pas, Mme Aschehoug je vous rassure, de faire toutes les dépenses sociales indispensables auxquelles nous serons confrontés. On les fera, évidemment du coup on aura moins d'argent pour les écoles, mais pour le moment on prévoit le maximum, et si on n'y arrive pas, on empruntera. On est d'accord ?

M. MEDAN : Pardonnez-moi : il y a un aspect un peu comptable aussi par rapport à la DM : Cet aspect comptable peut parfois fausser les raisonnements ; mais les sommes dont on a parlé, elles ne s'envolent pas. Elles restent dans notre budget et comme vient de dire M. le Maire, tout ce qu'il sera nécessaire de faire, on le fera de toute façon, on le fera parce que c'est une priorité. De la même façon si vous voulez, l'exemple, c'est le nettoyage des écoles et des crèches qui nous a coûté en gros 400.000 €. On l'a fait. L'an prochain, on ne l'a pas prévu, on n'a pas de nouveau prévu ce genre de dépenses l'an prochain dans le budget, si on doit faire la même chose de nouveau, je ne le souhaite pas parce que comme vous ici, nous souhaitons tous que ça se termine, mais si on devait faire quelque chose de ce type, on le fera. Il aura la priorité, et comme vient de le dire le Maire, ça diminuera d'autant notre budget sur l'investissement, ça ne le réduira peut-

être pas parce que finalement, on empruntera peut-être un peu plus pour financer l'investissement auquel on tient, mais on le financera un peu moins sur fonds propres, comme on dit. Mais on fera tout ce qui est nécessaire pour les Antoniens, les 847.000 € ne réduisent en rien notre capacité en fonctionnement à travailler dans les meilleures conditions pour nos concitoyens.

Si vous êtes d'accord, si personne ne s'oppose à ce que nous votions globalement cette DM, j'éviterais ainsi de vous lire la totalité des sommes par chapitre, si M. le Maire est d'accord pour cette présentation.

M. le Maire : Oui.

M. MEDAN : Il faut que vous soyez d'accord pour que nous puissions voter globalement la DM. S'il y a un ou une opposition, je lis les 30 rubriques, je lirai l'ensemble de ces chiffres ; ces chiffres sont strictement ceux dont vous disposez dans le dossier. Est-ce qu'il y a une personne contre ? (Aucune opposition ne se fait connaître). Parfait. Donc on peut considérer maintenant que l'on vote pour la DM.

(Vote à main levée : La décision modificative est adoptée par 38 voix Pour, 7 voix Contre et 4 Abstentions.)

**4 - OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT ET
REMBOURSEMENTS ANTICIPES D'EMPRUNTS POUR L'EXERCICE
2021**

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée :
délibération adoptée par 43 voix Pour et 6 Abstentions.)**

**5 - ADOPTION D'UN CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2020-
2022 A PASSER AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-
DE-SEINE**

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme HUARD : Je souhaiterais, puisque ce contrat de développement comporte le groupe scolaire et la crèche au quartier Jean Zay, revenir sur ce projet qui a été conçu avant cette crise sanitaire, lorsque les préoccupations environnementales étaient peut-être moins perçues comme urgentes, aujourd'hui le projet de l'école Jean Zay avec sa cour sur le toit apparaît en total décalage avec ces enjeux, la crise sanitaire a également démontré la nécessité de disposer de davantage d'espace pour les classes ; donc est-ce que vous allez revoir ce projet s'il en est encore temps pour prendre en compte ces nouvelles préoccupations ?

M. le Maire : Le sujet c'est un contrat de développement, ce n'est pas le projet d'une école Jean Zay.

Mme HUARD : On est bien d'accord, mais puisque...

M. le Maire : Non. Le sujet du vote, c'est le contrat. Vous êtes Pour

le contrat ou Contre le contrat. C'est tout.

Mme HUARD : Alors nous nous abstiendrons sur ce contrat de développement puisqu'il reflète les priorités et les choix de votre majorité que nous ne partageons pas, notamment le déploiement de la vidéosurveillance, la rénovation coûteuse de l'église Saint-Saturnin...

M. le Maire : Oui, surtout pas l'église. D'accord. Nous passons au vote.

Mme DESBOIS : Excusez-moi, j'ai une remarque avant le vote : On va s'abstenir également sur le vote de ce contrat de développement et en particulier par rapport à un certain nombre de choix que vous avez faits. Aujourd'hui il faut que les Antoniens sachent que le budget global qui va être attribué au doublement du déploiement des caméras de vidéosurveillance c'est 2.700.000 € dont 1,8 M€ va pointer sur le budget de la commune, 970.000 € pris en charge par le Conseil Départemental. Ça ne nous semble pas être une priorité, M. le Maire, êtes-vous en mesure de dire aujourd'hui dans quelles mesures les 460 caméras qui sont déjà déployées sur Antony contribuent effectivement à assurer la sécurité des Antoniens ? Avant de déployer de nouvelles caméras, présentez-nous un bilan, quel retour sur investissement, concrètement, de quelle manière est-ce que ces caméras permettent d'identifier les auteurs de délits ? Il semble que les dernières affaires tendent à prouver l'inverse. Aujourd'hui de quelle manière sont supervisées ces images ? De quelle manière peuvent-elles

techniquement être exploitées ? Le système de vidéosurveillance, mieux aurait valu déjà, je dirais, renforcer son efficacité avant de déployer de nouveaux équipements sur une somme qui est faramineuse.

D'autre part, la sécurité des Antoniens, c'est des effectifs renforcés de police municipale et c'est bien là que doivent être aujourd'hui sur le plan sécuritaire donnés les moyens. Merci.

M. le Maire : On passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour et 8 Abstentions.)

6 - AUTORISATION POUR LE VERSEMENT D'ACOMPTES SUR SUBVENTIONS ET ADOPTION DE CONVENTIONS ET AVENANT DEFINISSANT LES MODALITES D'UTILISATION DE CES SUBVENTIONS A PASSER AVEC CERTAINES ASSOCIATIONS CONCERNEES

(Lecture du rapport de présentation.)

M. le Maire : Des questions ?

Mme HUARD : Nous voterons bien sûr ces avances de subventions pour permettre le fonctionnement des associations. Cependant, en vue de l'adoption justement du montant des subventions définitif début 2021, nous vous redemandons de prévoir de faire évoluer les conventions sur un certain nombre de points et notamment pour demander l'adoption de tarifs

sociaux en référence au taux d'effort par exemple puisque le coût des activités sportives est inaccessible pour de nombreux Antoniens, et davantage encore en cette période de crise économique ; pour également inclure des objectifs de développement du sport féminin qu'il nous paraît nécessaire de développer dans notre ville ; et d'inclure également dans ces conventions des associations sportives des actions visant à la prévention des violences sexistes et sexuelles qui sont, si on suit l'actualité assez récente, assez largement répandues dans le sport de haut niveau. Ces actions pourraient être des actions de formation des animateurs sportifs, de sensibilisation des participants au respect mutuel, et nous ne voudrions pas attendre que des cas soient avérés pour réagir car pour certaines, ce sera trop tard.

Par ailleurs, nous proposons que des conventions soient établies dès que la subvention atteint 10.000 € et non 23.000, ceci afin de pouvoir mieux s'assurer de la bonne utilisation de l'argent public.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

7 - ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DEFINISSANT L'OBJET, LE MONTANT ET LES CONDITIONS D'UTILISATION D'UNE SUBVENTION DE LA VILLE D'ANTONY AU PROFIT DU THEATRE FIRMIN GEMIER – LA PISCINE

(Rapporteur : Mme Isabelle ROLLAND)

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée :
délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

8 - ADMISSIONS EN NON-VALEURS ET CREANCES IRRECOUVRABLES

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. MONGARDIEN : M. le Maire, on s'interroge sur ce tableau justement et l'évolution significative dans le bon sens, sur les années 2018-2019-2020 par rapport aux années précédentes, qu'est-ce qui justifie une telle amélioration ?

M. le Maire : C'est qu'on ne réclame pas les sommes dues ; pour les dernières années, on espère encore les récupérer. On ne considère pas qu'elles sont en non-valeurs parce que on a encore un peu d'espoir, mais malheureusement, vous allez voir, il y en a encore, et on a très peu de chance malheureusement de les récupérer.

M. MEDAN : Il y a toujours un décalage et vous notez que les plus grosses valeurs sont de 2012 parce que justement il a fallu le temps, il y a eu des négociations qui n'ont pas abouti ; parfois les mises en liquidation trainent au niveau de la justice et on ne peut pas réclamer les sommes avant d'avoir une décision définitive des tribunaux.

M. MONGARDIEN : D'accord. Merci.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

9 - TARIFS APPLICABLES AU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL D'ANTONY – ADDITIF

(Rapporteur : M. Marc Ali BEN ABDALLAH)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme ASCHEHOUG : Nous saluons l'initiative qui est très pédagogique mais on tenait quand même à rappeler que les besoins des familles vont bien au-delà de cela et on aimerait bien que soient confirmées ou reprises les distributions de fruits et légumes...

M. le Maire : Ce n'est pas le sujet. Ce sont les tarifs...

Mme ASCHEHOUG : Non mais on a envie de le dire maintenant.

M. le Maire : Non, vous pouvez toujours poser des questions orales à la fin de la séance, là le sujet c'est un tarif particulier du Centre social et culturel. D'accord ?

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

II – URBANISME - AFFAIRES FONCIERES

**10 - ACQUISITION PAR LA VILLE DU BIEN SIS 169/173 AVENUE
DU GENERAL DE GAULLE A ANTONY CADASTRE G 176,
APPARTENANT A MONSIEUR ET MADAME QUINTAIS**

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme REMY-LARGEAU : Je vous rassure, on va voter Pour comme pour les délibérations précédentes, je vous le précise parce que vous aviez l'air de vous étonner que nous puissions voter Pour des délibérations ; nous voterons toujours Pour ce qui nous semblera aller dans le bon sens.

Cette précision étant faite, nous avons quelques questions, la première étant : Pouvez-vous nous expliquer comment le prix a été fixé parce que nous l'avons trouvé un peu élevé ?

Deuxième chose : Nous vous redemandons quel est le projet d'aménagement de cette entrée de ville ? de « cette », parce qu'il n'y a pas qu'une entrée de ville à Antony heureusement.

Et de deux choses l'une : Soit ce projet existe et alors présentez-le nous, soit il n'existe pas et il est justement encore temps d'associer dès maintenant les habitants à cette réflexion puisque dans le dernier bulletin municipal, votre tribune se fait le chantre de la démocratie participative, donc expliquez-nous comment vous allez associer les habitants à cet aménagement. Merci.

Mme PRECETTI : Sur le prix d'abord : le prix a été évalué par les

Domaines à 160.000 € avec une marge de négociation de + ou - 10 %. Il se trouve que là on est à + 10 % parce que c'est une zone sur laquelle on a de la concurrence de certains promoteurs, donc c'est le prix qui a été proposé, qui a été accepté par M. et Mme Quintais.

Quant au projet, il y aura un projet quand on sera acquéreur de l'ensemble de la parcelle. On n'a pas toute la parcelle, on a une partie de la parcelle. On souhaite faire un projet assez remarquable parce que c'est une entrée de ville, une des entrées de ville, mais pour l'instant ça ne va pas plus loin. Nous n'avons pas d'autre projet. Quand on aura un projet, il sera temps effectivement de procéder à de la concertation.

Mme CHABOT : Je voulais juste dire que nous, de notre côté, contrairement à nos amis d'Antony Terre Citoyenne, nous allons nous abstenir parce que le fait de ne pas avoir de projet ne permet pas de prendre une décision quant à la pertinence de l'achat de ce terrain.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 46 voix Pour et 03 Abstentions.)

**11 - ACQUISITION PAR LA VILLE D'UNE PARCELLE DE 56 M²
SISE 34 RUE DE L'AURORE CADASTREE CG 16 APPARTENANT A
MONSIEUR TAN ET MADAME BERN**

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée :

délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

12 - ACQUISITION PAR LA VILLE D'UNE EMPRISE DE TERRAIN DE 77 M² SISE ANGLE RUE DU CHEMIN DE FER / BOULEVARD COLBERT ISSUE DE LA PARCELLE CADASTREE CE 4 APPARTENANT A MONSIEUR ET MADAME HASA

(Rapporteur : M. Wissam NEHME)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée :
délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

III – TRAVAUX ET CONTRATS

13 - ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC LE DEPARTEMENT DES HAUTS-DE -SEINE POUR LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ENFOUISSEMENT DES LIGNES A 225.000 VOLTS TRAVERSANT LA COMMUNE D'ANTONY

(Rapporteur : M. Eric ARJONA)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée :
délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

14 - ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC AU PROFIT DE LA SOCIETE METROPOLIS POUR L'INSTALLATION ET L'EXPLOITATION

D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES SUR VOIRIE DANS LA COMMUNE D'ANTONY

(Rapporteur : Mme Perrine PRECETTI)

Mme PRECETTI : Si je reprends un petit peu le contexte, fin juillet 2018, à l'arrêt du service Autolib, s'est arrêtée à la fois la possibilité de faire de l'autopartage mais aussi la possibilité d'avoir des recharges électriques pour véhicules électriques. A partir de là, certains Antoniens et visiteurs se sont retrouvés un peu démunis, donc la ville a fait le choix de faire une étude de besoins pour pouvoir répondre aux attentes des habitants et des visiteurs ; ces études nous ont conduits à regarder également les offres, petit à petit, au fur et à mesure de ce travail, en fait en parallèle je dirais, certaines offres de différents organismes sont arrivées et nous avons retenu l'offre de la Métropole du Grand Paris qui s'appelle donc Métropolis. Il se trouve que Métropolis est un regroupement en fait de trois sociétés, SPIE CityNetworks, ETOTEM et SIIT qui vont effectivement nous permettre d'implanter des bornes de charge électrique sur la ville. Le programme de la Métropole comprend 3.084 points de charge sur les 130 communes concernées, donc c'est la Petite Couronne moins Paris. Sur la ville d'Antony il est prévu d'implanter 22 points de charge sur les quatre sites qui étaient précédemment les sites occupés par le service Autolib' avec des puissances différentes selon les sites, mais en tout donc 22 points de

charge que l'on devrait pouvoir avoir très rapidement début 2021 dès lors que cette convention aura été signée.

Je rappelle qu'en attendant les Antoniens qui en faisaient la demande, qui se sont rapprochés de nous, ont eu une solution d'attente qui était de pouvoir se charger dans le parking du centre-ville. La ville a quand même mis à leur disposition une solution d'attente. C'était une mise à disposition gratuite, je le précise.

Donc cette proposition nous semblait correspondre le mieux à nos attentes, cette convention a fait l'objet d'un travail précis et minutieux de nos services puisqu'on va un peu inaugurer, on va être l'une des premières villes à signer cette convention. Et au passage, je remercie les équipes qui ont travaillé très précisément sur ce sujet et en particulier le service juridique.

Mme CHABOT : Métropolis est un projet qui a une vision d'intercommunalité qui nous paraît être une vraie force avec, comme vous l'avez rappelé, ses 3.084 points de charge sur 130 communes qui représentent 7,2 millions d'habitants, ce qui fait, par une règle de trois, 23 points de charge par commune. Antony va être équipée dans une fourchette plutôt un petit peu basse parce que si l'on corrèle le nombre de bornes à la densité de population, Antony aura 0,32 bornes pour 1.000 habitants contre 0,43 pour 1.000 pour la Métropole du Grand Paris et un objectif qui est de 1,5 pour 1.000 au plan national à fin 2022.

La convention est prévue pour 15 ans et l'ambition est de multiplier par trois le nombre de véhicules électriques dans les zones urbaines, actuellement 22.500, d'ici fin 2022. Nous avons le document qui a été fourni avec une annexe 1 en pages 32 et 33, alors soit ce n'est pas lisible, soit il faut que je change mes lunettes, mais je n'arrive pas à lire du tout les chiffres du prévisionnel de déploiement. Y a-t-il un plan qui est complémentaire après les 22 premières stations ?

Une observation par ailleurs, c'est que à la station S 014 qui est celle au parc des sports ne permettra que la charge de 3 à 7 Kwatt/heure alors que celle de recharge expresse S 012 entre 50 et 150 Kwatt/heure à la Croix de Berny s'adressera peut-être plutôt à des utilisateurs occasionnels, c'est-à-dire les automobilistes qui quittent l'A86, qu'aux Antoniens.

Nous sommes favorables au projet qui nous paraît associer la prise en compte des besoins des particuliers et des entreprises, avoir une bonne souplesse pour les abonnés et les utilisateurs occasionnels, et ça, on en avait discuté en commission, nous pensons que c'est une force. Nous notons quand même que le nombre de bornes installées va être plutôt dans la fourchette basse et nous demandons donc des éclaircissements sur l'après 2022 pour la montée en puissance des équipements IRVE. Merci.

Mme PRECETTI : Effectivement, ce n'est qu'un début. Nous aurons la possibilité par la suite d'augmenter le nombre de points de charge. Là

pour l'instant, l'idée était de réutiliser les ex-stations Autolib. Sur Antony nous en avons quatre avec 6 points à chaque fois, et donc c'est ça qu'on utilise. Dans un deuxième temps, on pourra effectivement monter en puissance en fonction aussi du nombre de véhicules électriques qui vont se multiplier sur les territoires. Ce qui est vrai aussi, c'est qu'à Antony, il y a beaucoup de secteurs pavillonnaires, et dans ce cadre-là, il y a beaucoup, beaucoup de points de charge particuliers, beaucoup de particuliers s'équipent par eux-mêmes pour recharger leur voiture, ils ne sont pas forcément en attente d'un système public. Donc c'est un peu une spécificité d'Antony qui a un tissu pavillonnaire important. Donc effectivement pour l'instant c'est 22 points de charge et ça pourra monter en puissance.

Sur le plan auquel vous faites référence, c'est une erreur en fait sur le document, ce n'est pas le Parc des Sports. Je ne sais pas pourquoi ce point a été mis un peu en avant. Le point S 014, si vous regardez bien le plan, correspond à Antonympole. Donc on est sur un secteur où l'usage sera certainement un peu différent de l'usage en passage, c'est-à-dire qu'à Antonympole on y va pour un rendez-vous, on y va pour travailler et donc on peut imaginer que là, des bornes de charge plus lentes seront plus adaptées en fait à l'usage, alors qu'effectivement sur la Croix de Berny on aura plus du passage et des gens qui n'auront pas nécessairement le temps de rester très longtemps et qui pourront se charger de manière beaucoup plus rapide.

Mme CHABOT : Et juste pour me rassurer, l'annexe 1 vous arrivez à la lire ? Ou bien est-ce qu'il faut vraiment que je prenne un rendez-vous en ophtalmo ou c'est illisible ?

Mme PRECETTI : Non, je suis d'accord avec vous, ce n'est pas très lisible, mais effectivement c'est le déploiement qui a été fait et en fait, il se calque exactement sur les ex-stations Autolib' qui existaient sur toutes ces villes.

Mme CHABOT : Merci.

Mme HUARD : Vous avez choisi cette société Métropolis qui fait appel à un consortium privé, SPIE CityNetworks- ETOTEM et SIIT, il y avait aussi plusieurs offres, entre autres une du groupement public SIPPEREC, cela nous interroge sur ce choix : Est-ce que la commission d'appel d'offres a examiné ce dossier ? Quel est le tarif qui va être appliqué pour les usagers ? Est-ce que cette offre Métropolis garantit aussi le meilleur tarif ?

Et d'autre part, nous nous interrogeons sur comment se place le service de bornes dans le déploiement de la politique Smart City ? Parce que si l'on regarde effectivement ce que propose SPIE, c'est également d'accompagner le développement des politiques de services innovants à destination des collectivités, et justement dans le domaine des bornes de recharge électrique, ils indiquent que cette offre pourra se poursuivre dans d'autres domaines : mobilité, vidéosurveillance, plateformes de services publics, rues, éclairage intelligent, etc. Et le contrat prévoit que d'autres

services pourront être proposés sur ces bornes. D'où notre question : Est-ce que vous pouvez donner une clarification sur comment ce service va s'inclure dans la politique Smart City de la ville ? S'il y a un lien ? Nous ne pouvons approuver cette convention sans avoir des éclaircissements.

Mme PRECETTI : Je ne suis pas rentrée dans les détails lors de la présentation pour ne pas être trop longue mais vous me donnez l'occasion de donner un peu plus de détails : D'abord, ce n'est pas la ville qui contractualise directement, cette convention se passe avec la société Métropolis et je dirais en tripartie avec la Métropole qui se fait le facilitateur dans cette action.

Nous avons choisi ce dispositif plutôt que ceux proposés par les syndicats d'énergie, ceux auxquels vous faites référence, qui sont donc le SIGEIF et le SIPPAREC parce que nous ne souhaitons pas faire de transfert de compétences. Les choses que l'on a déjà faites par le passé, on n'a pas toujours envie de recommencer. Donc là, il n'y a pas de transfert de compétences avec Métropolis.

D'autre part, sur le plan financier, c'est plus avantageux pour la ville puisque chaque point de charge sera rémunéré 5.000 € à la ville, c'est-à-dire là 22 x 5.000, et il y aura une quote-part d'intéressement en fonction du résultat sur l'année N-1. Ça, je pense que ce n'est pas pour tout de suite, tout de suite, mais enfin il est contractuel.

Et enfin, sur les bornes elles-mêmes en fait, il y aura la possibilité soit de prendre des abonnements pour se recharger, soit on pourra aussi payer une seule fois, par exemple des visiteurs qui n'auront pas forcément envie de prendre l'abonnement sur la Métropole de Paris pourront payer par carte bleue. C'était aussi le seul système qui proposait le paiement par carte bleue. Donc ça, c'était aussi un point intéressant.

Et enfin, je dirais que la tarification de la proposition Métropolis se fait au kilowatt/heure, c'est un peu technique, mais c'est beaucoup plus juste qu'à la minute ou ... C'est quelque chose que nous avons identifié dans notre étude de besoins. Nous souhaitons qu'il n'y ait pas de transfert de compétences, nous souhaitons qu'il y ait la tarification au kilowatt/heure, nous souhaitons une capacité de paiement à la carte bleue, et en plus là, c'est intéressant, c'est avantageux pour la ville. Voilà les raisons de notre choix.

Mme HUARD : J'aurais aimé que vous me répondiez sur la question de la Smart City et de...

M. le Maire : Non, ça n'a aucun rapport avec le sujet. Il s'agit de bornes de recharge, c'est tout. N'allons pas plus loin. Si vous voulez un débat sur la Smart City, on peut très bien le faire en commission.

Mme HUARD : Non mais il nous semble qu'effectivement, c'est quelque chose de nécessaire...

M. le Maire : Oui d'accord, on en parlera un autre jour, mais là, on vote sur des bornes. N'allons pas chercher midi à 14h.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 5 Abstentions)

IV – PERSONNEL

15 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : Le premier rapport est un rapport classique. J'ai pris le temps d'expliquer en commission des finances et RH quels étaient les tenants et les aboutissants de ce type de rapport, on crée des postes budgétaires pour permettre l'avancement, donc il y a un écart entre postes budgétaires et postes réels, je l'ai expliqué en détail. C'est la première partie de cette délibération.

La deuxième partie est la création de postes contractuels ; alors ce n'est pas des créations de postes, c'est la transformation de CDD un an qui était disons prévue par l'ancienne réglementation qui passent à des CDD de trois ans, et c'est ouvert depuis la loi sur la transformation de la fonction publique du mois d'août 2019.

Mme ASCHEHOUG : Nous allons voter Pour a priori mais on voulait simplement poser une question par rapport aux agents de nettoyage qui ont été annoncés dans la commission Education. On voulait être sûrs qu'il y

avait bien 14 postes qui allaient être créés. Ça va rassurer beaucoup de parents d'élèves qui peut-être nous écoutent à cette heure-ci.

Mme GENEST : Je vous le confirme. Je confirme ces recrutements, bien sûr.

Mme DESBOIS : On va également voter Pour et de manière plus générale, la loi de transformation de la fonction publique de 2019 autorise un recours plus large dans les collectivités à de l'emploi contractuel. C'est quelque chose que nous soutenons. Nous le soutenons parce que l'objectif est d'offrir plus de passerelles entre les salariés du privé et potentiellement la manière dont ils pourraient transférer leurs compétences et mettre à profit leur expérience dans les collectivités. C'est une bonne chose, et pour les collectivités, ça amènera aussi la possibilité de faire des recherches de compétences spécifiques, donc on soutient ce développement de l'emploi contractuel issu des salariés du privé dans les collectivités.

M. le Maire : Plus d'interventions ? On peut donc passer au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

16 - MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

Mme GENEST : Voilà une très belle délibération que l'on vous propose qui est la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire pour la ville d'Antony.

Comme vous le savez, on l'a expliqué en commission de manière détaillée, il y a un décret de 2014 qui institue ce nouveau régime indemnitaire pour l'Etat, avec une mise en place progressive de décrets qui se sont appliqués à la fonction publique territoriale, et donc nous avons décidé de mettre cela en place avec une rénovation du régime indemnitaire qui était un petit peu vieillissant sur la ville d'Antony, qui avait du fait de l'histoire créé un petit peu d'inégalité, nous sommes maintenant sur un nouveau régime indemnitaire qui comporte une part fixe qui est la part IFSE qui est liée au poste, et cette indemnité-là remplace l'ensemble des primes et des régimes indemnitaires qui existaient, à l'exception de certaines primes dont la prime de fin d'année qui est maintenue sur la ville d'Antony.

La deuxième part est une part variable optionnelle, donc c'était tout à fait facultatif de la mettre en place et nous avons décidé de la mettre en place. Elle s'appelle le CIA, Complément Indemnitaire Annuel, qui est lié, lui, à la personne et donc à l'engagement professionnel, qui sera donc mis en place selon des critères d'évaluation. Ces critères d'évaluation seront utilisés par les encadrants lors de l'entretien professionnel pour évaluer l'engagement, les qualités professionnelles et personnelles de chacun des agents.

L'objectif bien sûr de ce régime indemnitaire est d'abord de fidéliser les meilleurs collaborateurs et de motiver les collaborateurs de la collectivité. Comme je le disais, nous sommes dans un écosystème au niveau de la région parisienne, il y a beaucoup de concurrence entre les collectivités, et il s'agit pour nous de pouvoir garder les meilleures compétences, récompenser le mérite professionnel et c'est bien entendu un objectif important pour nous, garantir une cohérence avec cette nouvelle part fixe puisqu'elle est construite de manière à ce qu'il y ait une totale cohérence dans la construction puisque tous les postes sont cotés. La cotation des postes se fait suivant le niveau de responsabilités, les niveaux d'encadrement, la technicité, l'expertise, l'exposition particulière de certains postes. Donc il y a un gros travail des ressources humaines qui a été fait, et j'en profite aussi pour saluer toute l'équipe des ressources humaines et le travail gigantesque qui a été fait, un travail de qualité et de précision pour pouvoir mettre en place ce dispositif, un travail qui était de longue haleine, qui a pris du temps mais qui aboutit à un très beau projet.

Et puis bien sûr, avec la dotation de cette part variable liée à la personne, liée au mérite professionnel, nous souhaitons aussi doter les encadrants d'un outil managérial qui leur permette de piloter leurs équipes avec de la motivation, avec de l'émulation. Et puis bien sûr le dernier point qui regroupe un peu tout ça, c'est l'attractivité de la ville. Alors l'attractivité de la ville, c'est bien sûr de la rémunération mais ce n'est pas que de la

rémunération, c'est plein d'autres choses qui composent la marque Employeur. C'est aussi un point qui était important, qui nous permet d'attirer des talents, mais c'est aussi d'autres sujets sur la QVT, sur l'intérêt des projets qui sont aussi partie prenante de la marque Employeur et c'est pour cela que c'est un tout que l'on est en train de travailler.

Cette proposition, ce travail fait, a abouti à une augmentation de la part fixe du régime indemnitaire pour 85 % des agents. Alors je tiens quand même à souligner l'effort exceptionnel de la collectivité sur ce régime indemnitaire puisque sont mis sur la table 2,1 M€ de nouveau régime indemnitaire, donc c'est un effort gigantesque. On peut comparer avec d'autres communes... elles sont un peu frileuses pour communiquer ce genre de chiffres, mais dans la presse sont sortis quelques chiffres et nous savons qu'on est très largement au-dessus de communes proches, voire même plus importantes, donc c'est un montant qui est très, très significatif, qui est composé de 1,4 M€ sur la part fixe et de 750.000 € sur la part variable, c'est l'enveloppe qui est consacrée à cette fameuse évaluation individuelle.

Alors cette part variable sera un plus pour tout le monde puisqu'aujourd'hui elle n'existe pas ; et on a aussi bien sûr travaillé sur l'augmentation du régime indemnitaire plancher. Alors c'est un sujet qui nous avait tenu tout à fait à cœur depuis longtemps : En 2017 il y avait déjà eu une première mesure visant à réévaluer le plancher à 80 € pour tous les

agents qui étaient en-dessous, et ce 80 € passe avec ce nouveau régime indemnitaire à 170 €, donc voyez l'effort considérable qui est fait pour que justement il y ait une revalorisation pour l'ensemble des catégories de la collectivité.

Alors c'est un système où personne ne perd puisque 85 % des agents y gagnent. Ceux qui n'y gagnent pas n'y perdent pas et en plus ils y gagnent une part variable. Donc c'est vraiment très positif pour l'ensemble des agents et on y gagne aussi en termes de cohérence RH, on y gagne une harmonisation de la part fixe, à savoir qu'à poste égal on a un régime indemnitaire égal, ce qui est important en termes d'équité.

Et puis je vous ai déjà dit que la prime de fin d'année n'était pas intégrée dans ce dispositif, elle sera versée en plus du dispositif. Donc l'ensemble du régime indemnitaire passe de 2,9 M€ à 5 M€, voyez l'effort exceptionnel qui est fait, et donc nous avons présenté ce travail, ce dispositif en Comité Technique le 24 novembre avec un avis favorable voire même très favorable. Et c'est pour cela que je suis ravie de vous présenter ce nouveau régime indemnitaire et je vous demande de bien vouloir l'adopter ce jour. Merci beaucoup.

Mme DESBOIS : Nous allons voter pour cette délibération et on salue l'investissement qui est fait par la ville d'Antony aujourd'hui en matière de rémunération et de système indemnitaire, et en particulier nous

soutenons complètement la trajectoire de valorisation des rémunérations individualisées et au mérite pour les agents.

Mme HUARD : Nous nous félicitons également de la mise en place de ce régime qui, nous l'espérons effectivement, va se traduire par une augmentation de la rémunération de tous les agents et réduire si on peut le turnover, faciliter le recrutement de personnels qualifiés. Seulement justement, nous relevons que vous avez choisi d'attribuer une part importante qui représente un tiers de cette prime au titre de la part variable, et de ce point de vue, nous nous interrogeons sur les critères d'attribution de ces primes. Nous demandons une vigilance de la part de la RH pour que ces primes soient distribuées selon des critères objectifs et également selon des critères collectifs puisque le souhait est que cette prime soit un outil de motivation d'équipe et non pas un outil d'individualisation et de mise en concurrence entre les agents qui serait préjudiciable au fonctionnement des services, et au final aux services rendus aux usagers.

D'autre part nous serons également vigilants sur le fait que ces critères doivent préserver l'indépendance des fonctionnaires et leur liberté d'expression et également ne pas entraîner de discrimination vis-à-vis des représentants syndicaux comme c'est souvent le cas de ces éléments variables. C'est une demande de vigilance.

Enfin, nous serons également vigilants sur le fait que l'augmentation prévue de la masse salariale ne se traduise pas par des recrutements

diminués, et à ce titre-là nous attirons l'attention sur le manque de personnel permanent dans le secteur périscolaire puisqu'il est fait recours de façon très importante aux vacataires, ce qui pose des problèmes dans le fonctionnement du service et le service rendu aux usagers.

Mme GENEST : Alors pour répondre et parler de la précarité qui est imposée à ces salariés, pour répondre sur les points que vous avez cités, d'abord on tient bien sûr à ce système de CIA donc de part individuelle, on ne va pas faire n'importe quoi avec cette part-là, d'abord on va travailler les critères et les critères seront tout à fait objectifs ; ce n'est pas parce qu'on parle de rémunération individuelle qu'on ne mesure pas la contribution individuelle au collectif, donc ça veut dire que ces critères seront travaillés, on va les partager, on va en discuter, simplement on voudrait aller vite puisque la partie fixe, la rémunération fixe du régime indemnitaire doit commencer à être versée à partir de début 2021.

Pour ce qui concerne la partie variable, on va mesurer la « performance » des agents sur l'année 2021, donc il faut qu'ils aient très rapidement les indicateurs pour qu'il puisse y avoir un entretien professionnel mené sur disons une année pleine pour qu'on puisse évaluer le travail des collaborateurs. Donc bien sûr, ce n'est pas parce qu'on parle d'individualisation qu'on méconnaît le travail collectif et la capacité à produire en collectif, on sera vigilants sur les critères et on partagera ces critères.

Je ne pense pas justement que ce que je viens de vous dire contribue à renforcer l'idée qu'il n'y a pas d'antagonisme ni entre l'individuel et le collectif, c'est justement un outil managérial de reconnaissance du travail individuel, même si ce travail individuel peut être mesuré à l'aune d'une réussite collective, et bien entendu, ça ne rentre absolument pas en conflit avec le statut de la fonction publique et la liberté d'expression qui peut être celle des fonctionnaires.

Et puis le troisième point portait sur les recrutements : Pour les recrutements, cela devrait faciliter les recrutements si on est capables d'être plus attractifs. Il faut savoir qu'on a un gros effort de recrutements qui est fait, en 2018 nous avons recruté 111 personnes, en 2019 : 157, à début novembre on est déjà à 125 en dépit des retards qu'on a pris du fait de la crise sanitaire, donc les recrutements sont là. Bien sûr on est plutôt favorables à ce que ce régime nous permette de recruter plus rapidement ; les vacances de postes sont souvent liées à des tensions sur le marché parce qu'on n'a pas forcément les bons profils, donc on espère au contraire que ce régime indemnitaire va nous permettre de recruter de manière plus sereine et d'attirer des talents de manière plus simple pour la ville d'Antony. Donc au contraire, nous sommes dans cette logique.

Mme LAJEUNIE : La modification du régime, bien évidemment, est une excellente chose pour les agents de la ville, et nous voterons Pour. Juste une petite question : Je suis d'accord, ça risque de faciliter les

embauches, c'est une évidence, simplement c'est juste pour information : Vous aviez signé une convention avec la préfecture sur la limite des dépenses chaque année, et là, le budget va quand même être beaucoup plus important, on passe de 2,9 M€ à 5 M€ en deux ans ; je voulais savoir comment vous alliez gérer l'impact ? Visiblement pas en limitant le recrutement, donc est-ce que ça impacte sur d'autres postes liés à la RH ou pas ? Merci.

M. le Maire : Non, pour vous rassurer, le contrat avec la préfecture, les contrats « Cahors » qui ont été signés sont maintenant totalement caducs. Depuis la crise du Covid le Gouvernement a mis fin à ces contrats et de toute façon ils s'achevaient à fin 2020. Donc en 2021 il n'y aura pas de problème de plafonnement des dépenses et donc nous pouvons effectivement dépenser plus, et là il y aura effectivement beaucoup plus de dépenses de ce fait. D'ailleurs Pierre Médan me faisait remarquer à l'instant que cette mesure allait faire baisser notre autofinancement et donc rendre plus difficile le financement des écoles. Il faut bien en avoir conscience, mais ça ne fait rien, on l'assume. On l'assume.

Mme GENEST : C'est bien le fait que cette contrainte soit levée qui nous permet de faire passer cette délibération et cet investissement sur les effectifs. Il faut quand même rappeler que les contraintes que nous avons en termes de budget de fonctionnement ne nous permettaient pas de revaloriser notre masse salariale de manière significative et cohérente.

Donc là on profite à la fois de ce régime du corpus réglementaire qui aujourd'hui se finalise à la fonction publique territoriale et de cette opportunité qui s'ouvre à nous d'avoir un assouplissement et une meilleure maîtrise de notre dépense de fonctionnement. Donc effectivement c'est une conjonction favorable pour nous.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour et 1 Abstention.)

17 - MODIFICATION DES TAUX D'AVANCEMENT DE GRADE DU PERSONNEL

(Rapporteur : Mme Claire GENEST)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

V – EDUCATION

18 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ECOLES DANS LE CADRE DE LA BOURSE AUX PROJETS

(Rapporteur : Mme Sophie SANSY)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. MAUGER : Nous voterons Pour cette délibération qui permet aux enseignants de réaliser des projets tout à fait bénéfiques, néanmoins j'observe que le montant alloué est nettement en baisse par rapport aux

années 2010/2014, la moyenne à l'époque était de 14.000 € accordés par le conseil municipal. Ce n'est plus le cas depuis quelques années, on aimerait savoir pourquoi cette baisse ?

Mme SANSY : En fait tout dépend des montants qui sont demandés par les écoles et des projets qui sont soumis, c'est très variable d'une année à l'autre. Il y en a beaucoup moins cette année par exemple, vous n'aurez pas manqué de le relever, et ensuite cela dépend de ce que l'enseignant veut faire. Vous voyez bien que d'un projet à l'autre, ce n'est pas du tout les mêmes montants qui sont sollicités par les équipes éducatives.

M. MAUGER : Est-ce que les montants qui sont accordés correspondent aux montants qui sont demandés ou est-ce qu'il y a un arbitrage ?

Mme SANSY : Alors généralement oui, ou alors ça se fait au prorata de manière à rester équitable dans la répartition des sommes.

M. MAUGER : D'accord mais donc si ça se fait au prorata, c'est que vous avez déjà décidé d'une enveloppe globale et donc c'est cette enveloppe globale qui abaisse.

Mme SANSY : C'est vraiment en fonction de ce qui est demandé, chaque projet est étudié par une commission. C'est vraiment en fonction de ce qui est demandé. Par exemple vous avez un projet qui concerne de la mosaïque, qui coûte très peu par rapport à d'autres projets qui nécessitent

l'intervention d'artistes par exemple. Donc il n'y a vraiment pas de règle ou de plafonnement sur ce sujet-là.

Mme ROLLAND : Si je peux compléter puisque je siége à la commission, nous faisons suite à toutes les demandes, elles sont toutes étudiées et on demande un cofinancement. La plupart des coopératives participent au projet et ensuite, vraiment, on prend en compte des critères très objectifs en fonction du nombre de classes et d'élèves concernés par le projet. Donc parfois ça peut être la mise à disposition d'une salle pour une restitution, ça peut être la mise à disposition d'un car... Donc tout cela n'apparaît pas forcément non plus dans la délibération qui vous est donnée, mais sachez que si les montants vous semblent avoir diminué par rapport aux années passées, c'est parce qu'il y a moins de projets cette année mais à chaque fois, comme le dit Sophie Sansy, l'ensemble des demandes sont étudiées et de manière très consensuelle sachant que l'Education nationale est aussi présente dans cette commission. Il y a vraiment un consensus général sur les décisions qui sont prises et qui sont communiquées après aux écoles.

M. MAUGER : Je vous remercie pour votre réponse.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

19 - ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET L'ASSOCIATION LIRE ET FAIRE LIRE 92 DANS LE CADRE DE SON ACTION AUPRES DES ECOLES DE LA VILLE

(Rapporteur : Mme Anne FAURET)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

20 - SECTORISATION DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DE LA VILLE D'ANTONY – MODIFICATIF

(Rapporteur : Mme Sophie SANSY)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. MAUGER : Comme vous l'avez expliqué, avec l'ouverture de l'école Dunoyer de Segonzac, il est nécessaire de revoir la sectorisation et par un effet de ricochet la sectorisation des écoles avoisinantes. Avec une nouvelle école plus grande, le secteur Dunoyer de Segonzac s'agrandit, les rues dont les enfants allaient à l'école des Rabats ou à l'école Jules Ferry iront bientôt dans la nouvelle école. Plus difficile à comprendre pour les parents d'autres rues dont les enfants allaient à l'école Jules Ferry et iront plutôt à l'école Jean Moulin ou bien aux Rabats. Enfin des rues dont les enfants allaient à l'école Paul Bert iront à l'école Jules Ferry. Il n'est pas facile de comprendre ces glissements sans avoir une carte sous les yeux pour en comprendre les effets. Ajoutons maintenant les règles pour les

enfants concernés et dont la scolarité est déjà entamée. Ces changements seront appliqués à la rentrée prochaine aux enfants de maternelle et à ceux qui passent en CP. Des possibilités de dérogation pourront être accordées d'une part pour les enfants qui passent en CP avec des grands frères ou des grandes sœurs qui seront déjà en élémentaire et d'autre part pour les enfants qui passent en moyenne section ou grande section sans grand frère ou grande sœur qui passe au CP. Il va sans dire que ces changements de secteur font de nombreux mécontents parmi les parents concernés. Il est vraiment regrettable que leurs représentants n'aient pas été consultés. Ils n'ont été informés que deux jours avant ce conseil municipal. J'ai plusieurs questions :

La nouvelle école de Dunoyer de Ségonzac ayant déjà ouvert, pourquoi la modification de sectorisation n'intervient-elle qu'aujourd'hui ? Quand est-ce qu'une poignée d'élus pourront enfin visiter la nouvelle école ? Certains ont pu la visiter pendant l'été, pourquoi cela n'a-t-il pas été proposé aux élus minoritaires ? Plutôt que de mettre en place des possibilités de dérogation assez compliquées pour les parents et pour le service Education, pourquoi ne pas opter pour une double sectorisation des rues concernées comme cela se fait dans d'autres communes dans ce type de cas, et ce qui existe aussi déjà dans une partie d'Antony pour les lycées Lakanal et Descartes ? C'est la réponse la plus adaptée au courrier que les parents de l'école Paul Bert vous ont adressé ce jour, M. le Maire, en

espérant pouvoir intervenir au conseil municipal, mais on leur a indiqué que les conditions actuelles ne le permettraient pas.

Si vous maintenez la sectorisation proposée, comment les représentants des parents seront-ils associés au travail de la commission qui traite les demandes de dérogation ?

Un point de détail : l'article 3 de la délibération concerne les rues qui vont quitter le secteur Paul Bert pour le secteur Jules Ferry. C'est un secteur composé de la rue de Beaune et de la rue Guynemer mais la rue de la Paix qui se trouve entre les deux précédentes n'y figure pas. Est-ce un oubli ou bien est-ce une attention particulière portée à cette rue ?

Lorsque le secteur d'une école est traversé par une artère importante, la Ville s'engage-t-elle à mettre un agent pour assurer la sécurité des enfants ? De plus, et nous reviendrons inlassablement sur le sujet, n'est-il pas temps pour vous, M. le Maire, de mettre la SNCF au pied du mur en ce qui concerne la gare Chemin d'Antony qui est un point de passage obligé pour une partie des parents du nouveau secteur Dunoyer de Segonzac ?

Et j'ajoute que la question de la mobilité et de la sécurité autour des écoles se cristallise dans un certain nombre de quartiers et mérite qu'on y porte une attention renforcée ; la cohabitation entre piétons, deux roues et voitures autour du collège et du lycée Descartes, et maintenant autour de l'école Dunoyer de Segonzac, n'est pas sécurisée, de même qu'à proximité

de l'école André Chénier.

Ensuite, quand envisagez-vous de revoir l'ensemble de la sectorisation car il faut déjà penser au nouveau groupe scolaire Jean Zay en 2023, Antonypole quelques années plus tard ? Il va donc falloir que la ville abandonne sa méthode quelque peu artisanale et se dote des outils de concertation et de programmation nécessaires y compris de manière très spécifique pour les équipements scolaires.

Par ailleurs, je cite un cas évoqué à la fin de la commission d'Education : comment se fait-il qu'un enfant sectorisé sur Ferdinand Buisson se retrouve affecté à l'école Pajeaud, c'est-à-dire à l'autre bout de la ville, alors que la famille ne dispose pas d'autres moyens de transport que les moyens de transport en commun et qu'elle accompagne déjà un enfant à Pasquier ? Je vous remercie.

M. MONGARDIEN : Je vais exactement poser les mêmes questions par rapport à la consultation tardive des associations de parents d'élèves. On se pose aussi la question de savoir si les directeurs d'école et les enseignants ont été questionnés sur la question ? De façon complémentaire, est-ce que vous avez essayé de faire des projections sur le nombre d'enfants qui seront effectivement concernés par ce changement de carte scolaire ?

Mme SANSY : Je n'ai pas noté toutes vos questions parce qu'en fait il y a énormément de choses dans ce que vous demandez. Je vais

commencer à vous répondre et puis vous me redonnerez au fur et à mesure les sujets qui vous préoccupent.

Tout d'abord, une sectorisation a d'abord pour objectif de répondre à l'intérêt général. C'est-à-dire que la Ville doit permettre à l'ensemble des enfants d'être accueillis dans des conditions satisfaisantes. Lorsqu'on reconstruit une école, lorsqu'on l'agrandit, lorsqu'on crée ex-nihilo comme ça va être le cas pour le nouveau groupe scolaire Jean Zay un nouvel établissement, c'est bien pour répondre à une augmentation du nombre d'élèves qu'il va falloir scolariser dans des conditions convenables. Donc une sectorisation, par définition, ne va pas pouvoir donner satisfaction à l'ensemble des intérêts particuliers. Il va falloir essayer de conjuguer des intérêts différents et d'harmoniser ou d'arbitrer au mieux des choix qui ne seront pas faciles à faire.

Cette sectorisation, lorsqu'elle a été envisagée, c'était déjà en 2018 parce que vous n'êtes pas sans savoir que la construction de ce groupe scolaire a pris un petit peu plus de temps que prévu. C'est un travail qui avait déjà été largement entamé en 2018 de façon assez technique puisqu'il n'existe pas à ce jour, malheureusement, un logiciel par exemple qui permettrait de rentrer des données et d'anticiper sur la manière dont les effectifs peuvent bouger d'un groupe à l'autre. Ce travail est fait manuellement par plusieurs agents qui vont, famille par famille, essayer de voir en fonction des naissances des deux années précédentes comment la

sectorisation impacte les effectifs et quel nombre de rues, quel périmètre géographique précis il faut modifier pour arriver à équilibrer les choses. Quand on rajoute des rues sur un secteur, par définition, on les enlève sur un autre. C'était aussi une opportunité et ça répondait aussi à des demandes récurrentes de parents d'élèves et tout simplement à des considérations très concrètes, observables depuis la rentrée scolaire, d'effectifs trop importants dans certaines écoles avoisinantes. C'est pour cela qu'au-delà d'avoir rajouté un certain nombre de rues dans le secteur de Dunoyer de Segonzac, et donc d'avoir augmenté les effectifs de ce nouveau groupe, la sectorisation permet aussi d'équilibrer les effectifs d'écoles, par exemple comme Paul Bert, qui ne peuvent pas accueillir davantage d'élèves que comme c'est le cas aujourd'hui, qui en accueille d'ailleurs presque trop.

Malgré tout, malgré tout cela, le travail réalisé impacte sur la rentrée prochaine et je suis très mesurée quand je dis cela parce que cela a été rappelé en commission, il faut à peu près huit ans pour mesurer réellement l'impact d'une nouvelle sectorisation. Mais en tout cas pour la rentrée prochaine, l'impact concerne 140 enfants dont réellement 40 enfants qui vont rentrer pour l'essentiel en petite section. Donc on a regardé secteur par secteur, je n'ai plus le chiffre exact en tête mais je crois qu'on est en-dessous d'une vingtaine d'enfants qui vont voir par le jeu des modifications de secteurs leur scolarité évoluer. Je pense notamment à des enfants qui

étaient scolarisés sur un groupe scolaire dans une maternelle et qui arrivant en fin de maternelle et devant rejoindre à la rentrée prochaine un CP, vont effectivement à ce moment-là changer de groupe scolaire. Pour les autres, on l'a dit, on l'a répété, un enfant qui commence un cycle dans une école, un enfant qui commence sa scolarité en maternelle, va bien sûr se voir octroyer la possibilité de terminer ce cycle dans l'école maternelle. Et de la même façon, un enfant qui commence sa scolarité en CP dans une école élémentaire continuera jusqu'au CM2 dans cette école. Il n'est pas question de changer en cours de scolarité.

Malgré les délais contraints puisque le travail fait en 2018 a dû être refait cette année au plus près des effectifs actuels, nous avons malgré tout trouvé le temps, même si ça s'est fait de façon rapide, d'échanger avec les directeurs d'établissements et d'échanger également avec les associations de parents d'élèves. Je me permets de vous faire remarquer que cette année n'est pas tout à fait une année comme les autres et que l'on a parfois tendance à oublier qu'au-delà du travail habituel de tous les agents, doit être gérée une crise sanitaire qui mobilise malgré tout l'essentiel de leur temps et qui ne les empêche pas, même si on ne le souligne pas tous les jours, de continuer à faire le travail qu'ils faisaient habituellement sans cette crise. Donc on a des personnels extrêmement fatigués, qui travaillent beaucoup plus pour certains que ce qu'ils faisaient précédemment, et effectivement ça peut impacter les délais dans lesquels les choses se

mettent en place. Néanmoins, elles se mettent en place et on essaie de faire les choses le plus correctement possible puisque je vous dis, on a quand même trouvé le temps d'échanger par exemple avec les associations de parents d'élèves.

Alors vous aviez d'autres questions, je ne les ai pas toutes notées.

M. MAUGER : Quand vous dites que forcément lorsqu'on change un secteur, on enlève une rue d'un secteur et on la rajoute dans l'autre, non, il y a la possibilité de la double sectorisation qui existe et qui correspond à peu près à la demande des parents concernés.

Mme SANSY : Alors ce n'est pas le choix qu'on a fait. La double sectorisation, ça veut dire que le parent peut choisir d'aller dans l'école A ou dans l'école B. Vous expliquerez à l'Education Nationale dans laquelle de ces deux écoles elle ouvre ou elle ferme une classe, elle affecte ou non un enseignant. C'est peut-être théoriquement possible, c'est matériellement impossible à gérer. A l'heure actuelle, au regard des contraintes posées par l'Inspection l'Education Nationale, je ne vois pas comment on peut fonctionner de cette manière-là.

M. MAUGER : C'est fait par l'Education Nationale sur Antony pour les lycées dans certains secteurs.

Mme SANSY : Eh bien pour les lycées c'est peut-être une chose ; en ce qui concerne la façon dont on travaille avec eux sur les écoles maternelles et sur les écoles élémentaires, je peux vous assurer qu'il y a

parfois des comptages qui sont refaits à l'élève près à la rentrée, je ne vois pas comment un tel système peut se mettre en place.

M. MAUGER : Et par ailleurs il existe bien un logiciel que certaines collectivités possèdent pour la programmation des secteurs.

Mme SANSY : Moi je n'en ai pas connaissance, après il faut examiner sa pertinence ; pour en avoir longuement discuté depuis deux ans avec les personnes concernées, vous me donnerez les coordonnées, on regardera.

M. MAUGER : D'accord. Et concernant la rue de la Paix qui ne semble pas être associée à la rue de Beaune et à la rue Guynemer qui sont pourtant de part et d'autre de cette rue ...

Mme SANSY : Alors nous ne sommes jamais à l'abri d'une erreur matérielle, donc je regarderai.

M. MAUGER : D'accord.

Mme SANSY : Il est possible qu'on n'ait pas d'enfants ... sauf si vous connaissez bien la situation de cette rue, peut-être qu'il n'y a pas de familles avec des enfants scolarisés et qu'effectivement la situation de cette rue n'a pas pu être prise en compte, donc il faudra regarder ... rue de la Paix, je le note.

M. le Maire : Y a-t-il d'autres questions ?

(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 5 Abstentions.)

VI – AFFAIRES DIVERSES

21 - ADOPTION D'UN PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL CONCLU AVEC LA SOCIETE INDIGO INFRA POISSY SUR LES CONDITIONS FINANCIERES DE LA RESILIATION ANTICIPEE DU CONTRAT DE CONCESSION DE STATIONNEMENT URBAIN

(Rapporteur : M. Edouard KALONJI)

M. KALONJI : Nous nous retrouvons là avec un projet d'accord entre Indigo et nous suite à la résiliation de ce contrat en 2017 avec effet en 2018. Pour rappel nous avons un contrat initial de trente ans, de 1991 à 2021. Nous sommes sortis en décembre 2017 et naturellement, pour ce type de situation il va de soi que par la suite, il va falloir négocier effectivement les pertes pour la société qui quitte. Dans ce cas de figure, cela concernait d'une part les valeurs non comptables de tous les biens qui étaient rendus, et d'autre part naturellement les pertes d'exploitation. Dans cette situation, comme vous l'aurez lu, nous partons avant négociation d'un chiffre de 2.324.100 € et nous avons pu atterrir versus 1.761.220 €, naturellement nous avons avancé et là nous sommes sur un gain de 562.880 €, ce qui fait quand même une baisse considérable de 24 %.

Au titre de tous ces éléments nous vous demandons de bien vouloir valider cette délibération et permettre à M. le Maire de signer cet accord transactionnel afin que nous finissions effectivement avec cette situation.

Je profite de ce micro d'ailleurs pour remercier mon prédécesseur et toutes les équipes techniques pour le travail qui a été fait à ce sujet parce que vraiment ça a été un bon choix, à un bon moment, et les chiffres le démontrent, d'une part les chiffres que je viens de vous présenter et d'autre part aussi les résultats de l'exercice 2018 et de 2019. Je vous remercie.

M. MAUGER : Juste une remarque : Les comptes affichés par Indigo jusque-là étaient systématiquement déficitaires sur Antony, donc on peut s'étonner de l'indemnité qui est maintenant réclamée.

M. le Maire : Oui, c'est ce qu'on lui a dit. Mais enfin il n'avait pas quand même que des pertes. Il essayait de les cacher, mais enfin il a eu aussi beaucoup de bénéfices réels.

M. HOBEIKA : Moi je me pose une question et certainement vous l'avez fait mais on ne connaît pas la réponse : L'équilibre économique est-il vraiment positif pour la ville ? Cette négociation, est-ce que vous avez fait un bilan économique là-dessus ?

M. KALONJI : Oui, avec le recul des deux années on se rend compte que, même si l'on n'a pas tous les éléments chiffrés aujourd'hui pour pouvoir vous les présenter, sur le plan économique, le choix était judicieux parce que nous nous retrouverons dans des gains considérables

qui nous permettent de dire que non seulement en termes de timing, l'équipe précédente, moi je n'étais pas là, a pris une très bonne décision au regard des éléments financiers, mais aussi du fait qu'il fallait choisir ce moment de partir au bon moment ; et aujourd'hui on se rend compte que, au regard de ces chiffres-là, 2020 sera naturellement mis de côté parce que la situation est particulière, mais 2018 et 2019 confirment bien ce choix et disent bien que le choix qui a été fait était judicieux.

M. le Maire : Financièrement. Mais il est aussi judicieux sur le plan du fonctionnement, du stationnement et ça, on ne peut que s'en féliciter...

M. HOBEIKA : Je vous fais confiance sur l'idée politique que vous avez lancée, je vous félicite là-dessus, mais un bilan économique est toujours un peu manquant, une fois qu'on nous demande de voter, on ne peut que s'abstenir parce qu'on ne connaît pas le bilan économique global de l'opération.

M. le Maire : Oui. De toute façon là en l'occurrence, on vote pour un accord transactionnel et pas sur la gestion depuis 2018 du stationnement. Donc nous passons au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 43 voix Pour et 6 Abstentions.)

22 - ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC L'AGENCE NATIONALE DE TRAITEMENT AUTOMATISE DES

INFRACTIONS (ANTAI) RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU FORFAIT POST-STATIONNEMENT

(Rapporteur : M. Edouard KALONJI)

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée :
délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

23 - ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF AUX SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES AU TITRE DE L' ESPACE SANTE JEUNES POUR L' ANNEE 2021

(Rapporteur : M. Marc Ali BEN ABDALLAH)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme DESBOIS : Nous allons évidemment voter Pour cette délibération, néanmoins là aussi nous aurions aimé avoir un bilan. Il y a beaucoup d'intentions, de bonnes intentions, on ne doute pas que toutes les bonnes volontés soient mises pour pouvoir décliner ces actions, mais à combien de jeunes cela profite-t-il ? Quelles sont les belles histoires ? Quelles sont les réalisations concrètes ? Tout cela manque de concret. Et on peut reproduire d'une année sur l'autre des investissements, mais sachons de quoi on parle et quelles sont effectivement concrètement les actions réalisées ? Qui concernent-elles ? Quel est le retour sur investissement de ces subventions ? S'il vous plaît. Merci.

M. BEN ABDALLAH : Je prends note de votre remarque que vous

nous aviez déjà fait entendre en commission. On fournira ces bilans, là malheureusement, comme l'a expliqué M. le Maire, suite au problème d'attaque virale que nous avons eu, nous n'avons pas pu transmettre tous les bilans mais ça peut être fait. On pourra reprendre contact, avec l'accord de M. le Maire, pour vous fournir ces bilans. Ces actions existent depuis 2011, donc on peut vous fournir les bilans.

Mme CHABOT : Je voulais juste insister sur le point qui concerne la santé mentale des jeunes. Peut-être avez-vous lu dans Le Monde cette semaine, il y avait un article sur l'hôpital Robert Debré qui reprenait un petit peu le panel de ce qui se passe en France où ils observent une augmentation du nombre de suicides chez les jeunes qui ont presque triplé probablement sous l'effet du confinement, des deux confinements. Sont également beaucoup rapportés des cas d'addiction très importante aux jeux vidéo. Les jeunes en fait ne peuvent plus sortir, ils sont devant leurs écrans puisqu'on leur demande d'être devant leurs écrans pour suivre leurs cours, donc il y a de vrais problèmes de santé mentale qui risquent d'exploser dans les mois à venir et je pense que la ville serait bien inspirée d'anticiper en mettant les moyens tout de suite pour dépister ces problèmes de santé mentale et puis essayer d'intervenir pour en minimiser les conséquences. On sait que la santé mentale de l'ensemble des français s'est dégradée mais chez les jeunes c'est quelque chose qui est très marqué et je crois qu'il faut vraiment essayer d'avoir une action volontaire sur cet aspect de la

santé.

M. le Maire : Oui, vous avez raison, mais nous avons déjà depuis 4 ou 5 ans organisé un Conseil local de la santé mentale qui suit de près ces questions. N'est-ce pas M. Vouldoukis ?

M. VOULDOUKIS : Oui M. le Maire, depuis 2015 la Ville a mis en place un Conseil local de santé mentale et c'est vrai que nous sommes mobilisés depuis 2 ou 3 ans maintenant concernant des quartiers comme le quartier du Noyer Doré, par l'intermédiaire de nos ateliers Santé Ville ; on a des missions très spécifiques concernant vraiment l'information et surtout l'éducation dans ce domaine. C'est vrai que la fiche sanitaire nous permet d'accélérer maintenant nos apparitions dans ce domaine-là. Je suis d'accord avec vous, il y a une étude qui a été menée par Robert Debré sur les tentatives de suicide chez les jeunes de moins de 15 ans pour être précis, selon votre remarque. Oui, effectivement, tout ce qui est troubles psychiques, psychosomatiques, tout ce qui est troubles du sommeil, tout ce qui est des effets psychiatriques, même schizophréniques, oui ça commence vraiment à marquer le terrain et à bien dire que cette crise sanitaire n'est pas que scientifique et médicale, elle est aussi sociale, donc il y a une vraie urgence médico-sociale. Il faut la prendre en considération, M. le Maire l'a dit, nous sommes mobilisés et il y a déjà un article dans le BMO parce qu'on met en place justement un système, un dispositif de soutien dans ce domaine. Et concernant en particulier les jeunes, oui, nous

serons présents et nous allons améliorer le dispositif dans ce domaine-là pour faire face à cette crise sanitaire et à cet éventuel déconfinement qui, espérons, aura lieu à partir de 2021.

M. le Maire : Merci M. Vouldoukis. Y a-t-il d'autres questions ?

Mme REMY-LARGEAU : Notre groupe va voter pour cette délibération. En effet, outre les remarques qui ont déjà été faites et que je rejoins tout à fait et les membres de mon groupe également, la prévention de la santé notamment, mais pas seulement auprès des jeunes, est un des points faibles de notre système de santé en général, en témoigne le nombre bien insuffisant d'infirmières scolaires, je sais que ça ne dépend pas de la municipalité, et tout ce qui peut contribuer à développer cette prévention de la santé est évidemment le bienvenu.

Nous avons néanmoins également des demandes et des remarques à vous adresser : Premièrement l'expression « Espace Santé Jeunes » représente-t-elle uniquement le programme d'action qui est mentionné ou bien également un lieu physique ? Parce que si ce n'est pas un lieu physique, c'est vrai que l'expression est un peu trompeuse, et un « Centre Municipal de Santé » pourrait justement être un lieu de prévention et de promotion de la santé pour les jeunes et pour tous.

La deuxième remarque, c'est que nous aussi, nous l'avons déjà formulée et nous reformulons la demande d'avoir un bilan, non pas seulement par rapport à cette délibération mais par rapport à toutes les

délibérations de ce type, la 24, la 25 et toutes celles qui viendront dans les prochains conseils municipaux, sinon comment se prononcer de manière éclairée sur l'intérêt de poursuivre tel ou tel dispositif sans que soit joint systématiquement un bilan ?

Et troisième question plus précise : Qui fera partie du Comité de Pilotage ? Je vous remercie.

M. le Maire : Il s'agit d'abord quand même de voter le programme d'action !

Mme REMY-LARGEAU : J'ai bien compris.

M. le Maire : Les questions que vous posez n'ont rien à voir avec ce programme d'action.

Mme REMY-LARGEAU : C'est vous qui n'avez pas compris.

M. BEN ABDALLAH : Je voulais juste dire que sur l'Espace Santé Jeunes, effectivement il n'est pas complètement matériel, il s'agit plutôt d'actions qui sont mises à destination des jeunes. Ceci dit, notre objectif est de le matérialiser. On y travaille pour que ce soit un espace qui soit concrètement identifié.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

**24 - ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF AUX
SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES AU TITRE DU POLE
SOLIDARITES POUR L' ANNEE 2021**

(Rapporteur : M. Marc Ali BEN ABDALLAH)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme DESBOIS : Nous allons voter pour cette délibération, les jeunes dans cette période encore plus que dans toute autre sont la génération sacrifiée par la période de la crise sanitaire Covid, en particulier les jeunes déjà les plus fragilisés, ceux dont vous parlez M. Ben Abdallah, qui vont avoir toutes les difficultés à trouver leur place dans la société et évidemment dans les établissements scolaires et sur le marché du travail. Dans ce cadre-là, moi je pense qu'il ne faut plus attendre pour pouvoir, à l'échelle de notre territoire, procéder à une mise en relation, une grande mise en relation dans le cadre d'un programme de mentoring à l'échelle de la commune.

De quelle manière est-ce qu'on a des Antoniens et des Antoniennes qui aujourd'hui peuvent donner un petit peu de leur temps ? Une heure par semaine, une heure toutes les deux semaines, de manière à accompagner ces jeunes dans la construction de leur projet professionnel, dans leur recherche d'emploi. On parle de jeunes qui n'ont pas les codes, qui n'ont pas les réseaux, ce sont des jeunes à qui il faut donner confiance, ce sont des jeunes qui doivent se sentir exclus et il me semble que l'on peut très

largement trouver sur notre commune avec un certain nombre de personnes qui travaillent en entreprise, qui ont des réseaux, qui maîtrisent ces codes d'accès à l'emploi, des personnes qui pourraient, et peut-être dans le cadre de ce dispositif, ou d'autres, on pense aussi au dispositif « un jeune, une solution », qui pourraient effectivement aider individuellement un certain nombre de jeunes. Moi je plaide en faveur, on l'a porté à notre programme, de la mise en place d'une facilitation à l'échelle de la commune pour de la mise en relation de jeunes qui ont besoin d'être soutenus, qui ont besoin qu'on leur donne confiance, qui ont besoin d'avoir accès aux codes et aux réseaux dans le cadre d'un grand programme de mentoring pour les aider dans leur recherche d'emploi et la construction de leur projet professionnel. On est à votre disposition pour vous aider dans la construction de ce projet, M. le Maire et M. Ben Abdallah.

M. BEN ABDALLAH : Je voulais juste dire à Mme Desbois, je la remercie pour ce point, il faut que vous sachiez que nous travaillons en politique de la ville déjà sur la question « Un jeune, une solution », je laisserai d'ailleurs la parole à mon collègue M. Passeron sur ce sujet.

Quant au programme de mentoring, l'idée du partenariat pour les jeunes, oui, c'est quelque chose auquel on réfléchit ; pour l'instant ce pas encore matérialisé mais pour « Un jeune, une solution », nous sommes en train d'avancer assez rapidement sur ce sujet.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des

présents et représentés.)

25 - ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION-CADRE D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB) A PASSER AVEC L'ETAT, VALLEE SUD GRAND PARIS ET HAUTS DE BIEVRE HABITAT

(Rapporteur : M. Marc Ali BEN ABDALLAH)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme DESBOIS : Le titre de la délibération, c'est l'adoption d'un « avenant à la convention-cadre d'utilisation », d'utilisation de l'abattement de la TFPB. Il est précisé dans la délibération que l'avenant a pour objectif notamment de faire le bilan des actions menées en 2019 et 2020, au-delà de présenter le programme d'action pour l'année 2021. Nous allons nous abstenir sur cette délibération parce que : Où sont les moyens de contrôle ? Où est le bilan ? A quoi est utilisé l'argent aujourd'hui ? On n'a aucune donnée. La transparence, elle s'impose au regard des enjeux et des montants. Quels sont les montants et les abondements sur les actions fléchées sur les dispositifs de droit commun ? Quelles sont les actions entreprises spécifiquement pour les besoins prioritaires de ce quartier ? Il n'y a pas de moyen de contrôle ; les tableaux d'indicateurs que vous mettez en avenant sont vides. C'est inacceptable d'autant plus quand le titre de l'adoption de cette délibération effectivement porte à voter quelque chose

qui vise à une convention de l'utilisation de l'abattement. Nous n'avons aucun élément, comment c'est contrôlé ? Où est le bilan ?

D'autre part, dans le cadre de ce dispositif, le conseil citoyen du Noyer Doré est effectivement un organe consultatif, en tout cas que vous êtes amenés à consulter, nous, élus de la minorité, nous n'avons pas reçu l'avis du conseil citoyen. Nous n'avons pas la complète information et donc nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Mme REMY-LARGEAU : Nous allons nous aussi nous abstenir pour en grande partie les mêmes raisons, c'est-à-dire que nous aurions souhaité avoir le bilan des deux années précédentes pour connaître les actions mises en œuvre concrètement grâce à ces abattements. Ailleurs, dans d'autres communes, cet abattement permet par exemple la mise à disposition de locaux associatifs gratuits, le renforcement de la présence et la formation de personnels de proximité, ou un budget participatif pour les bailleurs, ou encore un service d'intervention sur simple appel des locataires en cas de trouble ou de nuisance. A Antony, l'abattement de la taxe foncière ne semble pas déboucher sur des actions ayant une valeur ajoutée, en tout cas on en attend les preuves, mais cela semble plutôt utilisé pour alléger les efforts consentis au quartier du Noyer Doré ; et nous aimerions également savoir dans quelles mesures le conseil citoyen du Noyer Doré a été consulté ? Quelle a été sa réponse ? Dans quelles mesures les associations de locataires ont été associées aux propositions

d'emploi de cet abattement. Merci.

M. BEN ABDALLAH : Alors pour commencer, en matière de bilans, je vais réitérer ce que j'ai dit précédemment, à savoir que l'on ne vous a pas transmis à temps ces bilans, qu'il y a eu un petit problème par ailleurs qui a empêché la communication de ces bilans mais ces bilans sont à votre disposition. Sachez que 40 % des montants aujourd'hui sont utilisés pour l'animation du quartier, le « bien vivre ensemble » et il y a des associations comme Pierre Kohlmann ou GYGO qui dépendent de ces montants. On présentera ça.

Ensuite, sur la question du conseil citoyen : J'y suis particulièrement sensible. En tant qu'ancien président du conseil citoyen, je ne me permettrais pas de ne pas consulter cette instance. Donc je veux vous dire que cette instance a été consultée, nous n'avons pas pu vous fournir matériellement son avis, je le regrette, mais je vais vous en donner une lecture partielle pour que vous sachiez qu'il a été consulté et ce qu'il en a dit.

Cet avis précise que « le conseil citoyen a été consulté sur le projet d'avenant à la convention locale d'utilisation de l'abattement de la base d'imposition de la TFPB dans le quartier du Noyer Doré, avenant couvrant la période 2021/2022 ». Je vais accélérer sur une partie où le conseil rappelle « qu'il s'agit d'une prescription de la convention elle-même » donc nous avons respecté cette prescription ; le conseil a exprimé sa satisfaction

d'avoir été associé et le conseil conclut en disant : « Le conseil citoyen sera attentif à ce que puissent être concrètement identifiées les actions de renforcement des moyens de gestion de droit commun ainsi que les actions spécifiquement mises en œuvre dans le cadre de cet abattement ». Donc nous travaillerons en construction avec le conseil. Nous vous fournirons les éléments, et vous pourrez voir de visu ce qui est fait concrètement dans ce quartier, mais sachez que le tissu associatif de ce quartier, les habitants sont dépendants de cette aide. Ce serait vraiment dommage que l'on prive des habitants sur des considérations qui sont mal venues parce qu'encore une fois, peut-être que nous aurions dû être plus rapides à vous fournir ces éléments, mais ces éléments sont à votre disposition, ils vous seront fournis.

Mme LAJEUNIE : Ce n'est pas le bien-fondé des décisions que nous mettons en cause par une abstention, on ne vote pas Contre, on s'abstient pourquoi ? Parce qu'encore une fois, effectivement tout est peut-être parfait, mais vous nous donnez les informations après. Donc notre seul moyen en tant qu'opposition aujourd'hui de dire que quelque chose ne va pas en termes de transparence, c'est de s'abstenir parce que de toute façon la majorité votant Pour, il n'y aura pas de souci, il n'y aura aucun danger pour les associations présentes et pour les Antoniens. C'est simplement une manière de dire Stop : Les documents, on les a avant de prendre une décision, pas après. Merci.

M. MAUGER : Je ne sais pas si j'ai bien compris vos propos M. Ben Abdallah mais j'ai eu le sentiment que, sans abattement de la TFPB, ça voudrait dire que Pierre Kohlmann ou GYGO ne pourraient pas poursuivre leurs activités ? Je pense que c'est une manière de nous mettre un petit peu le couteau sous la gorge et de nous faire culpabiliser, et je pense que ça ne correspond pas du tout à la réalité.

M. BEN ABDALLAH : Ecoutez M. Mauger, moi je vous propose qu'on en reparle avec les chiffres. Je ne dis pas que Pierre Kohlmann n'est dépendant que de ces fonds-là, je dis qu'il est dépendant de ces fonds-là. Je dis que GYGO est dépendant de ces fonds. Je vous propose qu'on en reparle avec les chiffres mais hors de ce conseil. Vous n'avez pas les chiffres, je ne peux pas vous les présenter, donc on en discute sur des éléments concrets.

Mais oui, je vous dis encore une fois qu'il y a des associations dans ce quartier qui dépendent de ces fonds. C'est un plus, ce n'est peut-être pas leur financement central mais c'est un plus et c'est un plus important.

Mme CHABOT : Je voudrais juste savoir ces chiffres qu'on nous promet, finalement, c'est pour demain ? La semaine prochaine ? Dans un mois ?

M. HOBEIKA : C'est un problème informatique ?

M. BEN ABDALLAH : Oui.

M. le Maire : Allez, on passe au vote.

Mme HUARD : J'avais quand même une question.

M. le Maire : Allez, ça suffit, on passe au vote.

Mme HUARD : Vous ne pouvez pas nous empêcher de parler, quand même !

(Vote à main levée : délibération adoptée par 38 voix Pour et 11 Abstentions.)

26 - APPROBATION DE LA RETROCESSION DU FONDS DE COMMERCE SIS 1 RUE DE L'EGLISE A ANTONY SUITE A L'EXERCICE PAR LA VILLE DE SON DROIT DE PREEMPTION COMMERCIAL

(Rapporteur : Mme Marie VERET)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme LAJEUNIE : N'ayant pas été intégrés à l'analyse des offres, nous allons vous faire confiance quant à la qualité du choix puisque les dirigeants d'une part sont connus et sérieux, donc il n'y a pas de souci. Mais là, en l'occurrence vous nous demandez de nous positionner sur la passation d'un contrat ; pour la Ville comme pour tout bailleur les clauses du bail sont importantes, encore une fois nous n'avons aucune information notamment sur le montant du loyer qui semble encore en cours de négociation ; donc faute d'éléments plus importants, nous ne sommes pas en mesure de prendre un avis éclairé, donc nous nous abstiendrons.

Mme VERET : Sur le loyer, je peux peut-être vous répondre : La

Ville d'Antony a décidé que les loyers du centre-ville d'Antony, les loyers commerciaux, seront à la hauteur de 300 € du mètre carré. On a baissé les loyers de façon à ce que les commerces repartent correctement et puissent continuer à exercer dans notre ville et à ce niveau, à 300 € du mètre carré, c'est déjà très, très bien pour eux.

Mme LAJEUNIE : Je ne sais pas, je ne mets pas en doute, simplement en commission, vous nous avez dit : Ce n'est pas décidé, c'est en négociation donc ... c'était il y a quelques jours.

Mme VERET : Eh bien c'est décidé maintenant. Effectivement, on n'a pas pu tout vous donner lors de la commission, mais sachez-le, maintenant je peux vous répondre. Merci.

Mme LAJEUNIE : Merci.

Mme HUARD : Juste une précision : Vous nous aviez indiqué en commission que cette brasserie dite « brasserie du théâtre » pourrait utiliser le parvis si j'ai bien compris de Firmin Gémier pour étendre sa capacité de service...

Mme VERET : Tout à fait.

Mme HUARD : Ma question est : Est-ce que la sécurisation de la rue sera opérée dans ce contexte ?

M. le Maire : Oui, elle sera opérée. Vous serez surprise.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour et 8 Abstentions.)

27 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS D'ARTISANS ET DE COMMERCANTS D'ANTONY

(Rapporteur : Mme Marie VERET)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme DESBOIS : Nous allons voter Pour cette délibération et nous faisons une remarque : avec 847.000 € d'économies sur le budget de fonctionnement, nous avons eu l'occasion d'en parler Mme Véret en commission, on aurait pu imaginer permettre de doter nos commerçants de davantage de moyens financiers et de soutien dans cette période, et une autre remarque : cette subvention, je dirais qu'elle est uniforme, elle n'est pas fléchée en fonction des besoins ; elle est donnée à toutes les associations selon le même montant ; nous plaidons en faveur d'une approche plus spécifique dépendant des besoins des commerçants, dépendant du nombre d'adhérents à l'association, donc c'est une approche plus travaillée, plus maillée pour laquelle nous sommes favorables.

M. le Maire : Ce sont des subventions de fonctionnement, de fonctionnement, si elles ont des projets particuliers, on les subventionne en plus. D'ailleurs c'est le cas, vous avez vu, de la délibération suivante pour les métiers d'art. On a déjà dans le passé, mais vous n'étiez pas encore là, subventionné à très haut niveau l'association de Fontaine Michalon. Elle a eu au moins 20.000 € pour organiser un marché de Noël. Et à l'époque elle

avait des projets importants et c'était nécessaire dans la situation où elle se trouvait.

Chaque fois qu'une association aura des projets particuliers, on la subventionnera. Mais on votera une subvention spécifique en fonction de ses besoins réellement mesurés pour cette action spécifique. Là c'est juste le fonctionnement courant.

Mme DESBOIS : Ça, c'est une très bonne démarche, néanmoins le fonctionnement, on voit bien qu'il dépend aussi du nombre d'adhérents. Le fonctionnement associatif, vous avez des cotisations par adhérent ...

M. le Maire : Pas forcément !

Mme DESBOIS : Vous avez des cotisations par adhérent, donc l'idée c'est de dire qu'il y a des associations qui ont moins de commerçants adhérents, donc probablement moins de fonds propres, pour autant elles peuvent avoir des moyens et des besoins aussi importants. Mon point reste vrai d'une approche un peu plus maillée.

M. le Maire : Oui. D'accord.

Mme HUARD : Nous vous avons également interrogés en commission sur le maintien de commerces de proximité dans les quartiers excentrés, je pense notamment au secteur Sud autour de la Nationale 20 ou des commerces ou des services de proximité qui sont fermés, il n'y a pas d'association de commerçants dans cette zone mais c'est quand même une préoccupation que ces commerces continuent d'exister et donc il

faudrait que la mairie puisse intervenir également sur ce sujet ...

M. le Maire : Oui, s'il se crée une association dans ce quartier, elle aura aussi une subvention.

Mme HUARD : Il faudra peut-être une action incitative...

M. le Maire : Ah oui. Peut-être. C'est quand même nous au départ qui avons incité toutes ces associations à se créer. Il n'y avait pas en 2014 la moindre association. Il n'y en avait aucune. C'est la Ville, c'est le conseiller municipal en charge du commerce à l'époque qui a incité les commerçants à s'associer et ça a bien marché. Maintenant il y a une association dans tous les quartiers sauf effectivement, vous avez raison, dans ce quartier que vous citez ... Eh bien qu'ils en créent une et on les soutiendra.

Mme HUARD : Cela dit, la ville préempte justement des locaux commerciaux pour maintenir des commerces dans le centre-ville et il serait aussi souhaitable qu'elle le fasse dans ces quartiers où des commerces sont fermés aussi.

M. le Maire : S'il y a des commerces qui ferment effectivement dans ce quartier, la question va se poser, mais pour le moment je n'ai pas été averti que des commerces fermaient durablement... ni se vendaient surtout.

Mme HUARD : Il y a la fermeture d'une boulangerie, il y a aussi la fermeture d'une agence bancaire, les personnes ont besoin de services de proximité.

M. le Maire : Oui.

Mme HUARD : Donc c'est notre préoccupation et celle des habitants que nous relayons ici.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

28 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « AMD'ART - ANTONY METIERS D'ART »

(Rapporteur : Mme Marie VERET)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

29 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL ACCORDEES PAR LE MAIRE POUR L'ANNEE 2021

(Rapporteur : Mme Marie VERET)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. PARISIS : Le dimanche, M. le Maire, il me semble que ce jour était un jour de célébration et un jour de repos. Est-ce bien nécessaire d'avoir autant de possibilités en dehors de la préparation de fêtes exceptionnelles comme Noël et son renouveau de la lumière par le passage du solstice d'hiver ?

Les soldes : la rentrée scolaire justifie-t-elle ce passe-droit dans notre pays où de nouveau il y a une augmentation des travaux de nuit et des travaux précaires, ce qui nous vaut d'être dans les derniers de la classe d'après une étude européenne pour ce qui est du sentiment de bien-être au travail et dans les premiers de la classe pour la consommation d'anti-dépresseurs ?

M. le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur le sujet ?

Non, on passe au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 44 voix Pour et 5 voix Contre.)

M. le Maire : Vous avez la réponse.

30 - CREATION D'UN COMITE LOCAL DE L'EMPLOI DANS LE CADRE DU DISPOSITIF TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE (TZCLD) ET DESIGNATION DES MEMBRES LE COMPOSANT

(Rapporteur : M. Marc Ali BEN ABDALLAH)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme DESBOIS : Concernant cette délibération, d'abord nous voulons saluer chaudement le soutien apporté par la municipalité à ce projet, ce projet qui est né à l'initiative de citoyens, et notamment porté par le conseil citoyen du Noyer Doré. Peut-être un point que l'on n'a pas abordé, mais au-delà de la dimension d'emploi, cette expérimentation est à

la fois ambitieuse et innovante. Elle est ambitieuse et innovante sur sa démarche parce qu'elle met au centre du projet les personnes privées d'emploi elles-mêmes et très souvent, vous le savez, à rebours des politiques d'emploi plus classiques. Elle est aussi innovante dans sa démarche parce qu'elle amène à faire travailler ensemble sur un territoire des acteurs qui n'ont pas forcément pour coutume de travailler ensemble, des acteurs politiques, des acteurs associatifs, des citoyens, et puis des acteurs économiques et les personnes privées d'emploi elles-mêmes.

Elle est innovante dans ses objectifs économiques parce qu'au-delà de créer de l'emploi, elle vise à créer aussi à l'échelle d'un territoire et des quartiers Noyer Doré et Pajeaud des activités qui sont de nature à redynamiser ces territoires et des activités vraiment utiles pour ces quartiers.

Elle est innovante et ambitieuse enfin sur son ambition sociale. Elle a vocation durant toute la démarche de projet avant la création d'entreprises à but d'emploi de permettre de faire travailler les citoyens de ces quartiers ensemble au plus proche des personnes privées d'emploi et avec leur portage individuel de manière à recréer du lien social et de l'inclusion à l'échelle de ce quartier.

Compte tenu de l'ambition du projet, M. le Maire, je tenais simplement à insister sur l'importance des moyens aujourd'hui qui seront nécessaires au fait que la candidature qui va être une très belle candidature

de notre commune et des quartiers du Noyer Doré et de Pajeaud puisse être retenue dans le cadre de la loi d'extension et de prolongation de l'expérimentation qui vient d'être votée à l'unanimité à l'Assemblée Nationale lundi dernier. Ces moyens sont de deux ordres : des moyens sur le plan des RH, des Ressources Humaines. Aujourd'hui ce projet, et en particulier sur sa phase amont avant la création d'entreprises à but d'emploi, repose sur des bénévoles qui sont très investis et qui réalisent nombre d'activités et qui consacrent énormément d'heures. Ce projet, il doit être géré et orchestré par un chef de projet, qu'il soit financé, salarié, professionnel, et de manière effectivement à pouvoir permettre de coordonner l'ensemble des acteurs et de lui donner forme.

Vous avez positivement financé une étude à travers un cabinet, c'est très bien, mais pour la mise en œuvre du projet, si l'on veut en avril être prêts, il faut un chef de projet, et ce chef de projet, il ne peut pas être bénévole. Il peut être service civique, il peut être co-financé par la Région mais en tout cas il faut effectivement qu'il soit rémunéré et professionnel pour qu'on aboutisse.

Et le deuxième accompagnement qui est complètement indispensable et qui a été, je dirais, un critère dimensionnant pour les territoires qui ont été et sélectionnés et qui ont mis en œuvre cette expérimentation, les dix premiers territoires, c'est dès maintenant la capacité effectivement de la commune à mettre à disposition des locaux

pour permettre d'ancrer ce projet dans les quartiers, pour permettre aux bénévoles de travailler et pour permettre de lui donner une vitrine et une incarnation.

Donc je pense que cette dimension de moyens, elle est importante, elle n'est pas exponentielle en termes financiers, elle peut faire objet aussi de cofinancement encore une fois avec le Département ou avec la Région, mais elle est importante, sans ça, l'ensemble de l'énergie des bénévoles et également l'argent que vous avez mis au niveau municipal sur l'étude amont, n'auront pas forcément un retour sur investissement.

Et enfin je tiens aussi à saluer votre décision, M. le Maire, de permettre à l'ensemble des élus, en tout cas à des représentants de l'ensemble des élus de l'opposition de faire partie du comité local pour l'emploi dans le cadre de cette expérimentation, parce qu'encore une fois, ce projet est aussi caractéristique d'une approche consensuelle et trans-partisane et vous vous inscrivez dans cette démarche avec votre décision. Merci.

Mme LAJEUNIE : Bien évidemment, de la même manière nous voterons Pour. C'est une très bonne idée, tout ce qui peut permettre l'emploi est important. Juste deux considérations : Pourquoi limiter au Noyer Doré et à Pajeaud puisqu'il y a également des chômeurs longue durée sur des quartiers comme les Morins, Champagne ou Guillebaud ? Est-ce qu'ils seront intégrés par la suite ? Est-ce qu'il y avait la possibilité de faire un

panachage, je ne sais pas, de manière à ce qu'ils ne se sentent pas exclus du dossier ?

Deuxième chose : Là c'est une demande, M. le Maire, un élu d'Antony Ensemble, M. Hobeika, vous avait présenté un projet temporaire sur Antonypole. C'était le projet d'une polytechnicienne qui était reconnue dans le monde de « l'Entrepreneuriat Responsable et Solidaire » et qui paraît tout à fait cohérent avec ce projet Zéro chômeur longue durée. Il s'agissait ni plus ni moins que d'un projet de tiers-lieu temporaire pour des entreprises responsables et solidaires dans une zone pour le moment en jachère en attendant la ligne 18. Il y a des bâtiments qui sont aujourd'hui vides et nous vous demandons de donner votre accord à l'établissement public foncier pour louer ces bâtiments sur un projet tel que celui-là qui permettrait évidemment d'intégrer des chômeurs longue durée. Merci.

Mme HUARD : Une première intervention pour dire que nous soutenons cette expérimentation et notamment la création d'un comité local de l'emploi ; également pour pouvoir disposer sur le territoire d'un diagnostic de la situation de l'emploi qui nous paraît indispensable compte tenu aussi de la crise sanitaire et de son impact. Effectivement, nous avons la même interrogation de savoir pourquoi un périmètre limité à Pajeaud et au Noyer Doré. Et enfin, je dirais que nous nous y inscrivons non pas, comme le dit la délibération qui nous a été soumise, « pour mettre au travail des demandeurs d'emploi », mais plutôt comme l'a présenté le bulletin du

conseil citoyen du Noyer Doré « pour assurer aux chômeurs le droit à l'emploi », ce qui est tout à fait différent.

Et enfin dans le cadre de cette expérimentation, ça nous paraît de nature à développer des activités participant de l'économie sociale et solidaire, et je crois que, si ça aboutit, ce sera effectivement très positif.

M. PARISIS : Nous sommes très sensibles à ce dispositif. Moi, je l'avais découvert au cinéma Le Sélect, dans le film de Mme Robin « Une nouvelle cordée ». C'est une question que je voulais vous poser tout à l'heure, je n'ai pas pu la poser, qui est également autour de l'emploi justement des chômeurs de longue durée et autres : C'est le lieu du PADAF et ce formidable lieu d'économie circulaire, que deviendra-t-il quand son bail sera terminé ? Est-ce qu'il aura sa place à Antonypole ? On est dans ce même terrain de l'emploi et d'économie circulaire.

M. le Maire : On est sur le sujet Territoires Zéro Chômeur, continuons sur le sujet. La question du PADAF, on verra plus tard. Mais sur la question du « Territoire Zéro Chômeur », M. Ben Abdallah va peut-être répondre à un certain nombre de questions ?

M. BEN ABDALLAH : Oui, je peux répondre à un certain nombre de questions. En ce qui concerne d'abord une question qui est revenue de manière récurrente : Pourquoi le Noyer Doré et Pajeaud ? Alors comme je vous l'ai dit brièvement en introduction, dans l'exposé du rapport, en fait cette expérimentation a été mise au contrat de ville, à l'annexe du contrat

de ville, dans la prorogation du contrat de ville pour le Noyer Doré. Donc initialement on s'était inscrits dans cette logique et le conseil citoyen du Noyer Doré à l'époque portait cette proposition de la ville et la ville l'a d'ailleurs adoptée très vite pour le quartier du Noyer Doré.

Ensuite, entretemps, il y a eu la création par les citoyens eux-mêmes d'une association qui s'appelle « Territoire zéro chômeur de longue durée d'Antony » qui a deux composantes principales : Une composante qui est le conseil citoyen et l'autre le quartier Pajeaud. Donc je dirais d'abord que ces bénévoles se sont organisés autour de ces deux quartiers. Il faut quand même savoir qu'il y aura des démarches de bénévolat dans cette approche. Il va falloir aller à la rencontre des personnes qui sont les plus éloignées de l'emploi ; c'est un travail de co-construction. On ne peut pas demander a priori à ces bénévoles et leur dire « Vous allez couvrir tout Antony ». Ce qui n'exclut pas que par la suite, parce que nous sommes encore dans une démarche expérimentale, cela n'exclut pas que par la suite, si ce dispositif devait fonctionner aussi bien que nous l'espérons, il soit étendu à l'ensemble de la commune. Cela, c'est une évidence.

Mme Lajeunie m'avait proposé un projet sur un local. Moi je pense qu'il faudrait que vous puissiez en discuter... tous les projets sont les bienvenus. Pour l'instant nous n'avons pas encore réfléchi avec « Territoire zéro chômeur de longue durée à Antony » à un modèle économique précis, mais il faudra y arriver.

Ensuite, parmi les questions que vous avez posées, vous avez posé aussi l'importance de l'économie sociale et solidaire. Je vous réponds : Oui, c'est au cœur du dispositif, d'ailleurs je travaille avec mon collègue Laurent Pégrier sur ces sujets. Effectivement, nous savons que l'entreprise à but d'emploi ne peut pas être dans le secteur concurrentiel, elle ne peut pas faire de concurrence à l'économie réelle. Nos entreprises sont déjà fragilisées par la crise, il ne s'agit pas de leur compliquer leur jeu. Il s'agit quelque part d'avoir une démarche où l'on va recréer de l'emploi adapté à des personnes qui ont une employabilité relativement faible. Donc nous allons procéder à un diagnostic, c'est-à-dire que nous essayons d'abord de savoir précisément dans la commune combien nous avons de personnes de ce type de profil, nous travaillerons avec des institutionnels sur ce sujet ; et ensuite nous réfléchirons effectivement au modèle économique que nous pourrions mettre en place. Il sera forcément de l'économie sociale et solidaire.

Mme LAJEUNIE : Juste une confirmation : cela veut dire que sur les autres quartiers, s'il y a des associations, des groupements de bénévoles, d'Antoniens, qui se mettaient en place, elles pourraient s'intégrer dans la structure ?

M. BEN ABDALLAH : Dans le point de départ, il faut que nous arrivions avec un projet, il faut que nous soyons éligibles à l'expérimentation. Il n'y aura que cinquante nouvelles expérimentations.

Comme l'a rappelé Mme Desbois, la commune a déjà recruté un cabinet, pour pouvoir renforcer, faire en sorte que nous ayons un dossier qui soit très solide pour pouvoir être éligibles, et l'expérimentation dans cette phase expérimentale se fera sur ces deux quartiers. Ensuite, une fois qu'on aura dépassé, puisqu'à un moment ou un autre il y aura un bilan de ces expérimentations qui sera tiré... Je vous rappelle que le début de cette expérimentation c'est 2017, donc voyez, trois ans après on a déjà une extension qui est en train de se faire ; dans une prochaine phase, effectivement, on pourra envisager peut-être de généraliser, si cela fonctionne, si nous sommes élus, si nous sommes effectivement pris dans l'expérimentation, on pourra peut-être étendre ça. Mais dans un premier temps, il faut bien définir un territoire de l'expérimentation, on ne pourra pas définir la commune parce que pour les bénévoles qui sont en face, ce serait absolument ingérable. Il y a quand même une démarche de bénévolat à la base, il faut aller rencontrer les chômeurs. Donc vous ne pouvez pas demander à nos bénévoles d'aller couvrir l'ensemble de la commune.

Mme LAJEUNIE : Non, ce n'est pas ce que je vous demande, je posais la question s'il y avait des bénévoles dans les quartiers Guillebaud, Morins, etc., qui s'éveillaient en entendant le projet, et qui disaient « eh bien nous, on veut bien porter le projet sur tel ou tel des autres quartiers » ... c'est tout.

M. BEN ABDALLAH : Encore une fois, ce n'est pas comme ça que

ça va se passer. Je précise le point, il est important : il y aura une expérimentation sur deux quartiers.

M. le Maire : Pascal Colin demande la parole

M. COLIN : D'abord je me félicite de la qualité des échanges que l'on a sur ce sujet qui est un sujet qui nous tient tous à cœur je crois. Nous connaissons tous les difficultés sociales que nos concitoyens peuvent rencontrer et nous avons tous conscience des difficultés qui vont encore être devant nous et qui nécessitent effectivement de mobiliser les énergies. Je parle un peu sous le contrôle de mon collègue Marc Ali qui est le rapporteur de ce sujet, on a pu voir depuis de longs mois que ce projet a une originalité je trouve, il a été porté par des associations, par des citoyens d'Antony, c'est ce qui a été dit tout à l'heure et je crois que c'est quelque chose qui part d'associatifs, il y a eu le conseil de quartier, il y a eu des élus, je pense à Christian Ollivry ou d'autres qui se sont investis, et je trouve qu'une des richesses de la démarche qui est portée ici, c'est qu'elle rassemble toutes les sensibilités autour d'un objet commun qui va être effectivement de pouvoir apporter des réponses concrètes et pratiques aux personnes qui sont en difficultés sur la ville. On a besoin que ce projet soit retenu parmi les projets éligibles mais je pense que vraiment Antony mérite d'être retenue comme site d'expérimentation par, je dirais, le souci d'économie sociale et solidaire de l'association des différents acteurs de la ville et toutes les sensibilités du conseil municipal ; je pense que c'est

ensemble qu'on va réussir et je pense que nous pouvons émettre le vœu, indépendamment du vote que nous avons, qu'Antony soit vraiment retenue comme territoire d'expérimentation bientôt.

M. GOULETTE : Je voulais donner une précision sur le périmètre puisque j'ai participé aussi aux discussions sur la mise en place de ce comité local pour l'emploi et le Territoire zéro chômeur de longue durée. Puisqu'il y a beaucoup de questions sur le périmètre, ce qu'il faut bien comprendre, comme ça a été rappelé par Marc Ali Ben Abdallah, c'est que nous allons être candidats à un dispositif et donc il faut mettre toutes les chances de notre côté pour être retenus. Là ce n'est qu'une partie du chemin qui sera faite après avoir voté cette délibération. Et le périmètre des deux quartiers, Pajeaud et le Noyer Doré, a fait l'objet de nombreuses discussions et ce périmètre est déjà plus large que... disons qu'on nous recommandait initialement d'être plus resserrés voire de faire un découpage rue par rue, et il a été décidé de faire un périmètre plus large et plus lisible aussi pour les habitants, pour les chômeurs, en raisonnant par quartier parce que si l'on raisonne rue par rue, vous allez avoir quelqu'un qui pourrait être intéressé et qui va dire « mais pourquoi, alors que je suis la rue d'en face je ne suis pas éligible ? »

Donc on est déjà dans une logique de lisibilité plus forte et de périmètre qui est déjà relativement large par rapport à ce qui est recommandé et ce qui est demandé pour être candidat à ce dispositif.

M. le Maire : Je pense que maintenant on peut passer au vote, mais pour ce vote il y a deux délibérations :

- D'abord le principe de la création du CLE et de l'adhésion de la ville au projet Territoire zéro chômeur de longue durée

- Et l'article 3 qui est le choix des candidats du conseil municipal à ce Conseil Local de l'Emploi.

Alors sont élus selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste 11 membres du conseil municipal, cela veut dire que ça exige a priori un vote secret sauf si vous décidez de ne pas en faire.

J'ai reçu les candidatures de 11 membres de la majorité, sachant que normalement il y a 8 sièges pour la majorité et 3 pour l'opposition. Si vous êtes d'accord pour désigner les 3 membres de l'opposition qui représenteraient l'opposition au conseil local de l'emploi, on peut se passer de vote secret, ce qui implique que nous fassions un tour de la salle avec une urne. Si on peut l'éviter, on l'évitera. Si vous souhaitez un vote secret, on le fera.

Mme LAJEUNIE : Non, pas de souci pour Antony Ensemble.

M. le Maire : Alors j'ai reçu les candidatures de 11 membres pour la majorité municipale sachant qu'il n'y a que 8 places normalement qui devraient nous être accordées par le scrutin : Mme Marie Véret, M. Saïd Aït-Ouaraz, M. Ugo Di Palma, M. Edouard Kalonji, M. Laurent Pégrier, M. François Goulette, M. Marc Ali Ben Abdallah, Mme Laïla Rafik, Mme

Fatima Zambardjoudi, Mme Christiane Enamé, et Mme Lynda El Mezoued.

Quels sont les candidats représentant l'opposition ?

Mme LAJEUNIE : Maroun Hobeika pour Antony Ensemble.

Excusez-moi, on ne s'attendait pas à cette demande, peut-on une toute petite suspension de séance, juste le temps qu'on se concerte ?

M. le Maire : D'accord, suspension de séance.

(La séance est suspendue quelques minutes)

M. le Maire : Quels sont donc les candidats des trois listes de l'opposition ?

Mme HUARD : Irène Huard pour Antony Terre Citoyenne.

Mme LAJEUNIE : Maroun Hobeika pour Antony Ensemble.

Mme DESBOIS : Nadia Desbois pour Antony en Mouvement.

M. le Maire : Très bien. Sont donc élus : Marie Véret, Saïd Aït-Ouaraz, Ugo Di Palma, Edouard Kalonji, Laurent Pégrier, François Goulette, Marc Ali Ben Abdallah, Laïla Rafik, Irène Huard, Maroun Hobeika et Nadia Desbois. C'est bien ça ? Félicitations.

**31 - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE
D'ENGAGER UNE DEMARCHE CONVENTIONNELLE AVEC LA CAISSE
D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DES HAUTS-DE-SEINE EN VUE
DE LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE
DANS LA CONTINUTE DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE**

(Rapporteur : Mme Stéphanie SCHLIENGER)

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée :
délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

**32 - FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DU DISPOSITIF
CAP SUR LE MONDE POUR L'ANNEE 2020 (3ème JURY)**

(Rapporteur : M. David PASSERON)

M. PASSERON : Je voudrais juste revenir sur le point que Marc Ali a abordé tout à l'heure concernant la mobilisation autour de la solution du dispositif « Un jeune, un emploi », on prend ça très, très au sérieux, je vous rassure, avec le service Jeunesse ; en particulier le soir même des annonces du Premier ministre, j'ai demandé au Service Jeunesse de préparer une communication et une organisation spécifique autour de ce sujet, et en quelques jours nous avons préparé un travail en lien avec la politique de la ville et Marc Ali en particulier nous a mis en relation également avec la sous-préfecture qui nous a transmis la liste de tous les dispositifs exhaustifs d'accompagnement des jeunes, j'en ai découvert alors que j'en connaissais déjà un paquet ; il existe beaucoup, beaucoup de choses aujourd'hui, c'est un problème de lisibilité, d'accompagnement des jeunes autour de tous ces dispositifs, de toutes les aides qui sont possibles, ça va de l'apprentissage avec des primes exceptionnelles au service civique et tout le reste, je ne vais pas les énumérer ... Donc on travaille très activement en ce moment à une communication très spécifique pour

l'ensemble des jeunes de la ville et aussi à la formation spécifique des différents informateurs Jeunesse du service du 11 pour être prêts très rapidement pour orienter et informer. Et tout cela, c'est bien sûr en complément de ce que l'on faisait avant au niveau du Forum de l'Emploi qui n'a pas pu avoir lieu cette année. Nous allons mettre en place également des ateliers d'accompagnement et d'aide à la recherche d'emploi de manière très régulière.

Et concernant le conseil local de santé mentale, Pascal Colin en est l'animateur, le service Jeunesse est en relation avec ce conseil également ; Ioannis Vouldoukis est intervenu en visio avec les jeunes mardi soir, pas plus tard que mardi dernier, et je peux vous assurer que s'il y avait quelque information ou quelque jeune qui nous serait orienté pour lequel nous aurions connaissance d'une situation difficile, il serait immédiatement mis en relation avec ce conseil.

C'est un sujet très important et il y a beaucoup, beaucoup, de plus en plus d'articles de journaux et d'informations que nous lisons, assez dramatiques, donc c'est un sujet que nous prenons très au sérieux. C'est l'affaire de tous. Et tous les services en lien avec les jeunes doivent être en alerte et concernés par cela. Merci.

Alors concernant la délibération, je vous lis le rapport.

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme CHABOT : Juste une remarque qu'on avait déjà faite au

conseil municipal précédent : On aurait bien aimé que fassent partie du jury quelques élus de l'opposition. On pourrait à tour de rôle mandater l'un d'entre nous pour participer à ces jurys qui sont certainement très intéressants et ainsi être associés aux décisions qui sont prises. Merci.

M. le Maire : Bien. On passe au vote maintenant.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

33 - FIXATION DU MONTANT DES BOURSES DE L'AVENTURE ET DE LA CREATION POUR L'ANNEE 2020 (2ème JURY)

(Rapporteur : M. David PASSERON)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme REMY-LARGEAU : Notre groupe va voter pour cette délibération, néanmoins nous souhaitons avoir quelques explications et faire une remarque :

- Première question : Comment expliquer le déséquilibre dans les sommes demandées et allouées ? 1.000 € pour dix jours en Egypte et 550 € pour deux mois au Sénégal.

- Deuxième question : J'ai cru comprendre que vous y aviez répondu mais je ne suis pas sûre : Quel est le nombre de demandes reçues ? Est-ce qu'il n'y en a eu que deux ?

- Troisième question : Comment expliquer ce si petit nombre ? La

crise sanitaire joue sans doute un rôle important mais avant celle-ci la question avait déjà été posée en conseil municipal et soulève une question plus générale de la communication et de l'accompagnement des jeunes dans ces démarches de demande de bourse. Quelles sont donc vos propositions d'amélioration pour la suite ?

- Et enfin une remarque : nous ne pouvons que nous réjouir de voir la Mairie d'Antony apporter son soutien à un jeune Antonien qui souhaite effectuer un voyage humanitaire dans un bidonville égyptien mais nous voudrions que cette même mairie s'intéresse aux bidonvilles de sa ville autrement qu'en en expulsant ses habitants.

M. PASSERON : Concernant les critères et les tarifs, c'est aussi en rapport avec le nombre d'Antonien(ne)s qui sont concernés. Sur le premier projet, il y a trois Antonien(ne)s sur trois personnes impliquées, ça justifie le tarif.

Sur le projet suivant, l'aide est moins importante, il y a une seule Antonienne ; c'est l'un des critères. Il y a également le budget, les aides que les jeunes ont déjà obtenues sur le projet, tout cela, c'est soumis au jury, c'est bien étudié et nous ne dépensons pas de l'argent de manière insensée. En tout cas c'est en rapport principalement avec le nombre d'Antonien(ne)s qui partent.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

**34 - ADHESION DE LA VILLE AU CENTRE HUBERTINE
AUCLERT CENTRE FRANCILIEN POUR L'EGALITE FEMMES-HOMMES**

(Rapporteur : Mme Stéphanie SCHLIENGER)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme ASCHEHOUG : Bien sûr nous sommes Pour. Nous pensons que toutes les actions qui peuvent améliorer la prise en compte des enjeux d'égalité Hommes/Femmes au sein de la mairie et dans la politique municipale vont dans le bon sens. Et nous attendons du nouveau par exemple dans les noms de rues, ce n'est pas souvent qu'il y en a, des noms de rues de femmes à Antony, et comme nous l'avons rappelé en début de conseil, des noms d'établissements aussi. Mais tout de même M. le Maire, annoncer le résultat du vote page 11 du Vivre à Antony qui a été distribué cette semaine, avant le conseil et donc avant le vote, c'est au mieux une grosse maladresse, au pire un manque de respect total à la démocratie, à ses institutions, et à nous, conseillers municipaux minoritaires certes, mais aux majoritaires aussi je trouve !

Mme SCHLIENGER : Après vous nous auriez reproché de dater si c'était sorti sur le mois de janvier...

M. le Maire : Quel résultat a été annoncé ? Franchement je n'ai pas lu ... Quel résultat ?

Mme SCHLIENGER : Dans le BMO on a annoncé qu'on avait voté Pour cette délibération. En même temps, on savait qu'il n'y aurait pas de grande surprise et après, vous nous auriez reproché que ça datait trop...

M. le Maire : Parce que vous auriez voté Contre, Mme Aschehoug ?

Mme ASCHEHOUG : Non mais c'est le vote ! Même si le résultat du vote, on le sait, on connaît le résultat d'avance vu que la majorité vote systématiquement tous ensemble, mais quand même ! Le respect de la démocratie, c'est d'attendre le vote pour annoncer les résultats.

M. le Maire : Oui, bien sûr ! Mais celui qui a écrit l'article avait présumé Mais ... parfois on se trompe !

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Vous voyez qu'on avait raison de présumer du résultat ! On savait que vous voteriez Pour !

Mme ASCHEHOUG : Il y a de l'humour mal placé !

35 - COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA SOUS-COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES

(Rapporteur : Mme Anne AUBERT)

M. le Maire : « Sous-commission » ça ne veut pas dire que c'est une moindre commission, en fait la commission est au niveau du Territoire, ce

qui fait que nous, nous ne sommes qu'une pauvre sous-commission, mais c'est quand même nous qui faisons tout le travail !

Mme AUBERT : Vous aviez tous été invités le 25 novembre à la sous-commission consacrée au handicap et aussi à l'accessibilité, cette commission n'a pas pu se tenir, mais vous avez tous reçu le rapport de cette commission ou sous-commission sur l'accessibilité. Ce rapport concernait 2019 ; il vous avait été envoyé avant la date prévue de la commission ; je remercie les deux élus qui d'ailleurs se sont manifestés prouvant qu'ils avaient lu et d'ailleurs ils ont posé des questions pertinentes qui ont permis qu'on vous donne ce soir un document légèrement enrichi. C'est ce rapport que nous vous demandons de voter. S'il y a des questions, je suis à votre disposition.

Mme CHABOT : Etant dans les deux élus qui vous ont répondu, pour ma part, je voudrais vous remercier beaucoup de nous avoir communiqué tous ces documents en amont de la commission ; nous l'avons assez réclamé pour pouvoir travailler de manière efficace, effectivement avoir les documents avant, c'est un élément indispensable.

Je retiens votre suggestion puisque vous m'avez proposé que les réunions soient organisées plutôt en début d'année afin que l'on fasse le point sur l'année 2020 parce que c'est vrai que là, nous allons nous prononcer sur l'année 2019, donc il y a quand même beaucoup de délai et les données qui nous sont présentées sont un peu anciennes, donc

effectivement si l'on pouvait avoir une réunion au premier semestre 2021 pour avoir les résultats 2020, je pense qu'on y gagnerait en termes de réactivité.

J'ai pu voir que les améliorations sur la voirie ont été réelles dans les dix dernières années alors que la mise en conformité est un très gros chantier. Je rappelle que l'accessibilité, tout le monde en bénéficie puisqu'on peut tous se retrouver dans une situation de handicap si l'on a une jambe dans le plâtre ou si l'on a une poussette ; par exemple M. le Maire, on vous rappelle que le passage souterrain de Chemin d'Antony n'est pas accessible si l'on a une poussette ou un plâtre.

Nous avons le bilan de l'accessibilité des ERP. Quelles sont les perspectives pour 2021 ? Quels sont les projets qui sont prévus ?

Pour la question de la MDPH, j'ai vu que 7 % de la population Antonienne était en situation de handicap ; il y a des remontées de terrain qui disent qu'avec la crise sanitaire le délai de traitement du dossier MDPH qui est déjà en temps normal long devient très, très long. Est-ce que vous avez eu des retours de difficultés particulières ?

Et enfin j'ai vu qu'il y avait des réunions de formations qui avaient été prévues en 2020 pour améliorer l'accueil des enfants qui présentent soit un trouble du spectre autistique, soit un trouble envahissant du développement, est-ce que ces réunions ont pu avoir lieu ? Parce qu'on sait bien que pendant le confinement, ces enfants qui ont des prises en charge

spécialisées en particulier de psychothérapie, de psychomotricité, d'orthophonie, tout a été arrêté, ce qui a encore compliqué davantage la vie des familles. Merci.

Mme AUBERT : Je vais essayer de répondre à peu près dans l'ordre. Tout d'abord la proposition dont je vous ai parlé de faire la prochaine commission début 2020, c'est quelque chose que j'avais demandé effectivement à M. le Maire et à Pascal Colin, et ils ont semblé aller dans mon sens. Alors il faut quand même laisser aux services le temps de faire le rapport sur l'année 2020. Compte tenu de leur charge de travail, je ne vais pas leur dire « on en a besoin pour le 15 janvier » ! Mais je vise, si c'est possible, enfin ça nous paraissait réaliste hier avec Pascal, la prochaine commission début mars, donc j'espère qu'on pourra se retrouver début mars ... Normalement on devrait être d'ici là autorisés à faire des commissions réelles et tous en présence les uns avec les autres. Donc je vais essayer de demander le rapport aux services autour du 15 ou 20 février, ce qui paraît réaliste, je l'espère, et donc on pourra dans ce cas-là voir tout 2020.

Du coup, sur votre dernière question, qu'est-ce qui est prévu en 2021 pour la réunion concernant les enfants et le suivi notamment des enfants qui ont des troubles du spectre autistique par exemple ? Je pense qu'on en parlera plutôt quand on aura justement les rapports 2020 parce

que je ne sais pas ce qui a été fait ou pas fait ou ce qui peut encore se faire avant la fin de l'année 2020 concernant ces cas particuliers.

Sur les autres questions : sur la MDPH, vous avez parlé d'une durée de traitement qui est très longue, c'est vrai, c'est un an en moyenne, donc c'est énorme. La référente Handicap de la ville m'a dit que ça avait plutôt tendance à s'améliorer un petit peu parce qu'il y a de nouvelles solutions qui ont été mises en œuvre au Département. Il semblerait que les traitements redescendent et qu'on pourrait les compter en mois, pas en une année en tout cas, c'est normalement plutôt une amélioration ; et il semblerait aussi que la MDPH va permettre plus facilement un accès des personnels des CCAS à ses bases de données pour pouvoir suivre plus facilement à distance. Donc ce sont des choses qui sont prévues. Ça semble plutôt en voie d'amélioration d'après les échos que j'ai, j'espère que ça va être confirmé.

Et je confirme le chiffre des 7 % d'Antoniens. 7 % ça peut paraître beaucoup mais il est évident que si vous avez regardé les chiffres concernant les enfants ou les adultes, à partir de 80 ou 90 ans, la proportion des personnes qui sont reconnues en situation de handicap visuel ou auditif par exemple est quand même beaucoup plus importante par exemple que chez les enfants.

Concernant les questions sur la voirie, la mise en conformité concernant le Chemin d'Antony : Oui, il y a des difficultés. En 2019, un

rapport a été fait, il n'y en avait pas eu depuis dix ans, donc il y a une photographie avec des choses qui vont encore s'améliorer en 2020 et c'est pour ça qu'on en saura plus quand on sera en commission dans quelques mois. Et sur le Chemin d'Antony, c'est un quartier un peu particulier parce qu'il y a eu aussi beaucoup de travaux autour, il fallait attendre que des choses soient finies, mais je peux juste vous dire que même quand on ne peut pas organiser de parcours d'accessibilité avec tous les élus et les services comme ça se fait de temps en temps -et j'espère que ça aura lieu en 2021 parce qu'en 2020 ça n'a pas été possible- c'est comme une espèce de pré-parcours d'accessibilité souvent sur demandes d'Antoniens porteurs de handicap et la Ville les accompagne. Elle en a fait un justement dans ce quartier, elle a des propositions à faire et peut-être qu'on pourra imaginer de faire un parcours avec plus d'élus et de services dans ce quartier, mais pour ça, il fallait quand même attendre des fins de travaux, des fins de chantiers. C'était un petit peu compliqué. Je suis d'accord avec vous, on a des remontées, ce n'est pas le quartier le plus circulaire de la ville quand on est en poussette ou autre.

M. NEHMÉ : Juste une précision pour le passage souterrain à la gare du RER C du côté de Guillebaud, ça fait 12 ans qu'on réclame à la SNCF de faire les travaux d'aménagement et qu'on n'obtient pas gain de cause.

Mme HUARD : Nous aimerions également souligner que peut-être il faudrait inciter justement les associations de commerçants à participer à cette commission Accessibilité. A notre connaissance, dans les années passées, ils ne participaient pas et du fait d'ailleurs qu'ils reçoivent des subventions, peut-être que ça pourrait être une incitation, puisqu'ils reçoivent des subventions il serait bon qu'ils participent à cette commission.

M. le Maire : Pascal Colin va vous répondre. L'association pour jeunes et adultes handicapés participe depuis vingt ans à des réunions régulières, Pascal Colin peut expliquer.

M. COLIN : Disons qu'on a différentes associations qui sont présentes, et aussi des élus qui étaient en charge de l'activité économique qui étaient présents, enfin on est partants, honnêtement, on est très favorables à ce que toutes les associations qui se manifestent et qui ont leur intérêt soient associées à cette commission. Il n'y a vraiment aucune exclusive.

Mme HUARD : Vous parlez bien des associations de commerçants ?

M. COLIN : Oui, j'ai bien entendu. J'ai bien noté, mais on l'a fait aussi avec d'autres associations...

M. le Maire : La Charte Ville Handicap notamment.

M. COLIN : La Charte ville handicap, oui bien sûr. Il y a eu des participations. On est à six associations, avec Marie Véret on peut peut-être

en discuter et voir comment on peut les associer plus activement, je pense c'est une très bonne proposition à activer.

M. le Maire : Donc le rapport a été communiqué. Il n'y a pas de vote, on prend acte.

Il est pris acte de la communication du rapport.

36 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE (SIFUREP) – ANNEE 2019

(Rapporteur : Mme Christiane ENAME)

Mme ÉNAMÉ : Vous savez qu'Antony est ville adhérente au Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne, donc le SIFUREP, et ce syndicat établit tous les ans son rapport d'activité. Le rapport d'activité pour l'année 2019 vous a été transmis et il est demandé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la communication de ce rapport.

M. le Maire : Y a-t-il des questions sur le rapport du SIFUREP ? S'il n'y en a pas, il n'y a pas de vote, on prend acte.

Il est pris acte de la communication du rapport.

**37 - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN
ILE DE FRANCE (SIGEIF) – ANNEE 2019**

(Rapporteur : Mme Maryse LEMMET)

Mme LEMMET : Comme le prévoit la loi, le rapport d'activité du SIGEIF vous a été remis et donc nous vous demandons d'en prendre acte. Pour mémoire, la ville est adhérente uniquement à la compétence Gaz auprès du SIGEIF

M. le Maire : On prend acte.

Il est pris acte de la communication du rapport.

QUESTIONS ORALES

M. MAUGER : Avec le groupe Antony Terre Citoyenne, j'ai une question sur le déploiement de la vidéosurveillance. Le sujet a déjà été abordé tout à l'heure par Mme Desbois et vous avez refusé d'y répondre.

Vous affichez, M. le Maire, l'objectif de parvenir à 1.000 caméras déployées sur la voie publique et dans les établissements recevant du public. Vous confirmez donc la direction du Securitaire High Tech que vous avez déjà prise. Il existe déjà 460 caméras à Antony, donc une caméra pour 135 habitants. Nous sommes dans le peloton de tête avec la ville de Nice dont le Maire réclame maintenant la mise en place de la reconnaissance faciale ; ce sera probablement bientôt votre cas. Vous annoncez poursuivre

le déploiement au rythme effréné de deux caméras supplémentaires toutes les semaines. Nous désapprouvons totalement cette politique coûteuse dont l'impact reste à démontrer. Notre programme privilégie a contrario le recrutement de vingt policiers municipaux plutôt que d'investir toujours plus dans les caméras et les solutions associées. S'il y a des sujets sur lesquels vous multipliez les études, sur la vidéosurveillance vous foncez sans avoir jamais présenté aucune étude d'impacts. Dans son rapport du mois d'octobre consacré aux polices municipales, la Cour des Comptes consacre un chapitre à la vidéosurveillance. Ses constats et ses points de vigilance sont utiles à rappeler, je vous en citerai quelques-uns : « Tout système de vidéoprotection doit faire l'objet d'une analyse d'impact sur la protection des données car il est susceptible de présenter un risque élevé pour les droits et libertés des personnes physiques. » La police et la gendarmerie déclarent inciter les maires à se doter de tels dispositifs cependant, note la Cour, selon ses détracteurs la vidéoprotection ne réduirait pas la petite délinquance mais la déplacerait vers des zones non-surveillées, phénomène dénommé « effet plumeau ».

Par ailleurs, la Cour note : « aucune corrélation globale n'a été relevée entre l'existence de dispositif de vidéoprotection et le niveau de la délinquance commise sur la voie publique ou encore les taux d'élucidation. » Pour les juges la vidéoprotection est justifiée dans certains lieux comme les gares, en revanche les juges précisent que d'autres lieux

ne justifient pas l'installation de caméras car aucune statistique ne démontre que ces lieux seraient particulièrement exposés à des risques d'agressions, de vols ou de trafics de stupéfiants. L'augmentation du nombre de caméras est jugée, dans certains cas, disproportionnée au regard des nécessités de l'ordre public. Pour sa part, la CNIL rappelle régulièrement qu'une évaluation de la nécessité et de la proportionnalité du dispositif envisagé au regard des finalités poursuivies doit être opérée avant son implantation.

Parmi les huit recommandations de ce rapport sur les polices municipales, la cinquième concerne la vidéosurveillance et recommande donc d'engager une évaluation de l'efficacité de la vidéoprotection sur la voie publique, notamment dans l'élucidation des crimes et délits. J'ajoute aussi une recommandation que la Cour avait déjà formulée en 2011, à savoir : « Améliorer l'évaluation des résultats produits par la vidéoprotection avec le suivi d'indicateurs d'activités liés à la vidéoprotection ou générés par celle-ci, indicateurs de perception et d'impact, indicateurs de délinquance, etc. »

De plus, il nous semble nécessaire de mettre cette évaluation au regard des coûts de cette vidéosurveillance et du centre de surveillance urbain. On pense à la fois aux coûts d'équipement, aux coûts d'installation, aux coûts d'exploitation souvent peu évalués.

M. le Maire : Saïd Aït-Ouaraz va vous répondre.

M. AÏT-OUARAZ : Merci M. Mauger. Effectivement, on vous confirme cette volonté de continuer à déployer de façon dynamique notre réseau de vidéoprotection. Nous avons en fait aujourd'hui exactement 557 caméras sur la ville, et nous allons accélérer, pour la sécurité des Antoniens et pour la tranquillité publique.

Votre problème, M. Mauger, c'est que vous opposez les outils technologiques et les ressources humaines. Vous opposez effectivement les caméras et les policiers municipaux et là vous faites une grande erreur. En fait, les deux doivent pouvoir fonctionner ensemble. C'est comme conduire un véhicule sans GPS aujourd'hui ou sans outil de guidage. Donc ce n'est pas une politique, comme vous le dites, « sécuritaire high tech », absolument pas, le déploiement de la vidéoprotection sur Antony, ce n'est pas quelque chose de nouveau, ça fait maintenant quelques années et ce réseau a fait ses preuves. Nous avons sur Antony des résultats, des résultats très concrets. Par exemple cet été, on a vécu un drame suite au décès d'une personne en traversant le passage, elle était sur le passage clouté, c'est une situation qui a pu être résolue grâce à ce type de technologie. Donc sur Antony le système est complètement éprouvé, nous avons pu apaiser un certain nombre de quartiers sous tension, comme au niveau du quartier du Noyer Doré, alors certes ce n'est pas le seul outil, si vous voulez c'est un maillage, c'est un travail partenarial entre les associations, la prévention, la vidéoprotection, c'est effectivement un

ensemble de facteurs qui amènent aujourd'hui par exemple sur le secteur du Noyer Doré à une situation extrêmement apaisée.

Ce réseau est aussi très intéressant pour mener par exemple des patrouilles virtuelles dans le cas d'agressions ou dans le cas d'accidents, donc nous vous confirmons, je dirais, que ce système a apporté complètement ses preuves. Regardez ne serait-ce que dans le réseau de transports en commun en région parisienne ! Avec un taux d'élucidations assez important.

Pour répondre à votre remarque concernant la réglementation, bien évidemment on n'installe pas une caméra du jour au lendemain. Les procédures sont assez lourdes, elles sont complètement respectées et l'ensemble du dispositif est conforme à la législation en vigueur.

Enfin concernant les coûts, là aussi vous faites une erreur, une caméra ça ne coûte pas cher, d'ailleurs le plus cher ce n'est pas la caméra, c'est plutôt la partie des données, voire le personnel derrière qui va suivre et opérer sur ces différents systèmes.

En tout cas, ce dont on est sûrs, c'est qu'on ne vous confiera jamais la sécurité des Antoniens !

M. MAUGER : Ecoutez, ce n'est pas moi qui oppose les caméras au nombre de policiers, c'est vous qui avez trois ou quatre policiers municipaux pour plus de 500 caméras !

M. AÏT-OUARAZ : Rassurez-vous M. Mauger, nous avons aussi un

plan de développement et de recrutement autour de la police municipale.

Mme SANSY : Si je peux me permettre de compléter les propos de M. Aït-Ouaraz puisque j'ai géré ces questions précédemment, je tiens à souligner qu'il s'agit souvent de la première demande des Antoniens lorsqu'on rencontre des gens, parce que sur leur quartier ils ne se sentent pas forcément totalement en sécurité, ou tout simplement parce qu'il y a beaucoup de bruits, il y a beaucoup de passages, il y a des dégradations dans le quartier, la première demande des habitants c'est vraiment qu'on puisse équiper la rue de caméras.

Deuxièmement, sur la plus-value de ce dispositif, il y a quelque chose qu'on n'arrivera jamais à mesurer, c'est tout le rôle qu'il peut jouer en termes de prévention et de dissuasion. Il ne sert pas seulement à élucider des infractions. Il sert surtout, comme vous l'avez indiqué, à éviter qu'elles ne se produisent. Et de ce point de vue-là, moi je suis absolument convaincue qu'il joue pleinement son rôle. Voilà ce que je voulais dire.

Mme HUARD : Mais à Nice, ça n'a servi à rien.

Mme SANSY : Nous sommes à Antony, en région parisienne. Ce n'est peut-être pas tout à fait la même configuration qu'à Nice.

M. AÏT-OUARAZ : Même vos amis politiques nous réclament régulièrement plus de caméras.

M. le Maire : Oui, à Paris par exemple.

M. MAUGER : Ce n'est pas Antony.

Mme CHABOT : J'avais une question pour vous M. le Maire : Je voulais vous demander combien avez-vous de conseillers municipaux ? La réponse me semble être 49. M. Mauger a fait une remarque tout à fait pertinente sur le courrier qui a été envoyé par la municipalité d'Erevan, adressé au conseil municipal. Et comme lui, nous nous étonnons que ce courrier ne nous ait pas été transmis. Il n'y a pas 38 conseillers municipaux, nous sommes 49. Il me semble qu'un courrier qui est adressé au conseil municipal d'Antony doit nous être transmis. M. Mauger nous dit que ses propos ont été interprétés dans le dernier BMO, ce soir, quand vous avez lu notre question écrite, vous l'avez lue, mais vous avez intercalé des remarques personnelles, nous, on le voit parce qu'on a écrit la question, mais l'auditoire ne peut pas savoir. Donc vous avez déformé également nos propos.

Enfin, quand j'entends que les résultats des délibérations du conseil municipal sont publiés avant le conseil municipal, ce n'est pas bien grave certes dans le sujet actuel, mais quand même, c'est un peu étonnant. Je pense que la démocratie c'est respecter l'autre. Moi je respecte l'intégralité du conseil municipal, je pense que nous sommes là pour représenter tous les Antoniens. Nous, nous sommes élus, nous sommes élus pourquoi ? Parce que nous voulons mettre notre énergie au service des Antoniens, c'est pour cela que nous vous demandons effectivement d'avoir des documents, des bilans, pour pouvoir être utiles, pour que tout ce temps

qu'on investit serve à quelque chose et pas juste à chauffer le siège, donc ce qui serait bien, ce serait que le respect marche dans les deux sens. Nous vous respectons, vous nous respectez. Merci.

M. le Maire : Ce n'est pas une question, donc je pense que nous pouvons clore la séance.

Mme CHABOT : La question était de savoir combien on était de conseillers municipaux.

M. le Maire : Non, il n'y a pas de question. Donc je lève la séance.

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.)